

Soixante anciens élèves du Collège de Bazas morts pour la France

In memoriam Jean-Pierre Chalot (1951 - 2019)¹

*In coelis animae fulgent,
Hic nomina tantum²*



« Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau ;
Toute gloire auprès d'eux passe et tombe éphémère ;
Et comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !
Ainsi quand de tels morts sont couchés dans la tombe,
En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe,
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons ;
Chaque jour pour eux seuls se levant plus fidèle,
La Gloire, aube toujours nouvelle,
Fait luire leur mémoire et redore leur nom ! »

[Commentaire de la *Revue Lachaud* (11^{ème} année, juillet 1922) :]

« Avec Victor Hugo, nous pensons que les noms de ceux de l'A. A. B. [Association des Anciens de Bazas] qui sont morts pour la Patrie ne peuvent pas périr et que, non contents du tribut de nos prières, nous devons contribuer dans la mesure de nos moyens à l'éclat de leur gloire. C'est pourquoi, nous tenons à donner toute la solennité possible à l'inauguration de la Plaque commémorative dont vous avez décidé l'érection l'année dernière en l'honneur des Anciens Elèves du Collège de Bazas morts pour la France en 1914-1918.

Leur tombe n'est-elle pas un peu à Bazas, puisque là est née l'âme bazadaise, là nous ont été inculqués les grands principes qui ont fait de nos camarades des soldats héroïques, là enfin, beaucoup d'entre eux ont laissé sous les grands arbres de la Flotte le souvenir de leurs ébats de collégiens ? »

¹ Auteur d'*Ambroise Cluzan, Journal de route (1914-1917). Un médecin pendant la grande guerre*, 2018. Nous lui devons une grande partie de nos recherches.

² « Aux cieux, brillent leurs âmes / Ici-bas, seulement leurs noms ». Epitaphe composée par l'Abbé Jean-Louis Travoyat (professeur de Rhétorique, « poète » de l'ancien Collège de Bazas et curé de Gujan-Mestras en 1922).

Allocution prononcée par M. l'abbé Pléneau, curé-doyen de Pauillac,
ancien professeur de rhétorique et préfet de discipline,
membre honoraire de l'A.A.B.
à la cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative (9 juillet 1922).

« [...] Ce que fut la vie de ces hommes, je ne l'apprendrai pas ici à ceux qui l'ont partagée avec eux, ni à ceux qui, depuis, ont visité leur glorieux champ d'action, l'horrible champ de bataille d'où l'on emporte la vision d'une lutte de géants et de paysages d'enfer : les Eparges, Douaumont et Vaux, la Harazée et Vauquois, Tahure et Perthes, Berry-au-Bac et Reims, Craonne et Leroux, la Somme, l'affreux désert de la vallée de l'Ancre, Notre-Dame-de-Lorette et Souchez, la chaussée de l'Yser, Ypres et Dixmude, le Piave, les Dardanelles et Doiran. Oui, nous savons tous ce que fut leur vie, un calvaire continu, une crucifixion de tous les jours, de leur esprit, de leur volonté, de leur cœur, de leurs intérêts, comme de leur chair. »

« [...] Là, plus de partis, plus de rangs, plus de confessions, comme l'on dit, plus d'opinions, plus de classes ; tout le monde confondu dans la seule pensée et la seule volonté de sauver l'honneur et de vaincre. Oh ! l'admirable spectacle ! L'officier et l'homme fraternisant dans une collaboration commune, dans le partage des mêmes privations et des mêmes dangers : l'esprit de révolte qui soufflait en temps de paix contre les chefs, soudainement éteint ; l'espèce de jalousie même qui pouvait se donner jour chez ceux du front à l'endroit de ceux qui, à l'arrière, forgeaient les armes de la victoire, ou assuraient les services auxiliaires, cette jalousie, dis-je, empêchée de naître ou silencieuse et comprimée, parce qu'on la sentait dangereuse, déraisonnable souvent, mauvaise en tout cas, capable d'énerver le moral, et donc de compromettre la victoire.

Voilà le spectacle émouvant de cohésion, d'unité, de fusion patriotique et fraternelle que donnaient, sur toute l'étendue du champ de bataille, au front, et chez eux, — nos beaux soldats... »

« [...] Il est impossible de tout citer³ et de tout lire : nous n'avons du reste pas tout ; mais si nous sommes réduits, de ce fait, à ne parler que de quelques-uns, nous n'avons cependant pas hésité à le faire, parce que nous savons très bien qu'ils représentent les sentiments ou reproduisent et résument en eux la grandeur d'âme et l'héroïsme de tous les autres. »

« [...] Et ce m'est une consolation de terminer les glorieuses citations de cette élite de braves à l'ordre du collège, dont ils ont si bien mérité et qu'ils honorent tant, en évoquant la mémoire d'un autre de leurs camarades⁴, nature fine et délicate, cœur d'or, d'une piété angélique, élevé au sacerdoce et devenu, pour ses qualités d'âme et d'intelligence, le secrétaire particulier et le confident intime d'un ancien curé-doyen de notre Bazadais, devenu évêque d'Oran.

Brancardier au 174^e territorial, venu, sur ses instances, dans un régiment, il y fit preuve du plus grand courage et du plus beau dévouement. Le 10 août 1916, à Hem, il demande à prendre, dans une vague d'assaut, la place d'un camarade chargé de famille, « donnant à tous le plus bel exemple d'esprit de sacrifice », dit sa citation. Au cours de cette attaque, et sous un violent tir de barrage, il aperçoit un homme grièvement blessé, se porte vers lui, se découvre

³ « Là s'est placée la lecture des citations que nous avons l'intention de publier dans les prochains numéros de la *Revue Lachaud* avec les notices biographiques qui nous ont été communiquées par les familles de nos chers héros » NDLR.

⁴ FABRE de LA BÉNODIÈRE Joseph (fils de Charles, avocat général à la Cour de Bordeaux et d'Anna Dert) - ancien élève du Collège de Bazas, professeur au Collège de Bazas, licencié d'histoire en Sorbonne, ordonné prêtre après son Séminaire à St Sulpice, première messe à St Jean de Bazas à Bordeaux, nommé vicaire de La Réole, puis secrétaire de Mgr Capmartin, évêque d'Oran, engagé comme aumônier et brancardier dans le 174^e R.I pendant la 1^{ère} guerre Mondiale et tué à l'ennemi (28/4/1884 - Bordeaux / 10/8/1916 – Hem Curlu).

pour lui donner l'absolution, et meurt d'un éclat d'obus reçu en plein front, après avoir reçu, sans connaissance, les derniers sacrements... »



Joseph Fabre de la Bénodière (Coll. Bergey)

(<http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/complementter.php?table=bp&id=6137455>).

« [...] leur âme est au ciel, et [...] ces noms, du moins, vivront dans nos mémoires, comme dans nos cœurs. Ils sont morts, mais ils ont écrit, avant de mourir, la page la plus glorieuse certainement, la plus magnifique, la plus prodigieuse aussi, des fastes de notre histoire et de tous les temps. Et parce que la guerre, comme, dans leur féroce orgueil, se plaisaient à le dire les Germains, a été mondiale, votre gloire, ô grands soldats de la victoire, votre gloire le sera aussi. « Je meurs pour la libération du monde », disait, à ses derniers moments, l'un de vous, le médecin aide-major de 1^{ère} classe, Paul Capdeville [né en 1888, mais décédé le lendemain de l'Armistice]. Et, s'il le disait, c'est qu'il sentait bien que la libération du monde était liée à celle de la France et que l'on sauvait, en mourant, l'une et l'autre »

« Si, dans l'immense champ de bataille, je n'ai pas voulu séparer nos Grands Anciens de leurs compagnons d'armes, ni les rapetisser en les isolant, si je les ai jetés dans le grand tout, où ils occupent un rang si glorieux, et où leur physionomie se détache en si beau relief, ma pensée n'est pas non plus d'oublier que s'ils sont d'abord de leur famille, où ils ont puisé le suc nourricier qui a fait d'eux ce qu'ils furent, parce que bon sang ne sait mentir, et du collège, où, continuant toutes les traditions du passé, des Lachaud⁵, des Chadois, des de Pichard, des de Verthamon, et des autres, on peut les regarder comme le plus complet épanouissement et la plus belle efflorescence de toute l'œuvre d'éducation menée ici pendant près d'un siècle, par des prêtres tels que les Martial⁶, les Turreau, les Faugeras, les Langarica, les Verdalle et le vénéré chanoine et supérieur qui est là [l'abbé Jacques Esterlin] : je ne peux pas oublier, dis-je, qu'ils sont aussi de Bazas, et que quelque chose de la vigoureuse sève de ce terroir, si riche en valeurs et en vertus, a passé en eux, comme en ces arbres des forêts voisines, droits et fermes, qui se brisent, mais ne plient pas, et qui meurent debout. Nous ne saurions les séparer, s'ils ne sont pas nés sur ce sol, de ceux qui en sont le fruit, et qui ont donné comme eux, et pour la même cause, dans la même confraternité d'âmes et le même noble esprit de sacrifice, leur sang et leur vie. L'hommage donc que nous rendons à nos « Anciens » va aussi à ceux-là, commue aux membres d'une même famille, de la grande famille bazadaise. »

⁵ Charles Lachaud (1817-1882), le célèbre avocat des pauvres ; Lodoïs de Chadois (1825-1882) et Henri de Verthamon (1833-1870), zouaves pontificaux, héros de la guerre de 1870, Armand de Pichard de Latour (1830-1913), magistrat devenu père Passioniste (cf. notre dernière présentation), etc.

⁶ Ch. Jean-Baptiste Martial (1804-1881), second directeur du Collège de Bazas (1834-1880) ; Ch. Paul Turreau (1838-1905), troisième directeur du Collège (1881-1886), vicaire général (1886-1905) ; Abbé Faugeras ; Léonce Langarica (1877-1894), professeur de rhétorique du Collège, curé-archiprêtre de Bazas ; Ch. Jean Verdalle (1843-1912), quatrième directeur du Collège (1886-1906), chanoine de la cathédrale (1896-1905) ; Ch. Jacques Esterlin (1844-1926), cinquième et dernier chef de l'institution bazadaise (1907), professeur de mathématiques, concepteur du dièdre servant à l'équilibre des cerfs-volants (« Dièdre d'Esterlin »).



Les 60 noms :

- (01) Léon Joseph ANDRÉ (10.10.1881 Bordeaux-20.12.1914 Mesnil-les-Hurlus)
- (02) Raymond, André, « Charles » ARDUSSET (24.12.1870 Grignols-19.6.1915 ND de Lorette)
- (03) Gaston AYRAUD (3.12.1875 Béziers-13.11.1914 El Herry au Maroc)
- (04) Pierre « Félix » BALARESQUE (19.5.1860 Bordeaux -21.09.1919 Bordeaux)
- (05) Jean BARADAT (20.3.1896 Pomarez-18.4.1917 Craonne)
- (06) Robert BARDINET (25.1.1895 Limoges-5.9.1918 Ste Eulalie)
- (07) Charles BASTARD (22.8.1880 Bassens-6.8.1916 Verdun)
- (08) Marc BERGEY (2.3.1898 Ambarès-2.9.1918 Rouy)
- (09) Roger BOUDREAU (22.4.1887 Bordeaux -2.5.1918 Montigny en Chaussée)
- (10) André BOURGOINT (13.5.1892 Pian-8.9.1914 Marchais)
- (11) Paul CAPDEVILLE (20.08.1888 Buzet-12.11.1918 à l'hôpital de Mailly dans l'Aube)
- (12) Guillaume CLISSEY (10.8.1883 Bieujac-30.10.1914 St Christophe Serry)
- (13) Joseph CLUZAN (29.5.1887 Villandraut-28.2.1915 La Chapelotte)
- (14) Gérard COCUT (22.2.1886 Cleyrac-6.10.1915 Camp d'Elberfeld Champagne)
- (15) Jean CURUTCHET (25.6.1893 Lesparre- 10.7.1916 Pessac (des suites de maladies))
- (16) Paul DAUBAIN (16.11.1896 St Macaire-21.6.1915 à la redoute Bouchet de Gallipoli dans l'actuelle Turquie)
- (17) Joseph Marie François Xavier DECAN DE CHATOUVILLE (24.3.1880 St Loubès-16.4.1917 Beaulne)

- (18) Marie Roger DE LA GRANDIÈRE (4.8.1895 Bordeaux -17.6.1916 Verdun)
- (19) René DÉCAMPS (9.3.1897 Bordeaux -8.1.1918 Camp Dillemann dans la Marne)
- (20) Alfred DECHE (13.11.1884 Calonges-23.12.1914 Mesnil-les-Hurlus)
- (21) Roger DELORT (26.9.1898 Paris VIII-25.10.1918 Cote 112 Nord-Est de La Selve dans l'Aisne)
- (22) Paul DEMPTOS (28.11.1894 Camblanes-11.1.1916 Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus)
- (23) André DROUHOUT (17.8.1891 Santiago du Chili-26.1.1920 Villacoublay)
- (24) Thomas René DUBÉDAT (11.5.1885 Sauternes-9.4.1915 Lamorville)
- (25) Paul DUCLA (8.7.1894 Morizès-29.11.1918 au lazaret de Nauen en Allemagne)
- (26) Jean DUFFIEUX (22.6.1895 Villandraut-13.9.1917 Aubérive- Cuperly dans la Marne)
- (27) Maurice DUMAS (2.3.1889 Coutras-15 (ou 25 ?).9.1914 Craonne ?)
- (28) Pierre DUPEYRAT (7.9.1888 Bayon-6.5.1915 Seddul Bahr dans l'actuelle Turquie)
- (29) Édouard DUPUTS (2.6.1896 Talence-22.11.1916 St Pierre Vaast- Somme)
- (30) Albert DUPUY (7.1.1878 Dax-27.5.1916 à l'hôpital militaire Buffon de Paris)
- (31) Marc DUPUY (26.8.1889 Sore-18.4.1918 Castel Mailly Renneval dans la Somme)
- (32) Roger DUPUY (17.8.1892 Sore-25.4.1917 Craonnelle Vauclerc au Chemin des Dames)
- (33) Abbé Joseph FABRE de la BENODIÈRE (28.4.1884 Bordeaux -10.8.1916 Curlu)
- (34) François GARROS (12.12.1886 Barsac-30.9.1918 à l'hôpital anglais n°37 de Versekop ? en Macédoine)
- (35) Henri GOURRIN (13.6.1889 Villeton-26.8.1916 Doiran en Serbie)
- (36) Félix JAQUEMET (10.9.1881 La Réole-11.7.1915 Roclincourt)
- (37) Georges LACOSTE (21.10.1883 Virazeil – 27.4.1915 Oulches au chemin des Dames)
- (38) Jean LAFFORGUE (3.9.1883 Préchac-25.9.1915 St Hilaire Le Grand)
- (39) Jean Joseph « Pierre » LARRUE (12.11.1883 Villandraut-20.7.1916 Estrées)
- (40) Abel LESTRADE (24.1.1895 Bordeaux -24.2.1915 hôpital de Périgueux)
- (41) Eugène LIMAU (9.4.1886 Gontaut-2.5.1915 aux Dardanelles, à Seddul Bahr dans l'actuelle Turquie)
- (42) Pierre LOUMEAU (20.11.1894 Bordeaux -14.10.1916 s.l. 2^{ème} corps d'armée colonial)
- (43) Claude MARTIN (25.10.1873 Bordeaux -11.5.1916 Bois de la Caillette dans la Meuse)
- (44) François MAUREL (21.3.1884 Bordeaux -12.8.1918 Bordeaux)
- (45) Jean MÉDEVILLE (28.9.1897 Bordeaux -15.11.1916 Neuville aux Bois)
- (46) Lucien MÉDEVILLE (13-06-1896 Bordeaux -23.8.1918 Fayelle)
- (47) Joseph OYHÉNART (24.3.1892 St Paul les Dax-4.5.1916 Ambulance 10/6 SP 32, Bois Bourra, Blercourt)
- (48) Charles POSSE (19.9.1896 Lormont-9.3.1918 Vionville-en-Woëvre)
- (49) Jean QUANTIN (11.5.1883 Bordeaux -29.12.1914 Bray sur Somme)
- (50) Gérard RÉAU (25.10.1894 Bazas-6.11.1918 Recouvrance dans les Ardennes)
- (51) Gaston ROLAND (4.6.1887 Lesparre-20.8.1914 Fax Fontenay)
- (52) André ROUMIEU (23.1.1896 Bazas-23.12.1917 Casella d'Asola en Italie)
- (53) Louis SAUBOUA (21.8.1883 Puybarban-17.2.1915 Perthes-les-Hurlus)
- (54) Maurice SÉGUINARD (20.7.1891 Meilhan-10.9.1916 à la cote du Poivre à Bras dans la Meuse)
- (55) André SOUAN (19.10.1893 Monségur-25.9.1915 Agny)
- (56) Jean TARDIEU (24.1.1884 Tournon-20.4.1918 ambulance anglaise n°36 en Belgique)
- (57) Léon TERMES (31.12.1889 Casteljalous-23.5.1917 Eparges dans la Meuse)
- (58) Pierre TOUTON (05.07.1893 Bordeaux -20.10.1918 Côte 120 ? dans l'Aisne)
- (59) Pierre TRIAUD (10.1.1868 Faulquemont-16.9.1914 La Ville-aux-Bois)
- (60) Georges VIALLA (07.11.1896 Bordeaux -7.5.1917 Vauclerc)

La plaque fut réinstallée le 29 mai 1960 au Collège St Jean-Baptiste, rue de la taillade, après la vente du domaine de La Flotte (1958).

« A l'occasion de la fête des anciens, le dimanche 29 mai [1960], la plaque des morts de la guerre de 1914-1918 avait été transportée de « La Flotte » au Collège. Avec celle des défunts de la plus récente guerre, elle encadre la porte de la chapelle, bien mise en évidence par le mur du grand escalier, qui lui sert de cadre naturel. Le va-et-vient des élèves ne peut que s'édifier de la fidélité de leurs anciens à tous les grands devoirs. Une fois ou l'autre, leurs yeux, tombés sur les noms gravés en lettres d'or, leur rappelleront des vertus qu'ils doivent avoir à cœur de faire reflourir dans leur vie » (*Les cahiers de Saint-Jean*, 40^{ème} année, n°139, juillet 1960, p. 13)



L'ange protecteur de l'ancien Collège, avec son blason aux armes de Bazas et des évêques qui l'ont soutenu (on devine la devise : « *Virtuti et scientiae* » - *pour la vertu et pour la science*)

« Définitivement, en juillet 1967, le collège ferme ses portes, et les murs sont achetés par la Mairie de Bazas qui en fera une résidence pour personnes âgées.

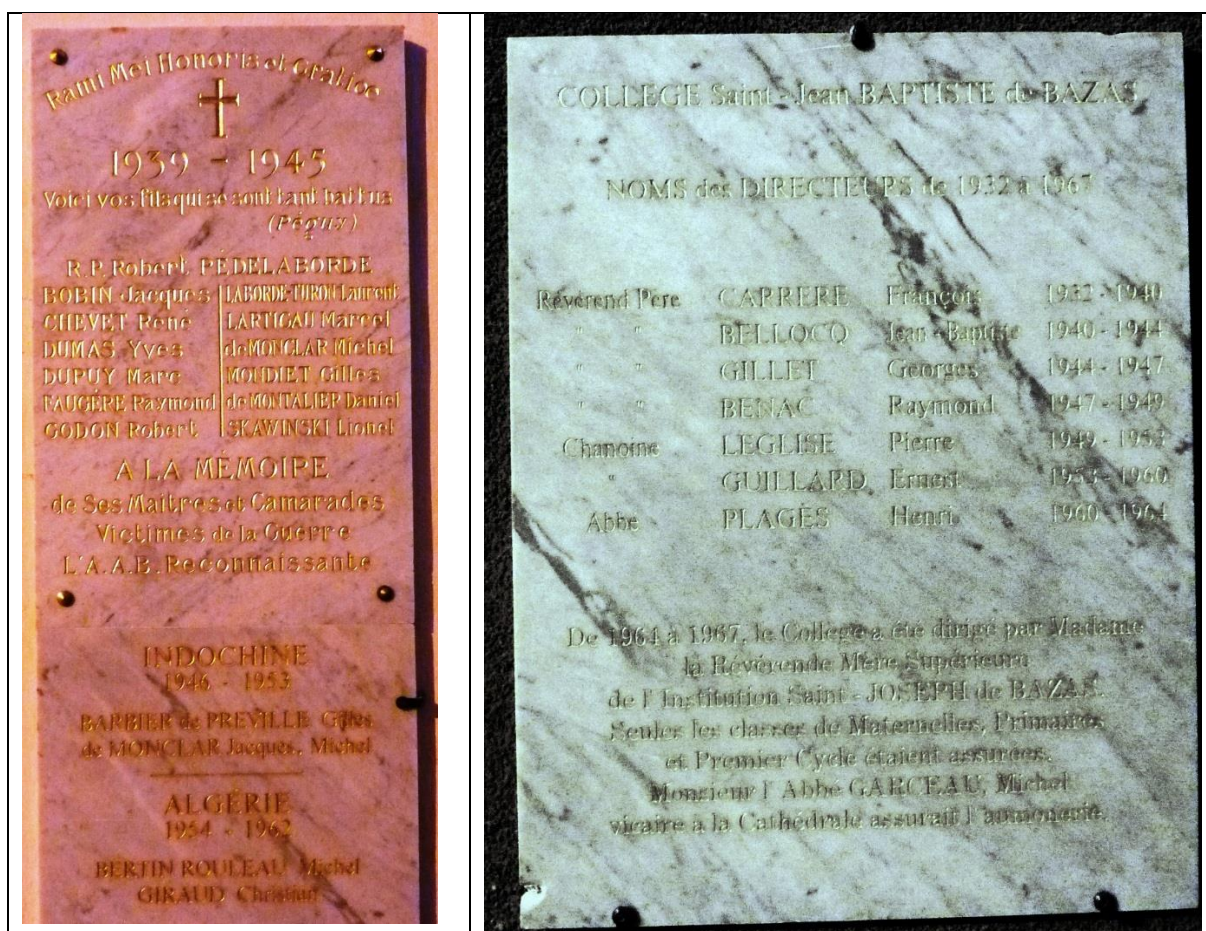
Le Docteur Henri MARTIN, Maire de Bazas à l'époque, récupère les plaques se trouvant dans la salle d'honneur. Elles seront entreposées dans la cathédrale. Sur ces deux plaques figurent les noms d'un professeur et d'anciens élèves Morts pour la France au cours des guerres de 1914-1918 et 1939-1945. La première plaque est de grandes dimensions et comporte soixante noms. Sur la deuxième plaque, beaucoup plus petite, figurent le nom du Père PEDELABORDE, Préfet de discipline de 1938 et 1939, et les noms de douze camarades Morts pour la France durant la guerre 1939-1945.

Les Anciens élèves, qui chaque année, depuis 1990, se réunissent en des agapes fraternelles décident, en juin 2006 à Verdélais, de mettre en valeur lesdites plaques par respect et reconnaissance envers leurs condisciples. Jean-Louis ESCOUBET et Claude ROUMAZEILLES se portent volontaires pour diriger le nettoyage et la mise en valeur desdites

plaques. Après autorisations du Maire de Bazas et du Père ARNAUD, Curé de la cathédrale, il est décidé que les plaques seront placées dans la cathédrale près de l'autel de Saint Michel GARICOITZ, fondateur de l'ordre des Pères de Bétharram. Cet autel se trouve après la sacristie dans l'abside de droite. Les travaux de restauration sont confiés aux Ets Laporte, marbriers à Caudrot. Il est décidé d'ajouter une plaque pour nos camarades morts pour la France au cours des guerres d'Indochine et d'Algérie. De plus, afin de laisser une trace de l'existence du collège, il est décidé de faire graver une troisième plaque rappelant les noms des directeurs de 1932 à 1967.

Le dimanche 20 mai 2007, après la messe dominicale ; les trois plaques sont dévoilées par les sœurs de trois camarades, deux décédés au cours de la guerre de 39-45, et un décédé en Indochine. La Batterie Fanfare des Chevaliers de Notre Dame de Verdélais, par les sonneries réglementaires a apporté une note militaire, et le Père ARNAUD a béni les plaques. Ce fut très simple, sobre et digne. Tous les Anciens élèves présents ont été saisis d'émotion. Les Amicales ou Sociétés d'Anciens Combattants de Gironde sud avec drapeaux étaient présentes (dont la Légion d'Honneur, les Médaillés Militaires, l'Association des Combattants de l'Union Française, la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc, les Retraités de la Gendarmerie, l'Union Nationale des Combattants et l'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre de 39-45).

D'anciens professeurs comme le Révérend Père André GILLET, les Abbés LOISILLON, BERTHON, FABRE étaient présents. Le Chanoine Henri PLAGES prononça l'homélie. » (Claude Roumazeilles, « Reconnaissance des Anciens élèves du Collège St Jean-Baptiste de Bazas pour leurs condisciples « morts pour la France » lors des guerres 1914-1918, 1939-1945 – Indochine et Algérie »)



Honneur à tous ces « fils de Bazas » morts pour la France.



1922 à 1935 - Nombré
ONZIÈME ANNEE. photos

Juillet 1922

CONVOGATION

Revue Lachaud

Organe Officiel de l'Association Amicale

des

Anciens Élèves de Bazas

Assemblée Générale de 1922

A LA FLOTTE-BAZAS

Le Dimanche 9 Juillet 1922

INAUGURATION DE LA PLAQUE

A la Mémoire des Anciens Élèves du Collège de Bazas

Morts pour la France.

(1914-1918)

Secrétariat général de la Rédaction : Marmande (Rue du Palais). Téléphone 47

ASSOCIATION AMICALE

des

Anciens Élèves de Bazas

COMITÉ :

Raymond GARDE, *Président honoraire.*

E. DE BATZ, *Président.*
M.-L. MAUREL,)
A. OBISSIER,) *Vice-Présidents.*
P. TOUTON,)
Ch. DORIENT,)
G. BLANCHET, *Secrétaire général.*
J.-J. MAUREL, *Secrétaire adjoint.*
L. DARQUEY, *Trésorier.*
G. DUBOURG, *Trésorier adjoint.*
A. DUVERGER, *Archiviste.*

P. BORD.
M. BOUYTAUD.
J. CHARRIÉ.
G. DANIEL.

J. DUBREUIL.
P. DUVERGER.
R. GARROS.
O. GAUBAN.

R. GOURRIN.
H. LACAZE.
P. LENOURICHEL.
A. DE MONTAIGUT.

Conseil de Rédaction de la REVUE LACHAUD

Organe officiel de l'Association.

M.-L. MAUREL. G. BLANCHET. J.-J. MAUREL.
L. DARQUEY. J. CHARRIÉ.

ANNUAIRE :

A. DUVERGER, 162, cours de la Somme, Bordeaux.

Assemblée Générale de 1922

A LA FLOTTE-BAZAS

Le Dimanche 9 Juillet 1922

INAUGURATION DE LA PLAQUE

A la Mémoire des Anciens Élèves du Collège de Bazas
Morts pour la France.

(1914-1918)

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

L'époque de la grande réunion traditionnelle qui groupe chaque année les fidèles de l'A. A. B. est arrivée. D'aucuns craignent déjà peut-être qu'elle ait été oubliée puisque l'année dernière c'est le 22 mai que nous étions à la Flotte. Rassurez-vous, le Comité de notre Association amicale y pensait depuis longtemps. Il s'est réuni le 24 avril en vue de prendre les décisions que comporte cette manifestation.

Cette réunion préparatoire avait à passer en revue une série de questions posées pour la plupart en 1921, et qui, durant l'année écoulée, ont fait l'objet des préoccupations et des démarches des camarades auxquels vous avez bien voulu confier les intérêts de l'A. A. B. :

- 1° Fixation de l'Assemblée générale de 1922;
- 2° Recrutement de l'Association;
- 3° Restauration de nos Finances;
- 4° Revue Lachaud et annuaire;
- 5° Plaque commémorative;
- 6° Transfert de la statue de Jeanne d'Arc.

Nous devrions vous en dire quelques mots le jour de notre Assemblée générale, mais dans le but de vous prendre le

minimum d'un temps dont vous aurez sans peine une agréable utilisation, nous pensons aller au devant de vos désirs en vous donnant dès aujourd'hui les quelques commentaires que comportent ces différents chapitres.

1° Assemblée Générale.

Fixer la date d'une Assemblée générale présente plus de difficultés que ne le laisse soupçonner la convocation que vous recevez. Le Comité voudrait contenter tout le monde. Il ne se dissimule pas l'impuissance de sa bonne volonté devant un problème probablement insoluble. Le mois de Mai est bien loin, la plupart du temps, d'être le joli mois de Mai de la chanson, celui qu'on a hâte de voir revenir quand on n'en est pas encore à compter à un Printemps près. Juin avait ses dimanches occupés par la Pentecôte, des fêtes, des premières communions, des processions, voire des courses de chevaux qui empiétaient jusque sur Juillet. Par contre, au début de ce dernier mois, les fêtes religieuses et civiles sont passées et avant le 14 Juillet on n'est guère parti pour la mer ou la montagne.

Ces considérations ont limité notre choix au 9 Juillet et l'y ont fixé.

C'est donc pour le DIMANCHE 9 JUILLET 1922 que nous avons le plaisir de vous convoquer à la Flotte à la fois pour honorer nos morts de la Guerre et pour tenir nos assises annuelles.

Le programme que vous trouverez ci-joint vous fera connaître tous les détails de cette journée qui, cette année encore, ne saurait se dérouler ailleurs qu'à la Flotte.

Nous comptons sur votre présence et vous recommandons d'envoyer fidèlement à notre camarade Gaston Blanchet, avant le 5 Juillet, extrême limite, votre adhésion, — ou à défaut vos excuses si vous étiez empêchés de venir pour des motifs tout à fait sérieux.

En 1921, nous avons eu le bonheur de posséder parmi nous pendant quelques trop courts instants, le vénéré Chanoine Esterlin, dont nous fêtons les Noces d'or sacerdotales.

Cette année, nous aurons encore la joie de retrouver notre bon Abbé, mieux portant et plus jeune.

M. l'Abbé Pléneau, à peine rentré de Jérusalem, a bien voulu accepter d'honorer de sa présence et de son talent cette réunion.

Nous avons cru devoir conserver cette année, comme en 1921, son caractère tout familial à notre réunion, en ne faisant aucune invitation étrangère à notre Association pour la partie du programme à laquelle nous avons pu garder cette forme intime. En effet, si nous avons bien compris la pensée de tous ceux qui étaient à la Flotte l'année dernière, le charme de la réunion « entre soi » et la liberté des promenades où revivent nos souvenirs d'enfance ont été particulièrement appréciés. Nous avons donc fait de notre mieux pour réserver à cette partie sentimentale de la journée le plus de temps possible et lui conserver toute la saveur qu'elle ne saurait avoir qu'entre ceux qui ont les mêmes communs souvenirs. N'est-il pas légitime d'essayer, faisant abstraction de nos barbes, de nos cheveux blancs ou de nos calvities, de nos soucis, de nos regrets..., de retrouver à la Flotte un peu de nos quinze ans ?

Le programme de la journée du 9 juillet comporte, vous le remarquerez, un repas en commun sous les ombrages de la Flotte, le soir à 18 heures.

Ce n'est pas une innovation. C'est le renouvellement d'un essai précédent qui fut jugé très heureux par ceux qui y participèrent.

Nous ne saurions trop engager tous ceux qui le pourront à être de ce dîner intime qui leur permettra de goûter les charmes de ce coin familial de la campagne bazadaise dans le calme et la fraîcheur du soir. Ils profiteront ainsi de toute une journée de repos et de ressouvenances.

Il y a des trains dans la soirée à la gare de Langon et ceux qui seront en automobile auront leurs phares et le tremblant regard des étoiles pour guider leur route.

2^e Recrutement de l'A. A. B.

La reconstitution de l'A. A. B. avait été notre principale préoccupation l'année dernière; de là l'importance de notre réunion du 22 Mai 1921. — Celle du 9 Juillet 1922 n'est pas moins capitale pour achever l'œuvre commencée, si bien commencée.

Pour donner une base solide à notre Association, la nécessité s'imposait de déterminer tous les éléments actifs de notre Groupement et de les assembler. C'est ce à quoi votre Comité s'est employé aussi bien qu'il a pu en rapprochant toutes les listes d'anciens camarades en sa possession et en adressant à tous indistinctement : Revue Lachaud, convocations et quittances de cotisation.

Cet effort entraînait des frais assez lourds, mais il était nécessaire pour arriver à une situation nette qui permit de discerner ceux qui veulent faire partie de l'A. A. B. et... les autres. Avant de clore cette double liste, nous prions encore une fois très instamment tous nos camarades de nous signaler ceux qui n'auraient pas été touchés par nos convocations et de chercher à les attirer parmi nous en même temps que d'autres arrêtés par la crainte chimérique de ne pas rencontrer dans nos réunions des camarades de leur génération. Il y a certainement beaucoup d'oubliés à retrouver et d'hésitants à convaincre. Mais, d'ores et déjà, toutes les générations sont représentées. A chacun de vous il appartient de contribuer à augmenter le nombre de nos fidèles.

Si, au cours de l'année écoulée nous n'avons pas pu nous réunir aussi souvent qu'il était désirable et qu'il eût été utile, c'est beaucoup faute d'une organisation non encore au point. Mais, nous avons travaillé à cette mise au point et bon nombre d'entre nous, même en dehors du Comité, ont eu l'occasion de rencontrer et de reprendre contact avec d'anciens camarades restés étrangers à notre groupement. Il faut continuer. Nous sommes maintenant plus de deux cents; il faut

que l'année prochaine nous nous trouvions le double inscrits dans l'annuaire.

3° Reconstitution financière.

De notre groupement effectif dépend au premier chef notre situation financière. Pour la mettre au net, il y avait beaucoup à faire. Notre trésorier vous a dit en toute franchise, le 22 Mai 1921 : « Nous partons à zéro ». C'était modeste comme début. Certains comptes même n'étaient pas complètement soldés lors de l'entrée en fonctions de Louis Darquey; la charge qu'il assumait était donc lourde.

Notre Ministre des Finances a commencé par tout ramener à son chiffre fatidique de zéro, y compris même ce qui n'était pas dépendant de sa gestion et, ce résultat obtenu, il a réglé toutes les dépenses nouvelles au fur et à mesure qu'elles étaient engagées, par le seul jeu des rentrées des cotisations. Son rapport vous le dira. Il vous indiquera en même temps que grâce à notre recrutement nous avons en caisse une avance précieuse et que désormais les promesses de notre Trésorerie nous autorisent à regarder l'avenir avec confiance.

Le résultat obtenu est satisfaisant; il ne tient qu'à chacun de vous de le consolider définitivement par votre attachement à l'A. A. B. Pour que notre Association vive, il faut que nous soyons nombreux parce que, nombreux, nous aurons des ressources suffisantes et qu'avec des ressources suffisantes nous assurerons l'existence de notre organe vital: la Revue Lachaud.

4° Revue Lachaud et Annuaire.

La Revue Lachaud constitue, vous le sentez bien, la véritable charpente de l'édifice qu'est notre Association.

Sans elle, l'A. A. B. ne saurait exister.

La Revue doit être le lien qui nous unit constamment et nous tient en contact les uns avec les autres. Elle remplace la correspondance que la plupart n'ont ni motifs d'échanger,

ni temps d'entretenir; elle est l'organe officiel de toutes les convocations et de tous les comptes-rendus qui intéressent chaque membre de l'A. A. B. par là même qu'il fait partie de l'A. A. B.

C'est pourquoi, nous ne cesserons d'insister auprès de tous nos camarades pour solliciter leur collaboration par des articles et des communications de toute nature.

Vous n'avez pas été sans constater combien notre publication fait défaut lorsqu'elle ne paraît pas et combien, au contraire, lorsque le facteur nous l'apporte régulièrement, elle nous rattache à un passé qui nous est cher.

Depuis la guerre, les rares numéros qui ont pu être publiés ont été les bienvenus et ont contribué puissamment à la résurrection de l'Association.

Le Comité tout entier et la Commission de la Revue en particulier ont le désir d'en reprendre la publication au moins tous les deux mois dès après l'Assemblée générale, en attendant la réapparition du numéro mensuel comme autrefois.

Mais pour cela, il faut être assuré de deux éléments essentiels : l'argent et la prose (ou les vers).

Les fonds, nous les aurons puisque le recrutement mis au point de nos membres actifs, en restaurant nos finances, nous procure un budget dont la charge principale consiste justement à faire face aux frais de publication de la Revue Lachaud.

Pour la copie, nous faisons appel à la collaboration de tous et de chacun afin de varier l'intérêt de la Revue. Il serait de mauvais goût d'imposer à deux ou trois, toujours les mêmes, la paternité exclusive des articles de tout genre en prose ou en vers, qu'attendent les lecteurs. Si chacun veut bien y mettre du sien, les idées comme les formes y gagneront en variété et le travail sera plus léger pour chaque collaborateur... n'oubliez pas que ce sont des collaborateurs bénévoles à qui nous devons de la reconnaissance.

Nous réitérons aussi notre appel en ce qui a trait aux renseignements pour la « Chronique Bazadaise ». Participation

facile, semble-t-il, que celle qui consiste à jeter un mot à la poste pour dire au Secrétaire général : « Je vous signale le décès de notre camarade X, ou le mariage d'Untel, avec Mademoiselle Trois-Etoiles, de Sisteron-sur-Mer, et la promotion dans l'ordre du Cygne d'Etangs de notre ami Zéphirin. » — « Je tiens de source sûre que mon ancien professeur de chimie, l'Abbé Résina, est nommé évêque de Bayonne. » — « La naissance d'une fille, Pétronille, vient d'embellir la demeure du vieux copain Ernest. » Il est encore mieux de joindre à ces indications quelques détails complémentaires. Sans aller jusqu'à préciser que la petite Pétronille est blonde et qu'elle pèse six livres ou que Mademoiselle Trois-Etoiles a des yeux angéliques, ce que tout le monde suppose, il est intéressant pour tous ceux qui ont connu le pauvre camarade X de savoir qu'il est mort d'un accident de bicyclette parce que, âgé de 85 ans, il commettait la coupable erreur de pratiquer encore ce sport... » Et qu'on ne se base pas pour ne rien communiquer sur la vague hypothèse qu'un autre camarade aura certainement prévenu déjà l'amî Blanchet : il vaut mieux que celui-ci sache les choses deux fois que pas du tout.

L'Annuaire fait partie de la Revue Lachaud. Il en est l'indispensable corollaire. Un annuaire doit être complet, exact et tenu à jour. Avec les éléments que nous fournit l'encaissement des cotisations et ceux que vous voudrez bien nous donner encore, nous en ferons paraître un le plus tôt possible.

Quand vous aurez ce numéro spécial de la Revue entre les mains, parcourez-le et signalez-nous, dans votre propre intérêt, les lacunes et erreurs que vous y découvrirez. Par la suite, continuez à nous fournir cette documentation. C'est Albert Duverger qui la concentre entre ses mains (162, cours de la Somme, à Bordeaux).

5° Plaque commémorative.

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau;
Toute gloire auprès d'eux passe et tombe éphémère;
Et comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau!

.....
Ainsi quand de tels morts sont couchés dans la tombe,
En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe,
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons;
Chaque jour pour eux seuls se levant plus fidèle,
La Gloire, aube toujours nouvelle,
Fait luire leur mémoire et redore leur nom!

Avec Victor Hugo, nous pensons que les noms de ceux de l'A. A. B. qui sont morts pour la Patrie ne peuvent pas périr et que, non contents du tribut de nos prières, nous devons contribuer dans la mesure de nos moyens à l'éclat de leur gloire. C'est pourquoi, nous tenons à donner toute la solennité possible à l'inauguration de la Plaque commémorative dont vous avez décidé l'érection l'année dernière en l'honneur des Anciens Elèves du Collège de Bazas morts pour la France en 1914-1918.

Leur tombe n'est-elle pas un peu à Bazas, puisque là est née l'âme bazadaise, là nous ont été inculqués les grands principes qui ont fait de nos camarades des soldats héroïques, là enfin, beaucoup d'entre eux ont laissé sous les grands arbres de la Flotte le souvenir de leurs ébats de collégiens?

Nous avons déjà 51 noms :

ANDRÉ (Léon-Joseph).
AYRAUD (Gaston).
BARDINET (Robert).
BERGEY (Marc).
BALARESQUE (Félix).

BASTARD (Charles).
DE LA BÉNODIÈRE (Joseph).
BOUDREAU (Roger).
CAPDEVILLE (Paul).
DE CHATOUVILLE (Xavier).

CLUZAN (Joseph).	LAFFORGUE (Jean).
CLISSEY (Guillaume).	LOUMEAU (Pierre).
COCUT (Gérard).	MARTIN (Claude).
DUPUY (Albert).	MAUREL (François).
DUPUY (Marc).	MÉDEVILLE (Lucien).
DUPUY (Roger).	MÉDEVILLE (Jean).
DÉCAMPS (René).	OYHÉNART (Joseph).
DAUBAIN.	POSSE (Charles).
DUPEYRAT (Pierre).	QUANTIN (Jean).
DECHE (Alfred).	RÉAU (Gérard).
DUFFIEUX (Jean).	ROUMIEU (André).
DUCLA (Paul).	ROLAND (Gaston).
DUBÉDAT (René).	SAUBOUA (Louis).
DUPUTS (Edouard).	SÉGUINARD (Maurice).
DE LA GRANDIÈRE (Roger).	SOUAN (André).
GOURRIN (Henri).	TERMES (Léon).
GARROS (François).	TRIAUD (Pierre).
JAQUEMET (Félix).	TOUTON (Pierre).
LIMAU (Eugène).	TARDIEU (Jean).
LACOSTE (Georges).	VIALLA (Georges).
LARRUE (Pierre).	

Ils n'y sont probablement pas tous, hélas ! et nous serons reconnaissants aux personnes qui en connaîtraient d'autres, de nous en faire part pour que nous puissions les ajouter à notre Martyrologe.

Toutes les familles de ceux dont nous avons pu faire figurer les noms sur la Plaque sont invitées à notre cérémonie du 9 Juillet prochain.

La souscription qui s'est ouverte à notre dernière Assemblée générale — et qui n'est pas close — nous a donné des résultats très encourageants qui nous ont permis d'adopter un projet digne des camarades dont il s'agissait d'honorer la mémoire.

Les sommes recueillies jusqu'à présent s'élèvent en chiffres ronds à 1.000 francs. Dans sa dernière réunion, le Comité a voté à l'unanimité une somme de 500 francs qui vient s'y ajouter, estimant être l'interprète de tous en supprimant

un numéro de la Revue Lachaud pour consacrer le montant de l'économie ainsi réalisée, à l'œuvre de la Plaque. Et comme nous pouvons encore escompter sans témérité un chiffre plus élevé puisqu'il nous arrive chaque jour de nouvelles souscriptions, le Comité a décidé d'accepter le projet admis par la « Commission de la Plaque ».

Le jour de l'Assemblée générale, une dernière collecte sera faite pour parfaire la dépense que les frais de transport et de mise en place élèveront à un total un peu supérieur à la somme actuellement en caisse pour cet objet.

La Revue Lachaud avait ouvert un concours d'épithètes en style lapidaire pour la Plaque commémorative.

Parmi les nombreuses propositions soumises au Jury, celui-ci a retenu un vers latin qui lui paraissait le mieux approprié à la situation et la plus élégante traduction de notre commune pensée. Il est d'une belle envolée et d'une cadence harmonieuse, — et c'est à un de nos anciens professeurs, sympathique, oh ! combien, que nous le devons : à ce double titre il valait d'être gravé sur notre marbre :

« *In cœlis animæ fulgent; hic nomina tantum.* »

N'est-ce pas toute l'âme bazadaise qui se résume dans ces deux termes : « Ici-Bas » et « Là-Haut » ?

6° Transfert de la statue de Jeanne d'Arc.

A côté de la Plaque, vous trouverez la statue de Jeanne d'Arc sur le même piédestal où la Sainte de la Patrie se dressait jadis dans la cour des Grands à Bazas.

L'année dernière vous aviez autorisé votre Comité à faire les démarches nécessaires et à prendre toutes dispositions utiles pour que cette statue, qui a fait plus de voyages que d'habitude une statue, revint vers Bazas d'où elle était partie.

C'est aujourd'hui chose faite et vous la verrez à la Flotte à côté des autres souvenirs d'antan qui y étaient déjà groupés devant la chapelle.

Une série de démarches et de frais que nos finances ra-junies nous ont heureusement permis d'affronter, nous ont

amenés à ce résultat avec la collaboration particulièrement efficace de Pierre Duverger. Ce dernier, qui représente le Comité à Bazas, nous a été d'un précieux secours pour recevoir et placer à la Flotte notre héroïne nationale et même pour retrouver le socle de la statue, car le socle était resté à Bazas, celui de Bordeaux n'était qu'un remplaçant!

Il nous restera encore à nous occuper des drapeaux. Ce sera l'œuvre de demain.

Pour terminer, votre Comité donne rendez-vous à tous le 9 Juillet à la Flotte, suivant les indications du programme qui suit.

E. DE BATZ, *Président.*
M. MAUREL, *Vice-Président.*
A. OBISSIER, —
P. TOUTON, —
C. DORIENT, —
G. BLANCHET, *Secrétaire général.*
J. MAUREL, *Secrétaire adjoint.*
L. DARQUEY, *Trésorier.*
G. DUBOURG, *Trésorier adjoint.*
A. DUVERGER, *Archiviste.*

P. BORD.
J. CHARRIÉ.
J. DUBREUIL.
P. DUVERGER.
R. GARROS.
M. BOUYTAUD.

O. GAUBAN.
R. GOURRIN.
H. LACAZE.
E. LENOURICHEL.
A. DE MONTAIGUT.
G. DANIEL.

Programme de la journée du 9 Juillet.

10 heures.

MESSE SOLENNELLE

Célébrée aux intentions de l'Association

par M. l'abbé MARTOUR

Vicaire à Saint-Nicolas de Bordeaux

Ancien Préfet de Discipline.

Membre honoraire de l'A. A. B.

Une Collecte sera faite pour la Plaque Commémorative.

A l'issue de la Messe.

INAUGURATION

DE LA

PLAQUE COMMÉMORATIVE

Érigée par souscription

à la glorieuse mémoire des Anciens Élèves de Bazas

Morts pour la France — 1914-1918.

ALLOCUTION

Par M. l'abbé PLÉNEAU

Curé-Doyen de Pauillac

Ancien Professeur de Rhétorique et Préfet de Discipline.

Membre honoraire de l'A. A. B.

L'**Harmonie Bazadaise**, sous la direction de M. E. LAPIERRE, ancien professeur au Collège, et le **Patronage Bazadais** assisteront à cette cérémonie, à la solennité de laquelle chacune de ces Sociétés prètera son aimable collaboration.

Des places seront spécialement réservées aux familles
de nos Héros Bazadais.

Midi.

XX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOUS LA PRÉSIDENTENCE

Du Docteur E. de BATZ

Président de l'A. A. B.

Midi 30.

BANQUET AMICAL

SOUS LA PRÉSIDENTENCE

M. le Chanoine ESTERLIN

Ancien Supérieur du Collège de Bazas

Président d'honneur de l'A. A. B.

18 heures.

REPAS EN COMMUN

Sous les ombrages de La Flotte.

N.-B. — Ceux de nos camarades qui auraient l'aimable intention d'envoyer des vins ou liqueurs sont priés d'adresser leurs envois à Pierre DUVERGER, à Bazas.

SERVICE D'AUTOMOBILES

Le rendez-vous général est à 9 heures 15 à La Flotte.

Pour s'y rendre, ceux de nos camarades venant des directions de Bordeaux et d'Agen se retrouveront en gare de Langon à 8 h. 1/2 et seront transportés en automobiles jusqu'à Bazas-La-Flotte.

Le même service d'automobiles les reprendra l'après-midi à La Flotte pour leur permettre de reprendre à Langon les trains de

Sur	{	Express : 17.3 et 21.4		Sur AGEN	{	Express : 23.27
BORDEAUX		OMNIBUS : 17.13 et 19.9		Omnibus : 18.17		

Ne prendre les billets de chemin de fer que jusqu'à Langon.

Prix des Places en Automobiles (Aller et retour) : 6 francs





11 Novembre 1922

QUATRIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ARMISTICE

Revue Lachaud

Organe Officiel de l'Association Amicale

des

Anciens Élèves de Bazas



A LA GLORIEUSE MÉMOIRE

des

Anciens Elèves du Collège de Bazas

MORTS POUR LA FRANCE

— 1914-1918 —



« In caelis anima fulgent »

« Hic nomina tantum ».

(Abbé J.-L. T.)

Secrétariat général de la Rédaction : Marmande (Rue du Palais). Téléphone 47

ASSOCIATION AMICALE
des
Anciens Élèves de Bazas

COMITÉ :

R. GARDE, *Président honoraire.*

A. OBISSIER, }
P. TOUTON, } *Vice-Présidents honoraires.*

E. DE BATZ, *Président.*
M.-L. MAUREL, }
Ch. DORIENT, } *Vice-Présidents.*
G. BLANCHET, *Secrétaire général.*
J.-J. MAUREL, *Secrétaire adjoint.*
L. DARQUEY, *Trésorier.*
G. PLANES, *Trésorier adjoint.*
A. DUVERGER, *Archiviste.*

P. BORD.
J. CHARRIÉ.
G. DANIEL.
G. DUBOURG,

J. DUBREUIL.
P. DUVERGER.
R. GARROS.
O. GAUBAN.

R. GOURRIN.
H. LACAZE.
P. LENOURICHEL.
A. DE MONTAIGUT.

Conseil de Rédaction de la REVUE LACHAUD

Organe officiel de l'Association.

M.-L. MAUREL. G. BLANCHET. J.-J. MAUREL.
L. DARQUEY. J. CHARRIÉ.

ANNUAIRE :

A. DUVERGER, 162, cours de la Somme, Bordeaux.

COMPTE RENDU

de la

XX^{me} Assemblée Générale

ET DE L'INAUGURATION

de la

PLAQUE COMMÉMORATIVE

Érigée par souscription dans le domaine de La Flotte

LE DIMANCHE 9 JUILLET 1922

à la

GLORIEUSE MÉMOIRE

des

Anciens Élèves du Collège de Bazas

MORTS POUR LA FRANCE

1914-1918

ALLOCUTION

Prononcée par M. l'Abbé PLÉNEAU

Curé-Doyen de Pauillac,

Ancien professeur de Rhétorique et Préfet de Discipline.

Membre honoraire de l'A.A.B.

A LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

de la

PLAQUE COMMÉMORATIVE

VÉNÉRÉ MONSIEUR LE CHANOINE,

MESDAMES,

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

MES CHERS AMIS,



Appelé par le Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège de Bazas à parler devant ce Monument, à prononcer l'éloge funèbre de nos Morts de la Grande Guerre, je comprends bien tout le prix d'un pareil honneur, mais j'en sens aussi tout le poids, et, conscient de mon insuffisance, si je n'avais écouté que ma raison, j'eusse laissé à des bouches plus éloquents, à des talents plus hauts et mieux exercés, le soin de composer à la gloire de nos héros un éloge plus digne d'eux. En acceptant, j'ai donc fait taire ma raison : je n'ai écouté que mon cœur. Il m'a paru que s'excuser, serait une sorte de capitulation, dont nos chers Enfants, du haut du ciel, me pourraient faire grief, à moi qui, dans ma carrière de préfet ou de professeur, les ai plus particulièrement connus, pour la plupart, qui les ai vus, ici ou dans notre vieux collège — hélas ! — s'ébattre, travailler, prier et vivre. Je leur devais cet hommage, et ayant accepté l'honneur qui m'était fait, j'acquiesce donc, à leur mémoire, et la dette des Anciens Elèves du Collège et celle du Corps Professoral, et la mienne. Je sais que je ne m'élèverai ni au niveau de leur mérite, ni à celui de leur gloire; et c'est là ce qui décourage la volonté et le cœur. On voudrait, quand on parle d'eux, trouver des accents assez sublimes pour atteindre aux sommets où les a portés leur héroïsme, ne plus

prononcer d'autres paroles après celles-là, et s'abîmer dans leur triomphe, comme dans leur sacrifice.

Et si cet idéal est irréalisable, tâchons, du moins, avec nos faibles ressources, de leur rendre le culte auquel ils ont droit.

J'ai dit le culte. Le simple souvenir, en effet, l'hommage ordinaire du cœur ne suffit pas. Il faut, à de tels sacrifices, un hommage de caractère religieux et sacré. Et, quand un hommage prend ce caractère, il devient un culte. C'est ainsi que l'ont entendu nos « Anciens », en nous conviant, avant cette cérémonie, au Saint Sacrifice, comme pour mêler le sang de nos héros à celui du Christ. — Culte d'admiration, pour la façon dont ils ont vécu, et dont ils sont morts; culte de reconnaissance pour les inappréciables biens que nous leur devons; culte d'amour pour la vie donnée et leur sang répandu.

*
* *

Ce que fut la vie de ces hommes, je ne l'apprendrai pas ici à ceux qui l'ont partagée avec eux, ni à ceux qui, depuis, ont visité leur glorieux champ d'action, l'horrible champ de bataille, d'où l'on emporte la vision d'une lutte de géants et de paysages d'enfer : les Eparges, Douaumont et Vaux, la Harazée et Vauquois, Tahure et Perthes, Berry-au-Bac et Reims, Craonne et Lafaux, la Somme, l'affreux désert de la vallée de l'Ancre, Notre-Dame-de-Lorette et Souchez, la chaussée de l'Yser, Ypres et Dixmude, le Piave, les Dardanelles et Doiran. Oui, nous savons tous ce que fut leur vie, un calvaire continu, une crucifixion de tous les jours, de leur esprit, de leur volonté, de leur cœur, de leurs intérêts, comme de leur chair.

Il y eut le premier sacrifice, celui de la séparation et de l'adieu, où, de part et d'autre, du côté de ceux qui s'en allaient, comme de ceux qui restaient, on refoulait ses larmes, on imposait contrainte à son cœur, on s'immolait au devoir et à la patrie. Ces cloches, qui répandaient sur toute l'étendue du territoire leurs sons lugubres, c'était encore la voix de Dieu, l'appel aux armes, pour la défense des foyers et des autels. Il n'y avait pas à craindre que cet appel hâlant des clochers restât sans écho. Nos hommes connaissaient trop bien ces voix, qui, jusque-là, les invitaient à la prière, pour y demeurer étrangers et sourds. Ils partirent,

avec ce calme tranquille, mais aussi avec cet élan généreux, qui signifiaient clairement qu'on y allait de bon cœur, et qu'on irait jusqu'au bout.

A Berlin ! Le mot était sur toutes les lèvres, parce que la résolution était dans tous les cœurs. Et, sans doute, on ne soupçonnait pas que la route serait si difficile, ni si longue, ni semée de tant de privations, de souffrances et de deuils. Mais, l'eût-on supposé, la résolution fût demeurée la même. Et on y est allé, à Berlin, sinon en masses compactes, et couvert encore de la poussière des batailles, ce qui eût pu se faire aussi bien, du moins par l'organe de ces missions, militaires et autres, une poignée d'hommes, qui en imposent d'autant plus à l'orgueil teuton, et représentent d'autant mieux la victoire, qu'à eux seuls ils tiennent sous leur volonté, qui pourrait être toute puissante, une communauté de près de soixante-dix millions d'habitants. Mais c'est le but cela, c'est le sommet. Comment y est-on parvenu ? — Ah ! par la voie douloureuse de l'angoisse, de la souffrance et de la mort : *Ad augusta per angusta...*

Ces déchirements d'âme du début se reproduisirent ensuite à chaque appel, — et pendant quatre ans !...

Et saura-t-on jamais ce que cette séparation et ce départ comportaient d'abnégation et d'oubli de soi, d'inquiétudes secrètes aussi, et, quelquefois, de situations tragiques ? — Souffrances de l'esprit, chez tous ceux qui devaient laisser des études chères, en plein épanouissement du talent ou de la gloire, ambitions ou espérances déçues, avenir compromis. Il fallait imposer silence à tous ces sentiments, et se condamner à une vie malheureuse et brève, au bénéfice de son pays.

Sacrifice et crucifixion de la volonté, par l'obéissance absolue et passive, par le mépris de ses aises et du danger, le renoncement à ses goûts, l'aliénation de sa liberté. Ah ! cette liberté, après laquelle courent les foules, si seulement on en prononce le nom, et qui est la force par laquelle nous pouvons lutter contre Dieu même ! Quelle souffrance chez ceux pour qui, à la longue, le but pouvait ne pas paraître clair, ou le succès demeurer douteux, à qui la soumission aveugle coûte et qui devaient obéir et « croire », sans comprendre. *Oportet credere*. Cette liberté, il y fallait donc renoncer, en faire litière au profit de tous, parce que le triomphe était au prix d'une pensée unique, d'un commandement

unique. On le savait. On le sentait. Et la volonté de vaincre rendait, sinon toujours facile, du moins réelle, cette immolation de la liberté.

Aussi a-t-on vu ceux-là même qui, en temps de paix, s'affichaient comme de farouches antimilitaristes, — il n'y en avait heureusement pas chez nous, — courir aux armes, comme les autres, à l'appel du pays menacé, se mêler à la foule des combattants, se presser autour du drapeau, verser leur sang pour le défendre.

Là, plus de partis, plus de rangs, plus de confessions, comme l'on dit, plus d'opinions, plus de classes; tout le monde confondu dans la seule pensée et la seule volonté de sauver l'honneur et de vaincre. Oh! l'admirable spectacle! L'officier et l'homme fraternisant dans une collaboration commune, dans le partage des mêmes privations et des mêmes dangers; l'esprit de révolte qui soufflait en temps de paix contre les chefs, soudainement éteint; l'espèce de jalousie même qui pouvait se donner jour chez ceux du front à l'endroit de ceux qui, à l'arrière, forgeaient les armes de la victoire, ou assuraient les services auxiliaires, cette jalousie, dis-je, empêchée de naître, ou silencieuse et comprimée, parce que on la sentait dangereuse, déraisonnable souvent, mauvaise en tout cas, capable d'énerver le moral, et donc de compromettre la victoire.

Voilà le spectacle émouvant de cohésion, d'unité, de fusion patriotique et fraternelle que donnaient, sur toute l'étendue du champ de bataille, au front, et chez eux, — nos beaux soldats!...

Sacrifice et crucifixion du cœur! — Ah! les affections, non pas brisées, mais séparées! Ah! l'éloignement et l'incertitude de se revoir! Ah! la prolongation de l'absence! Ah! le vieux père qu'on laisse, derrière soi, sans appui, sans ressources. Ah! la mère, si triste sous ses cheveux blancs, dont aucun sourire ne plissera plus la lèvre, pensive, et dont le regard intérieur va vers l'absent, là-bas, sous la mitraille, ou dans l'obscur réduit, dans la tranchée boueuse et froide! — Vit-il?... Son cœur n'est-il pas glacé par la mort?... Ne souffre-t-il pas du froid, de la chaleur, de la faim? Oh! de part et d'autre, les cruelles angoisses! L'attente des nouvelles, la sombre inquiétude quand elles tardent à venir, l'effroi,

le désespoir quand on n'en reçoit plus... Nous avons vécu tout cela. Et ce fut horrible.

Et pourtant, nos hommes, nos chers hommes, nous donnaient l'exemple du courage et de la grandeur d'âme. Nous les avons vus, refoulant au fond de leur cerveau ou de leur cœur toutes leurs pensées, tous leurs sentiments, toutes leurs souffrances, n'en laissant rien paraître pour n'attrister personne, ne parlant pas de leur vie dure, de leurs privations, du constant et terrible danger au milieu duquel ils vivaient, pour n'inquiéter pas les leurs, pour ne point troubler la sérénité du foyer, pendant ces quelques jours de répit qu'ils y venaient passer, y portant cette austérité de visage qui convenait à des hommes exposés chaque jour au péril de mourir, mais trempés par ce péril même, auquel ils avaient fini par se faire, dont ils se jouaient presque, en face duquel en tout cas ils ne tremblaient plus. Ils étaient grandis auprès de leurs frères et de leurs sœurs, de leurs fiancées. On les regardait avec des yeux attendris et pleins d'admiration. Eux, gardaient cet air naturel et simple de gens ne paraissant pas se douter qu'ils accomplissaient chaque jour des actes d'héroïsme, supportant mal, du reste, qu'on prononçât le mot devant eux.

— Voilà ce père de famille, qui vient, après un voyage interminable, des bords de l'Yser ou des Hauts de Meuse, ou de quelque point du front que ce soit, qui a traversé Paris, ou d'autres centres importants, blanc de la craie de Champagne, sali de la glorieuse boue de l'Artois ou de la Woëvre. Sa femme est allée au devant de lui, à la ville la plus proche, portant sur son sein leur dernier né. Il l'embrasse, le prend à son tour dans ses bras, et le porte comme un trophée à travers la ville, lui, le poilu rébarbatif, coiffé de la «*salade*» de dur métal, chaussé de souliers lourds et de bandes grossières, enveloppé dans sa longue capote bleu-horizon, comme le moine dans sa robe de bure, chargé sur les deux épaules de tout un attirail de paquets. Et il va, le doux «*poilu*», accompagné de son épouse, vers le nid heureux d'où la guerre l'a brusquement projeté, bouleversant tout, de lui, ses habitudes, ses affections, son bonheur. Et il lui a fallu sacrifier tout cela. Il le sait. Ce qu'il sait aussi, et ce que lui seul sait, et à quoi il pense, le soir, autour de la table ou de l'âtre, c'est qu'au milieu des dangers où il vit,

cet éclair de bonheur, cette joie fugitive et rare de la « permission de détente », sera peut-être la dernière. Si, à cause de cela, et sans même y prendre garde, il reste grave, du moins son front ne s'assombrit pas. — Tout à l'heure, il embrassera sa femme et son cher petit, avec le calme de toujours, et il ira, par un train de retour dont l'allure lui semblera aussi rapide qu'elle lui avait, à l'aller, paru lente, il ira reprendre son poste, sur la ligne de feu, à la place d'un autre à qui sera accordée la même joie courte. Et que de fois sa pensée fera ce voyage, sur la pente du cœur, dans la solitude du créneau, ou l'obscurité des abris, dans la tranchée qu'il garde, avant de monter à l'assaut, au retour de l'attaque. Et qui affirmerait qu'une larme ne coule pas sur ce visage impassible et ferme, au souvenir de ceux qui, là-bas, vivent sans lui, ou de ces cloches qui, le soir, quand l'Angelus tinte, semblent pleurer la mort du jour, — la sienne! Qui affirmerait qu'une pointe d'ennui, de regrets, de lassitude, la nostalgie, ou, disons le mot, l'affreux cafard, ne se fait jamais sentir à lui dans les longues attentes, les nuits froides, les attaques sans fruit, le repos stérile? — Crucifixion du cœur, nécessaire à l'immolation totale, et à l'efficacité du sacrifice, sacrifice du reste généreusement consenti, et maîtrise de soi vite retrouvée, en vue et pour le succès de la grande cause du droit et de la liberté.

Immolation des intérêts, et dépouillement complet de soi-même, comme le pauvre d'Assise, comme le Religieux, qui sort de sa maison, de son pays et du monde, comme Pierre et André, Jacques et Jean, les premiers élus du Christ, qui quittent tout pour le suivre, dénuement pareil à celui du Sauveur même, dont la Mère n'a ni langes pour le couvrir, ni berceau où le déposer. Adieu la bonne vie de famille, adieu le bien-être, adieu le repos et les aises, adieu les rêves d'avenir et d'amour. C'est un établissement sur lequel on comptait, — et caduc! C'est une entreprise qui devait conduire à la fortune, — et brisée! C'est un commerce, une industrie, un métier, une profession, qui ont besoin de l'activité et du bras de l'homme, — et suspendus! Les portes se ferment comme pour un deuil. Derrière, c'est, en effet, la nuit. Et l'anxiété s'installe au cœur de l'officier ou du poilu en sa tranchée. C'est la femme, ce sont les enfants, privés de lui et de son intelligence directrice. C'est donc aussi, et en ce sens, la paralysie et la mort. Il faut tout abandonner à la Provi-



Un groupe de l'A. A. B. à l'issue du Banquet Amical de La Flotte.

dence, du soin de l'avenir. Il faut tout immoler au seul intérêt qui compte, en ce moment, l'intérêt du pays, à la seule affaire importante, qui est de tendre toute son énergie pour « bouter » l'ennemi hors de la belle France, qu'il souille, — et oublier tout le reste. Dévouement désintéressé d'ailleurs, puisqu'on n'est même pas certain du triomphe, pour prix de ses sacrifices et de son sang, qu'on ne le verra peut-être pas, qu'on n'en jouira possible pas, qu'on n'en sera pas...

Qu'importe? La seule affaire qui, en effet, compte, c'est de se donner, c'est de sauver la patrie. Avec l'immolation de l'esprit, de la volonté, des intérêts et du cœur, il faut donc offrir sa chair à broyer. Il en faut faire un rempart à son pays. Il la faut donner en pâture à la gloire et au salut de la France. Et c'est ce qu'ils ont fait, nos Grands Soldats, dans cette guerre de géants, où ils ont eu à combattre toutes les puissances conjurées contre eux, de l'homme et des éléments, de l'eau, de l'air et du feu : tirs de barrage, gaz asphyxiants, liquides enflammés, rafales d'obus et de mitraille, la mort planant sur leurs têtes, ouvrant sous leurs pieds des cratères où ils s'abîment, les enveloppant de tous côtés, nuit et jour, par mille engins destructeurs, ne leur laissant même pas toujours de répit aux cantonnements de repos, ou dans les abris; s'ils sont en mer, se glissant, sournoise, et les frappant à l'improviste, pour les engloutir sous les eaux. Rien ne leur a été épargné : supplice de la faim, supplice de la soif, morsures du soleil et du froid, bruits étourdissants, odeurs nauséabondes, promiscuité répugnante des vivants et des morts, — et le reste. Il semble, quand on énumère les périls auxquels ils ont été sujets, que l'on entende saint Paul, le grand témoin du Christ, parler, dans son Epître aux Corinthiens, des dangers auxquels il a miraculeusement échappé : périls du côté des fleuves et des voleurs, périls en général, périls du côté des païens, périls dans les cités, dans la solitude, sur la mer; tant de fois lapidé, tant de fois déchiré de verges, naufragé trois fois. On peut dire que chaque sens, comme dans l'Enfer de Dante, a connu son supplice, et cela sans repos ni trêve. Leurs pauvres corps, mutilés, percés, criblés, labourés, stigmatisés, comme celui du Séraphique, ne sont souvent plus qu'une plaie : *non est in eo sanitas*, comme il en fut de celui du Christ. Ah! le voilà bien aussi « l'homme de douleurs »,

dont parle Isaïe, à qui l'acuité de la souffrance peut bien arracher parfois quelques sanglots, mais ni un murmure, ni une plainte, ou, sous l'effet de l'isolement, de l'épouvante et de l'horrible supplice, ce seul cri : « Maman ! » Le voilà bien l'homme abandonné de tous, comme le divin Crucifié du Golgotha, qui meurt sans personne auprès de lui, sans la présence de ceux qu'il aimerait voir là, et à qui va son dernier soupir et sa dernière pensée; parfois même, comme Hénoch et Elie, disparu en plein ciel, sur un char de feu, ou en pleine mêlée, et qui peut dire aussi, quand il remet son âme à Dieu, comme son auguste Frère en souffrance : Tout est consommé; à qui même la sépulture et le repos dans la tombe ne sont pas assurés! la voilà bien, la nudité du Calvaire; la voilà bien, la haute perfection monastique, avec ses trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Le voilà bien l'holocauste complet, le sacrifice suprême, qui font d'eux de vrais martyrs, et de vrais Rédempteurs. — Et le voilà bien notre Soldat Français!

*
* *

Pour tracer ce portrait, et composer ce tableau d'ensemble de la vie sublime du soldat français, je n'ai pas eu à aller en chercher ailleurs les traits, que dans les notes, encore incomplètes, que m'a remises, sur nos chers morts de la guerre, votre excellent Secrétaire Général, mon ancien élève et ami, Gaston Blanchet, si dévoué au vieux collègue et à son souvenir.

La lecture en est singulièrement émouvante, et m'a profondément remué. On y prend un vrai bain d'héroïsme, comme aux plus belles tragédies de Corneille, et mieux encore, parce que d'être chrétiens, cela donne à la physionomie de ces soldats un charme particulier, une simplicité et un naturel dans le sacrifice, qui manque aux héros païens du poète. Et quelle fierté, quelle consolation, pour ceux qui furent, en collaboration avec leurs familles, et après elles, les maîtres et les éducateurs de telles âmes, sans se rendre compte toujours du bien qu'ils faisaient, ou que Dieu opérerait en elles par eux! Quel adoucissement à la douleur de leurs familles, de savoir qu'ils sont morts avec ce courage surnaturel et cette joie tranquille, puisés dans la conscience du devoir accompli, et qui sont la marque des élus!

Il est impossible de tout citer et de tout lire : nous n'avons du reste pas tout; mais, si nous sommes réduits, de ce fait, à ne parler que de quelques-uns, nous n'avons cependant pas hésité à le faire, parce que nous savons très bien qu'ils représentent les sentiments ou reproduisent et résument en eux la grandeur d'âme et l'héroïsme de tous les autres.⁽¹⁾

.....
.....
.....
.....

Et ce m'est une consolation de terminer les glorieuses citations de cette élite de braves à l'ordre du collège, dont ils ont si bien mérité et qu'ils honorent tant, en évoquant la mémoire d'un autre de leurs camarades, nature fine et délicate, cœur d'or, d'une piété angélique, élevé au sacerdoce, et devenu, pour ses qualités d'âme et d'intelligence, le secrétaire particulier et le confident intime d'un ancien curé-doyen de notre Bazadais, devenu évêque d'Oran.

Brancardier au 174^e territorial, venu, sur ses instances, dans un régiment, il y fait preuve du plus grand courage et du plus beau dévouement. Le 10 août 1916, à Hem, il demande à prendre, dans une vague d'assaut, la place d'un camarade chargé de famille, « donnant à tous le plus bel exemple d'esprit de sacrifice », dit sa citation. Au cours de cette attaque, et sous un violent tir de barrage, il aperçoit un homme grièvement blessé, se porte vers lui, se découvre pour lui donner l'absolution, et meurt d'un éclat d'obus reçu en plein front, après avoir reçu, sans connaissance, les derniers sacrements...

Que votre main de prêtre, levée pour bénir et pour absoudre, s'abaisse, ô notre cher ami, et frère dans le sacerdoce, sur cette phalange de héros, dont les noms sont gravés là avec le vôtre, et que cette bénédiction s'étende aussi, pour les consoler, à leurs familles et à tous les cœurs meurtris par leur mort...

(1) Là s'est placée la lecture des citations que nous avons l'intention de publier dans les prochains numéros de la *Revue Lachaud* avec les notices biographiques, qui nous ont été communiquées par les familles de nos chers héros.
(N. D. L. R.).



Et quels bienfaits leur devons-nous, à ces Grands Morts, à nos sublimes soldats, à qui nous voudrions élever un arc de triomphe dont la courbe toucherait aux cieux? Quel est le fruit de leur sacrifice? Ah! nous leur devons d'abord, avec la victoire, le salut de la France : *Livore ejus sanati sumus*. « C'est de telles morts que la victoire sortira demain », écrivait l'aumônier qui assista, à ses derniers moments, l'un des vôtres, *Jean Tardieu*. Et c'est pour le marquer clairement et avec une rapidité qui a pu paraître miraculeuse que Dieu, qui avait refusé le succès à des hommes sans foi, l'a donné à des généraux qui prient... Oui, c'est cela, la grandeur et le salut de la France, qu'implicitement ou très explicitement, ils ont voulu, nos grands soldats. Ils l'ont dit, ils l'ont écrit, leurs lettres sont là pour en fournir la preuve; ils l'ont crié :

*S'il te faut ma souffrance,
Souffrir sera ma loi;
S'il te faut ma mort, mort à moi;
Et vive toi, ma France!*

« J'ai souffert, et je souffrirai encore, autant qu'il sera nécessaire pour mourir comme tout soldat croyant doit le faire », écrivait aux siens un de vos glorieux morts, *Jean Duffieux*, avec une sublime simplicité résolue.

Nous leur devons la réconciliation de notre pays avec Dieu, et avec son Vicaire. Nous leur devons la liberté et la paix. Et quel poids, quel culte de reconnaissance ne leur revient donc pas pour de tels biens, qui sont ceux mêmes dont Jésus-Christ a favorisé la terre : *Dissipa gentes quæ bella volunt; da pacem, Domine, in diebus nostris*, comme il est écrit au frontispice de Saint-Maurice-d'Angers; *Dispersez les nations qui veulent la guerre, et donnez-nous la paix, Seigneur*. Ils nous l'ont donnée.

Ils ont laissé une France plus grande; ils ont accru son prestige dans le monde, où il commençait peut-être à baisser, au profit d'une « culture » à base de force primant le droit, de mépris des traités, d'impératif catégorique et de barbarie kantienne. Ils y ont remis en honneur le patriotisme, qui

peu à peu reculait devant l'Internationale révolutionnaire, et l'idéal, qui, lui aussi, et de plus en plus, disparaissait, pour faire place au mercantilisme grossier et à la morale bassement utilitaire. Ils ont refait l'unité de la France, mutilée, divisée par les questions de parti et de politique vénale, en proie aux agitateurs, et, de ce fait, aux convoitises de l'étranger. Ils lui ont redonné son âme et sa force. Ils l'ont reconstituée tout entière et non plus avec cette faille large et profonde qu'on se plaisait à creuser entre la France de la Révolution et l'autre. Ils ont réconcilié en eux, et sur le champ de bataille, le présent et le passé, tous ses siècles glorieux. Ils ont compris que si le Moyen-Age, saint Thomas et Dante sont grands, ce n'est pas pour avoir rompu avec l'antiquité, mais pour l'avoir continuée, pour avoir préparé les temps modernes, et non pour s'être isolé d'eux par des abîmes; que nous devons le respect aux travaux de nos pères, et que rien n'est beau comme cette perpétuité. Ils ont compris qu'il serait criminel de rien laisser perdre de nos gloires, politiques, guerrières, scientifiques, religieuses, littéraires, artistiques, ou autres... Ils ont senti qu'ils étaient le même sang que ceux-là qui, dans la vieille Gaule, luttèrent contre Rome, ou, dans les Champs Catalauniques et à Vouillé, fondèrent la patrie. Ils ont senti qu'une France divisée était condamnée à périr, qu'au contraire une France unie pouvait, suivant le mot de Vercingétorix, « défier l'univers ». Ils ont compris qu'une France pourrie de corruption et d'athéisme ne pouvait jouir de la considération au dehors, ni durer, et ils sont revenus à Dieu, ou, fidèles, Lui ont offert leur sang pour la purifier et l'assainir. Ils ont compris que leur force serait décuplée, comme leur grandeur, si, au lieu de se séparer du reste des siècles, ils se soudaient à eux, et les prolongeaient; s'ils se regardaient comme les fils de ceux-là qui, à Poitiers, à Bouvines, à Patay, à Valmy, et ailleurs, ont sauvé la foi des aïeux et la patrie, et qu'ils seraient invincibles, si, sur leurs enseignes, se reflétaient l'azur de la Chape de saint Martin, l'écarlate de l'oriflamme de saint Denis, l'immaculée blancheur de l'étendard de la Pucelle, le cœur adorable du Maître; s'ils ne répudiaient aucun héritage du passé, ni celui de Clovis et de Charlemagne, de Philippe-Auguste et de Jeanne d'Arc, de Saint Louis et des Croisades, de Henri IV, de Louis XIV et de tous nos grands Rois, de la République

et de l'Empire; ni celui des hommes d'Etat, des écrivains, des penseurs, des artistes et des poètes, qui ont toujours, et dans tous les domaines, au dedans et au dehors, fait la parure de la France et son incomparable lustre; ni celui des « maîtres d'œuvre » qui ont élevé ses cathédrales ou bâti ses châteaux; de ses moines, qui l'ont façonnée et pétrie comme les abeilles leurs ruches; des saints qui, de Martin, Geneviève, Clotilde, Radégonde, à Vincent de Paul et au Curé d'Ars, par Louis IX, Blanche de Castille, Marie-Marguerite et Jeanne, ont fleuri sa terre; et avec le pays tout entier, ils ont rugi d'indignation et de douleur, quand la cathédrale de Reims et le baptistère de Clovis furent atteints, parce qu'ils ont bien senti que c'était la France qui était visée et blessée au cœur, victime, comme Louvain, d'une haine sauvage. Ils se sont regardés comme les défenseurs de la Cité, de toute la Cité, et de ce Royaume dont on a pu dire qu'il était le plus beau qu'il y eût, après Celui du Ciel, de cette patrie, à laquelle est tout de suite allée, quand elle fut en péril, la sympathie de l'univers, autour de laquelle on s'est rangé, comme pour défendre une mère attaquée, justifiant une fois de plus ce beau vers du poète :

Tout homme a deux pays : la France et puis le sien.

Il leur a donc paru, qu'en défendant la France, ils faisaient plus encore que défendre une patrie, mais le legs de l'humanité tout entière, déposé en elle, la civilisation, le droit et la liberté. Et il n'a pas fallu moins que cet idéal généreux et large pour les soutenir jusqu'au bout. Ils se sont souvenu des merveilles que Dieu avait accomplies par les Francs, que la France était la première-née de l'Eglise, la terre privilégiée du Ciel, bénie et visitée par Lui, le Royaume de Marie; que c'était là pour eux des titres de noblesse incomparables, au-dessus de tous, communs à tous, et qui les obligeaient à vaincre ou à mourir, n'ignorant pas d'ailleurs que le sang, « c'est de la gloire », et qu'il a aussi sa voix, qui crie vers Dieu, comme celui d'Abel.

Et ils sont morts. Mais si, comme le dit la belle épithaphe composée pour eux par un de leurs maîtres les plus aimés. (1)

(1) M. l'abbé Travoyat, curé de Gujan-Mestras.

leur âme est au ciel, et qu'il n'y ait là que leurs noms, ces noms, du moins, vivront dans nos mémoires, comme dans nos cœurs. Ils sont morts, mais ils ont écrit, avant de mourir, la page la plus glorieuse certainement, la plus magnifique, la plus prodigieuse aussi, des fastes de notre histoire et de tous les temps. Et parce que la guerre, comme, dans leur féroce orgueil, se plaisaient à le dire les Germains, a été mondiale, votre gloire, ô grands soldats de la victoire, votre gloire le sera aussi. « Je meurs pour la libération du monde », disait, à ses derniers moments, l'un de vous, le médecin aide-major de 1^{re} classe, *Paul Capdeville*. Et, s'il le disait, c'est qu'il sentait bien que la libération du monde était liée à celle de la France et que l'on sauvait, en mourant, l'une et l'autre. Ils sont morts, mais il faut que leur œuvre vive. Ils nous ont sauvés de la honte, du démembrement et de l'esclavage. Il ne tient qu'à nous de recueillir les fuits de leur victoire, la liberté et la paix. Leur victoire a prodigieusement accru notre prestige au dehors; il ne tient qu'à nous d'en profiter au mieux de notre influence. Ils sont morts sans peur et sans reproche, en bénissant Dieu et dans son amour : il ne tient qu'à nous de vivre comme ils sont morts. Ils sont morts pour l'honneur et la grandeur de la France : il ne tient qu'à nous que sur leurs tombeaux, demain, nos blés soient, en effet, plus beaux.

— *Epis sacrés, un jour, de vos sillons bénis,
Vous vous multiplierez, dans nos champs rajeunis.*

Ils ont fondé l'union sacrée, ils sont morts pour la paix : il ne tient qu'à nous de ne pas la rompre, et d'en étendre le bienfait. Agir autrement serait, à leur égard, une ingratitude et un crime. Et ces cérémonies sont faites pour nous le rappeler. — Qu'ils montent, nos glorieux morts, qu'ils montent autour de la belle France leur garde éternelle. Puisse par eux la justice et la paix, comme sur la Croix, s'embrasser, et le droit et l'amour transfigurer le monde!... Qu'ils rayonnent pour l'éternité!

Ils sont morts, mais ils vivent. Si les lances des preux de Charlemagne reverdissent aujourd'hui dans les frênes des bords du Céa, les baïonnettes de nos « poilus » feront demain aux tranchées de Verdun, une frondaison nouvelle. Meurs donc, tu renaîtras!...

Ils sont morts; mais je les sens ici, debout, près de nous, tous ceux dont les noms sont là, gravés sur le marbre froid. Ils sont morts : mais leur âme est au ciel; elle vit dans une patrie faite pour eux, à la mesure de leur valeur et de leur sacrifice. Ils sont morts; mais je sens un souffle de gloire passer sur nos têtes, et c'est l'âme de nos grands soldats qui nous frôle, c'est le souffle de leur héroïsme, dont est faite l'âme de la patrie. Ils sont morts; mais je vois le ciel, où ils vivent, s'incliner en ce moment sur nous, pour que nous puissions, avec le culte de notre reconnaissance, déposer un baiser sur leur front, et recevoir celui de leurs lèvres, tout brûlant d'amour de Dieu et de la France.

*Gloire à cette France éternelle!
Gloire à ceux qui sont morts pour elle,
Aux Martyrs! aux Vaillants! aux Forts!
Chaque jour, pour eux seuls se levant plus fidèle,
La Gloire, aube toujours nouvelle,
Fait luire leur mémoire et redire leurs noms!*

Oui, nous vous saluons, ô nos Grands Morts! Et nous vous bénissons. Que de nos ruines et de tous les cœurs s'élève le chant du triomphe! Qu'il monte de nos villages détruits, de nos églises renversées! Qu'il sorte du Berceau du Christ et de son Sépulcre affranchis! de la terre d'Alsace et de Lorraine et des sanctuaires de Pologne, enfin libres; que l'Acropole l'entende, comme Sainte-Sophie, Notre-Dame et Saint-Pierre! Qu'il retentisse dans l'Île des Saints, à Sainte-Gudule, aux Amériques,

Partout!

A la gloire de Dieu, de la France immortelle
Et de ceux qui sont morts pour elle!

*
* *

J'aurais souhaité qu'il y eût là, autour de nous et à côté des « Anciens », de jeunes générations d'élèves, pour recevoir les enseignements que ces glorieuses vies comportent, répandre à pleines mains, comme des lys, aux pieds de ces grands Frères sublimes, morts pour la France, l'affection et la tendresse de leurs jeunes âmes, — et à qui nous aurions

pu passer le flambeau. Cette consolation, nous ne l'aurons pas. Mais si le fruit du sacrifice de nos soldats est un renouveau de notre pays, nous voudrions bien qu'un des effets de la mort glorieuse de nos Anciens de Bazas, fût le renouveau et la résurrection du collège. Nous voudrions ne pas quitter ce lieu, désormais deux fois sacré pour nous, sans en emporter l'espoir.

Ce nous est du moins une satisfaction, de voir ici l'Harmonie de Bazas nous rester fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, s'associer à nos deuils comme elle le fit de nos joies, les Dames de la Ville tenir auprès de nous le même rôle touchant que les Saintes Femmes au pied du Calvaire, et les jeunes gens chrétiens de cette paroisse modèle, unis aux élèves du Petit Collège Saint-Jean, remplir, pour autant qu'ils le peuvent, un vide qui nous est très douloureux.

Si, dans l'immense champ de bataille, je n'ai pas voulu séparer nos Grands Anciens de leurs compagnons d'armes, ni les rapetisser en les isolant, si je les ai jetés dans le grand tout, où ils occupent un rang si glorieux, et où leur physionomie se détache en si beau relief, ma pensée n'est pas non plus d'oublier que s'ils sont d'abord de leur famille, où ils ont puisé le suc nourricier qui a fait d'eux ce qu'ils furent, parce que bon sang ne sait mentir, et du collège, où, continuant toutes les traditions du passé, des Lachaud, des Chadois, des de Pichard, des de Verthamon, et des autres, on peut les regarder comme le plus complet épanouissement et la plus belle efflorescence de toute l'œuvre d'éducation menée ici pendant près d'un siècle, par des prêtres tels que les Martial, les Tourreau, les Faugeras, les Langarica, les Verdalle et le vénéré chanoine et supérieur qui est là; je ne peux pas oublier, dis-je, qu'ils sont aussi de Bazas, et que quelque chose de la vigoureuse sève de ce terroir, si riche en valeurs et en vertus, a passé en eux, comme en ces arbres des forêts voisines, droits et fermes, qui se brisent, mais ne plient pas, et qui meurent debout. Nous ne saurions les séparer, s'ils ne sont pas nés sur ce sol, de ceux qui en sont le fruit, et qui ont donné comme eux, et pour la même cause, dans la même confraternité d'âmes et le même noble esprit de sacrifice, leur sang et leur vie. L'hommage donc que nous rendons à nos « Anciens » va aussi à ceux-là, comme aux membres d'une même famille, de la grande famille bazadaise.

Oh ! aimons-les, nos Grands Morts de la Guerre. Pouvaient-ils faire pour nous plus qu'ils n'ont fait, et donner plus qu'ils n'ont donné ? Ils ont bien droit au culte du cœur, pour cette vie offerte et leur sang répandu. Enveloppons-les de notre tendresse, réchauffons-les de notre amour, comme Dieu même ; consolons-les de notre piété affectueuse et de notre souvenir fidèle. On nous verra, à cause d'eux, mener une vie grave, en compensation de ces folies, qui semblent insulter à leur mémoire, et piétiner leurs cadavres. Aussi longtemps que nous vivrons, il nous faudra penser à eux, toujours, et toujours parler d'eux. Elevons à leur mémoire, comme aujourd'hui, des monuments dignes de leur gloire. Car si Dieu a voulu qu'ils souffrissent l'angoisse, la sueur de sang et l'abandon du champ de bataille, comme d'un autre Gethsémani et d'un autre Calvaire, c'est, il me semble, pour mieux marquer qu'ils ne sont plus seulement à leurs familles, comme autrefois, mais à tous, qu'ils sont devenus nos Enfants, ou que nous sommes leurs Fils, qu'ils appartiennent à la grande Patrie, et qu'il est donc juste que, « comme fait une mère », et suivant le vers fameux du poète,

La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

Tâchons donc, quand nous venons ici, et pour mieux remplir ce devoir, d'emprunter au cœur des pères et des mères, des frères et des sœurs, des épouses et des fiancées, ce qu'ils ont de plus élevé et de plus profond, de plus ardent et de plus pur, de plus saint et de meilleur, pour le leur offrir, en témoignage de notre amour, avec nos prières et nos larmes.

Je sais, ô nos Grands Morts, je sais que vous ne souffrez pas qu'on vous pleure, ni que s'élèvent de Rama ces clameurs des mères qui se lamentent sur leurs fils, et ne veulent point être consolées, parce qu'ils ne sont plus. Vous ne voulez pas que la rosée, ni la pluie ne tombent sur Gelboë parce que les forts d'Israël sont couchés sur le sol avec Jonathas et Saül. Vous demandez, au contraire, que le ciel s'ouvre sur les collines, les vallées et les sillons où vous êtes tombés, semence féconde des moissons futures, et que sa grâce se répande sur nos foyers, comme dans nos cœurs, pour les consoler. — Oh ! non, ne pleurez pas sur nous : nos jours sont devenus, par la mort, éternels, et nos yeux, quand

nous avons semblé les fermer, s'ouvriraient à l'intérieure lumière... Mais, ô nos chers Morts, nos larmes ne sont pas des larmes de deuil, de faiblesse ou de désespoir; ce sont des larmes d'émotion, de fierté, de reconnaissance et d'amour. Supportez donc qu'elles coulent, avec celles des épouses et des mères, et de tous ceux qui vous aiment, pour former, là-haut, les diamants de votre lumineuse couronne.

En retour, protégez-nous. Inclinez-vous sur vos frères, comme le faisait, de votre vivant, l'Ange du Collège, constitué le Gardien de vos âmes et de votre belle devise. Et quand nous serons tristes, quand nous aurons besoin de courage pour la lutte, nous entreprendrons ce pieux pèlerinage de la Flotte. Nous le ferons au moins une fois chaque année, à cette époque, et pour cette rencontre fraternelle. Et après avoir ici vécu de votre souvenir, dans ce délicieux vallon et sous ces frais ombrages, après avoir appliqué nos lèvres à ce marbre, notre cœur à vos cœurs, nos âmes à vos âmes, nous reviendrons chez nous plus forts, consolés et meilleurs.

*
* *

Je vous ai beaucoup aimés, ô mes chers Enfants. Si mes fonctions m'obligeaient souvent à me composer un visage austère, vous saviez bien que mon cœur vous appartenait, comme ma vie, et je crois pouvoir dire que je suis allé pour vous jusqu'au bout de mes forces. Je vous ai aimés, comme l'ont fait tous ceux qui, autour de moi, se dépensaient pour vous, qui furent mes modèles, et dont quelques-uns sont venus, en cette cérémonie, vous apporter le témoignage du cœur; comme vous a aimés le Célébrant d'aujourd'hui, mon auxiliaire le plus précieux, avant d'être mon successeur,⁽¹⁾ comme vous a aimés notre bon et vénéré Supérieur et Chanoine, Monsieur l'abbé Esterlin, qui préside cette fête, et en ses labeurs et de son zèle par cette pléiade de prêtres sortis du collège, qui sont la fleur de sa piété, et cette phalange de héros, la plus belle couronne de ses cheveux blancs.

Ensemble, anciens Professeurs, anciens Elèves, Amis pré-

(1) M. L'Abbé Martour, vicaire à St-Nicolas de Bordeaux.

sents et absents, nous faisons deux gerbes, de nos sentiments d'admiration, de reconnaissance et d'amour; nous déposons l'une aux pieds de vos parents bien-aimés, l'autre au bas de ce monument; et ce nous est une consolation de finir par cette parole, la dernière, que *Joseph Fabre de la Bénodière*, l'un de ces prêtres d'élite sortis de vos rangs, écrivait, avant de mourir, aux Enfants de son Patronage :

Adieu, mes bien chers Enfants... Au revoir, au Ciel!



COMPTE RENDU

de la

XX^{me} Assemblée Générale

de

L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE BAZAS

à La Flotte-Bazas.

DIMANCHE 9 JUILLET 1922

« *Je viens vous demander de ne pas tarder davantage à faire le texte général et humoristique* » — ?? —
» « *du compte-rendu* »..... « *Il pourra être très court* ».
C'est avec cette sobre et lapidaire élégance épistolaire que m'était assignée, il y a quelques jours, ma part de la tâche du Secrétariat. La quiétude de mes vacances finissantes s'est immédiatement envolée à l'envisagée de ce pensum!

J'avoue humblement n'avoir pas les extraordinaires aptitudes de mon ami Blanchet qui, chaque année, trouve des choses également nouvelles et spirituelles à broder autour du compte-rendu — toujours pareil — de l'année « *AABiste* ».

Pour moi, comme pour quelques camarades sans doute,

les *Assemblées générales* et les *banquets annuels* se ressemblent comme des frères de succès : ce sont de charmantes et amicales réunions où tous les cœurs — et tous les discours et tous les rires — sonnent à l'unisson des joyeux souvenirs de jadis. Rien de neuf à en dire depuis qu'il y a des secrétaires — et qui rendent compte ! L'année dernière j'avais inventé un petit « truc » — oh ! point génial du tout, dont je parle, parce que je suis probablement seul à m'en souvenir — : Je m'étais servi du compte-rendu de 1914. Il s'adaptait admirablement à la réunion de 1921..... Mais je ne peux tout de même pas exhumer la *Revue Lachaud* de 1912 pour rendre compte de l'*Assemblée générale* de 1922 ! D'ailleurs ce « topo » de 1912 n'a rien d'humoristique. — J'ai aussi pensé à renouveler un autre système déjà employé en demandant à quelques camarades notoirement humoristes — inutile de les nommer ; vous les connaissez tous aussi mal que moi ! — leur gracieuse collaboration.

Ma première expérience de ce procédé me valut des torrents d'esprit (j'en ai là un plein tiroir d'esprit... des autres !), mais pas un mot de compte-rendu.

En désespoir de cause j'avais jeté ma langue — je veux dire ma plume — au chat : Un petit chat qui me sert d'essuie-plume ; il est très gentil quoique un peu..... schématique ; il est découpé dans du drap noir et orné — ? — d'un collier de soie blanche, d'une bouche et de trous de nez de soie rouge et de deux yeux jaunes en perles de verre..... Puis, ayant fait ce premier geste de désespoir, je m'étais pris la tête dans les deux mains ; ce qui, nul ne l'ignore, est une manifestation non moins expressive du même sentiment.

Ceci fait, il est probable que — Blanchet me pardonne ! — je me suis endormi et j'ai cru voir sourire le petit chat noir. Victor Hugo interrogeait des tables de bois qui lui répondaient en frappant de beaux alexandrins ; pourquoi moi, ne demanderais-je pas à un petit chat de drap noir de me dicter un peu de prose ! — Donc, je crus voir sourire ce félin postiche et l'entendre me

miauler ce conseil pervers — mais pratique — : « Un » compte-rendu court?... tu n'as qu'à copier le program- » me, il a été très exactement suivi de bout en bout — et » puisqu'il sera court, tout le monde le trouvera humo- » ristique! »

A 10 heures. — *Messe solennelle*, célébrée par M. l'abbé MARTOUR, *ancien Préfet de Discipline*. Une collecte a été faite pour la plaque commémorative.

A l'issue de la Messe, *inauguration de la plaque commémorative* érigée par souscription à la glorieuse mémoire des anciens élèves de Bazas, morts pour la France. *Allocution* par M. l'abbé PLÉNEAU, *ancien professeur de rhétorique et Préfet de Discipline*.

L'Harmonie Bazadaise, sous la direction de M. LAPIERRE et le *Patronage Bazadais* ont assisté à la cérémonie, à la solennité de laquelle chacune de ces sociétés a prêté son aimable collaboration. — Des places avaient été réservées aux familles.

A Midi. — *XX^e Assemblée générale*, sous la présidence du D^r Et. DE BATZ, *président de l'A.A.B.*

Midi 30. — *Banquet amical* sous la présidence de M. le Chanoine ESTERLIN, *ancien supérieur du Collège de Bazas, président d'honneur de l'A.A.B.*

« Et maintenant, continua le sombre quadrupède, est- » il indispensable d'ajouter les phrases qui servent tous » les ans? Elles ne sont pas très spirituelles évidemment; » mais elles traduisent, vaille que vaille, les sentiments » de tous. Il ne faut pas oublier, tes lecteurs ayant eu » des lettres, de leur donner l'illusion d'en avoir conser- » vé une teinte. Quelques citations y pourvoient — em- » pruntées aux grands classiques, naturellement! — » *Objets inanimés avez-vous donc une âme...* (Lamar- » tine)... *Quand j'étais petit je n'étais pas...* (M. de To- » queville)... *Infandum regina jubes renovare* (Virgile)... » *Que vous ai-je donc fait, ô mes jeunes années?...* (V.- » Hugo)... *Eheu fugaces annos* (Horace)... *font... font trois » petits tours et puis s'en vont* (Emile Combes)... etc...

» Ne pas oublier le soleil — il faut ménager sa suscepti-
» bilité — qui est toujours fidèle au rendez-vous; ac-
» compagné, cette année, de deux ou trois nuages et de
» quelques gouttes d'eau qu'on a aperçues giclant sur
» les crânes découverts et les pépins ouverts autour de
» M. l'abbé Pléneau... («*Pépin* » n'est peut-être pas un
» mot classique, mais... il rappellera à tous les savantes
» leçons de M. Desmartis!)

» Indispensable aussi le paragraphe qui associe les
» année défuntes aux arbres survivants, les capricornes
» des chênes aux têtards des bassins; les souvenirs qui
» s'effacent aux rides qui se creusent; la philosophie de
» l'abbé Dumas et celle d'Einstein; les recettes de cui-
» sine de M. l'Econome et l'universelle science de Pic...
» (de la Mirandole)...

» Place au cœur! un petit mot ému pour notre cher
» « abbé » éternellement jeune... Une phrase aimable
» pour la prose parfumée d'encens du Président de Batz,
» une autre pour celle, abondante et spirituelle, du se-
» crétaire général et une troisième pour l'éloquence des
» chiffres du trésorier, bien loin désormais, dans la
» course à la fortune, du *zéro* de son « *starting gate* »...
» Enfin pour n'oublier rien ni personne, un merci aux
» *naïades de la Flotte* qui ont offert... de l'eau et au ca-
» marade *Wattebled de Ducla* qui nous abreuva de
» champagne; un sourire aux serveuses... et au menu du
» maître *Beaumont*, exquis, des « *hors-d'œuvre variés* »,
» à la « *glace Carmen* »... (*Toréador en gâ-â-arde...*
» *tous les estomacs en ga-a-ardent aussi le meilleur sou-*
» *venir!*)

» Et c'est fini! ».....

Eh bien oui, petit félin postiche à qui j'ai jeté ma plu-
me, ce serait fini tout autre année. Mais cette année, je
ne peux oublier qu'au programme habituel s'ajoutait la
Messe solennelle et l'inauguration de la plaque commé-
morative aux morts de la guerre. Que cette année notre
joyeuse réunion conserva malgré tout quelque chose
d'austère : car nos morts étaient avec nous. Dans le ca-

dre familier de leur enfance, nos souvenirs pieux remplaçaient les chères images; et c'était un devoir sacré qui nous unissait autour de ces noms gravés sur le marbre immortel.

Grâce au concours de tous : de la population bazadaise, du clergé paroissial, de l'*Harmonie Bazadaise*, habilement dirigée par M. Lapierre, du *Patronage Bazadais* conduit par M. l'abbé Lillet, de notre camarade Bert qui, accompagné à l'harmonium par M. Dulau, détailla avec autant de talent que d'autorité l'*Hymne pour les Morts de France* de la Tombelle, un *Pie Jesu* de Gounod et l'*Ecce Panis* de Hummel, cet hommage suprême eut tout l'éclat désirable.

Quand, dans son vibrant discours, d'une haute tenue littéraire, M. l'abbé Pléneau évoqua, comme en un triomphal défilé de héros l'histoire de chacun de nos glorieux camarades, il nous sembla que *Jeanne d'Arc* — notre *Jeanne d'Arc* enfin revenue parmi nous — souriait en pensant :

« A BAZAS j'ai fait surgir,

» *Pour lutter comme moi des héros de ma taille!* »

..... Et j'aurai terminé ma tâche quand je me serai, au nom de tous, respectueusement incliné devant les douleurs — inévitable rançon de la gloire — que raviva dans bien des cœurs meurtris cette évocation de l'inoubliable passé...

LE SECRÉTAIRE ADJOINT.





Restauration de la Statue de Jeanne d'Arc à La Flotte
(1895-1922).

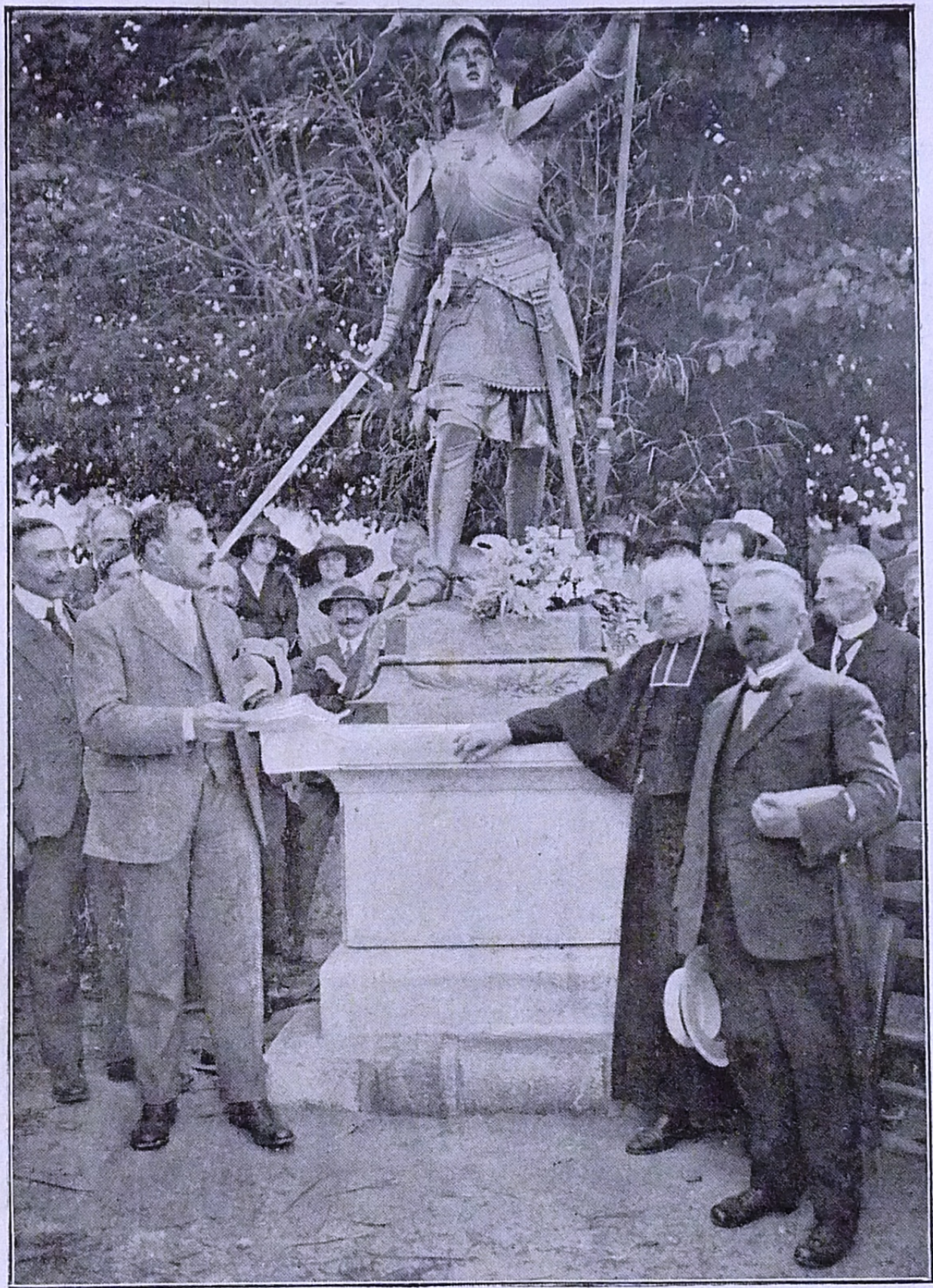
A PROPOS EN VERS

de

Monsieur l'Abbé TRAVOYAT

Curé de Gujan-Mestras.
Ancien Professeur du Collège.

Lu par le Secrétaire Général de l'A.A.B.



Restauration de la Statue de Jeanne d'Arc à La Flotte
(1895-1922).

LA STATUE DE SAINTE JEANNE D'ARC

Aux Anciens Élèves du Collège de Bazas réunis à la Flotte, le 9 juillet 1922

Enfin, me revoilà, chers amis... quels voyages,
Quels transports douloureux, quel affreux charriages,
Quels cahots j'ai subis, quels heurts, quels soubresauts!
Si je n'avais été divinement trempée,
Du sommet de mon casque au bout de mon épée,
Je serais en mille morceaux!

Grâce à Dieu, me voilà telle que jadis, telle
Que vous m'avez connue, immuable, immortelle,
Puisqu'il fallait tenir, j'ai tenu jusqu'au bout.
Malheur, tristesse, exil, guerre, nous assaillirent,
Les plus forts, ébranlés, les héros tressaillirent,
Moi je restai ferme et debout.

Et qu'on ne pense pas, qu'insensible statue,
Quand la France criait : « à moi », je me suis tue,
Les pieds rivés au sol, ou sur mon piédestal...
Un cœur vibrerait, ardent, sous notre froide armure,
Et quand le vent hurlait, c'était du long murmure
Des Jeanne d'Arc, marbre ou métal...

Le jour, nous demeurions où l'on nous avait mises.
Mais quand la nuit venait, désertant les églises,
Les chapelles, les lieux enfin où nous étions,
De tous les coins du Ciel, une invisible armée,
Se rassemblait soudain et, pour la France aimée,
Jusqu'au matin nous combattions...

C'est ainsi que j'ai vu les Bazadais, vos frères,
Tomber en vrais héros, sublimes, téméraires.
Quels Français, quels chrétiens vaillants, quels bras,
[quels cœurs!

Ils ont splendidement illustré notre histoire,
Gagnant, eux les premiers, l'immortelle victoire,
Car les morts sont les vrais vainqueurs.

Vous m'aviez confié la garde du Collège
Lorsqu'on nous en bannit en un jour sacrilège;
Il fallut m'emporter, car je ne bronchai pas.
Comme je fus sans peur, je reste sans reproche.
Le Collège est mon bien. Voyez, je m'en rapproche,
J'y serai d'un bond, d'un seul pas.

Peut-être faudra-t-il attendre des années.
J'attendrai... Vous aurez vos courses terminées,
Et vous serez au Ciel. On voit mieux de là-haut.
Bazas n'est qu'endormi, croyez-en mon oracle.
Oui, Bazas revivra; vous verrez ce miracle.
Je vous le promets : à bientôt!

Jusque là, revenez fidèles à La Flotte.
Je vous la garde... En vain l'on trame et l'on complète
Moi présente, ce nid, nul ne vous le prendra...
Et l'an prochain, — la chose est promise et jurée —
Monsieur l'abbé, comptez sur une ode sacrée.
L'abbé Travoyat y viendra!

Assemblée Générale du 9 Juillet 1922

LISTE DES PRÉSENTS

DE BATZ (E.).
BAGUENARD (G.).
BALARESQUE (D.).
BALLION (R.).
BERMOND (E.).
BERMOND (J.).
BERT (G.).
BOUNEAU (E.).
BOUYTAUD (M.).
BLANCHET (G.).
BORD (P.).

CARTEY (J.).
DE CASTELNAU (A.).
CHARRIÉ (J.).
CLISSEY (O.).
COIFFARD (J.-J.).
CLAVERIE.

DÈCHE (R.).
DALLÉAS (M.).
DANIEL (G.).
DARQUEY (L.).
DARGAIGNARATZ (P.).
DÉCAMPS (G.).
DELMAS (Ph.).
DÉZOS (P.).
DORIENT (Ch.).
DORIENT (F.).
DUBOURG (G.).
DUBOURG (E.).
DURANTHON (J.).
DUBROCA (L.).
DUBROCA (L.).
DULAU (H.).
DULAU (A.).
DULAU (R.).

DUNESME (P.).
DUPEYRAT (D.).
DURANTHON (H.).
DUNESME (H.).
DUVERGER (P.).
DUVERGER (A.).
DUVERGER (G.).
DUFFIEUX (G.).
DUTRÉNIT (A.).

ESTERLIN, chanoine.
ENCOGNÈRE (M.).

GARROS (R.).
GENÊT (J.).
GIRESSE (C.).
GOURRIN (R.).
DE GROC (I.).

LAPEYRE (R.).
LAFARGUE (P.).
LABAT (E.).
LABONNOTE (R.).
LACAZE (H.).
LENOURICHEL (E.).
LECOMTE.

MOULIN (G.).
MONTION (R.).
DE MARBOTIN (H.).
DE MAIGNAS (A.).
MARTOUR, abbé.
MARQUETTE (L.).
MAUREL (M.-L.).
MAUREL (J.-J.).
MÉDEVILLE (G.).
DE MOULINS (A.).
DE MONTAIGUT (A.).

MIVIELLE (R.).	SAUTEYRON (D.).
DE NOMBEL (G.).	SIBRAC (J.).
DE NOMBEL (R.).	SOUBIRAN (J.).
OBISSIER (A.).	SOUBIRAN (G.).
PINSAN (R.).	SOUBIRAN (P.).
PLANES (G.).	SEGUINARD (I.).
PLÉNEAU, abbé.	SEGUINARD (J.).
POLHE (A.).	TEYSSONNEAU (Ch.).
ROUMAZEILLES (O.).	TOUTON (P.).
ROUMIEU (A.).	TRENTY (X.).
DE SABRAN (Ch.).	VIALLA (J.).
SALLES (J.).	WATTEBLED DE DUCLA (P.).

Excuses motivées par lettres ou télégrammes.

ALIBERT (L.).	DUPUY (J.).
ALIBERT (C.).	DARTIALH (H.).
D'ANGLADE (M.).	DEMPTOS (G.).
	DURAND (E.).
DE BATZ (H.).	ESTRADE (M.).
DE BELLEGARDE (A.).	
BALARESQUE (J.).	FABIER, abbé.
BROUSSE (R.).	FORPOMÈS, abbé.
BONNARD (R.).	FROIDEFOND (R.).
	FROIDEFOND (J.).
CARRÈRE, abbé.	
CLUZAN (A.).	GAUBAN (O.).
COIFFARD (J.).	GARROS (M.).
CALLEN (J.).	GARDE (R.).
COLOUBIE (M.).	
CHOZE-LAFON (P.).	JOU DE LAS BORJAS (J.).
CHOZE-LAFON (R.).	
DUCOT (H.).	LACOSTE-LAGRANGE (Ch.).
DUBREUIL, abbé.	LAFFITTE (L.).
DENIS (H.).	LEDDET (J.).
DANEY (R.).	DE LABORDÈRE (A.).
DUPONT (M.).	LECOURT (P.).
DUPUY (G.).	LAPEYRE (E.).

MOREAU-GRENIER (A.).
MARTIN (M.).
MAITRE (J.).
MOULINIÉ (A.).
DE PONTAC (A.).
RAFFAIT (G.).
RAFFIN (A.).

RÉGLAT (M.).
RÉGLAT (G.).
RATABOUL (H.).
TRAVOYAT, abbé.
TOUTON, abbé.
THILLET (L.).

REVUE DE LA PRESSE

Cérémonie commémorative au Collège de Bazas.

Le 9 juillet a eu lieu, à La Flotte, l'inauguration solennelle de la plaque funèbre élevée par les anciens élèves du collège de Bazas à la mémoire de leurs camarades morts au champ d'honneur; ce fut l'abbé Pléneau, ancien préfet du collège, qui fit le panégyrique de ces héros, et rappela le sublime palmarès de leurs citations.

Une messe en plein air avait été dite, quelques instants auparavant, par M. l'abbé Martour, et le cadre charmant, où vivaient encore tant de souvenirs de jeunesse, ajoutait une note touchante à la simplicité de cette cérémonie.

Au déjeuner qui suivit, et que présida M. le chanoine Esterlin, « l'as des professeurs de mathématiques », l'on porta la santé de ces 78 ans de science et de vertu; puis les anciens élèves se réunirent devant la statue de Jeanne d'Arc, où M. Blanchet, le dévoué secrétaire général de l'A.A.B., lut une délicieuse poésie de M. l'abbé Travoyat, *A Jeanne d'Arc*, gardienne vigilante des souvenirs du collège.

Reconnu dans l'assistance : MM. le chanoine Esterlin, l'abbé Pléneau, l'abbé Martour, Jacques et Marc Maurel, le docteur Etienne de Batz, Blanchet, Darquey, M^e Lacaze, le comte Ch. de Sabran-Pontevès, M. Dalléas, Georges Bague-nard, Dan, Balaresque, Ch. Teyssonneau, André Lecomte, Decamp, Dunesme, Dargaignaratz, Sibrac, etc., etc.

Cette réunion, qui fut des mieux réussies, doit être renouvelée chaque année.

M. D.

De la *Liberté du Sud-Ouest* :

La réunion que nous avons annoncée a eu lieu le 9 juillet dans le domaine de la Flotte, près de Bazas. Nombreux étaient les anciens élèves qui avaient saisi cette occasion de revivre les heures les plus agréables de leur jeunesse dans ces lieux aimés et tout peuplés pour eux de souvenirs.

A 10 heures, une messe solennelle a été célébrée en plein air, sur un autel dressé dans un cadre verdoyant de grands arbres. De la ville voisine, une multitude bigarrée, où toutes les conditions et les générations étaient représentées, était venue se mêler aux membres de l'A.A.B. et témoigner ainsi de l'attachement conservé par la population locale à ce vieux collège qui fut si longtemps pour elle un élément de vitalité et un sujet de légitime fierté. L'officiant était M. l'abbé Matur, vicaire de Saint-Nicolas de Bordeaux et ancien préfet de discipline.

A l'issue de la messe, la foule se rendit devant la chapelle. Le voile fut enlevé qui recouvrait la plaque de marbre apposée sur la façade où sont gravés les noms des anciens élèves morts pour la France pendant la grande guerre. Cette minute fut d'autant plus émouvante que les familles des héros étaient pour la plupart représentées à cette pieuse commémoration.

M. l'abbé Pléneau, curé-doyen de Pauillac, qui fut professeur de rhétorique et préfet des études, prit la parole. Il brossa d'abord un portrait méticuleux et vivant de l'immortel « poilu », puis montra, en utilisant les documents officiels qui lui avaient été confiés, que les fils de Bazas avaient été au premier rang de l'honneur et du sacrifice. Les circonstances voulaient que l'orateur fut amené à faire le panégyrique des martyrs qu'il avait presque tous connus, aimés, et dont il avait été l'éducateur. Il n'est donc pas étonnant que sa péroraison, marquée comme tout son discours du cachet littéraire le plus achevé et d'une sobre éloquence, ait arraché des larmes à tout le monde.

Nous n'aurions garde d'oublier le concours qu'apporta à cette manifestation patriotique l'Harmonie Bazadaise... Musiciens et choristes, si bien amalgamés sous l'habile direction de M. Lapierre, jadis, professeur au Collège, recueillirent des félicitations unanimes et méritées.

A midi, dans la vaste salle de l'ex-réfectoire, eurent lieu simultanément la XX^e Assemblée générale et un banquet amical. Ce dernier fut présidé par le chanoine Esterlin, dont les cheveux blancs sont auréolés de l'estime et de la respectueuse affection de tous, assisté du docteur de Batz, président de l'A.A.B. Une centaine de convives assistaient à ce repas où régnèrent la plus fraternelle camaraderie et la plus franche gaieté.

Après le dessert, autour de la statue de Jeanne d'Arc, revenue à Bazas après bien des pérégrinations, on fit cercle pour entendre quelques vers d'une belle venue consacrés par M. l'abbé Travoyat à la Vierge Lorraine. Le spirituel et fin poète, retenu dans sa paroisse, apporta ainsi, même absent, la contribution harmonieuse à cette fête.

Durant toute la journée s'affirme une fois de plus sous toutes ses formes la tradition d'amitié bazadaise qui est la raison d'être de l'A.A.B. C'est à regret que se séparèrent tard dans l'après-midi ces hommes d'âges si divers mais entre lesquels une formation semblable et des souvenirs communs forment un lien que rien ne peut briser.

G. P.

La Fête de La Flotte.

C'était grande fête, dimanche, à La Flotte, à l'occasion de la réunion annuelle des anciens élèves du collège de Bazas. L'importance de cette assemblée s'augmentait cette fois de l'inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire des anciens de l'établissement tombés au champ d'honneur, et du retour de la statue de Jeanne d'Arc, transportée à Bordeaux lors du vol par l'Etat des biens congréganistes.

En dépit des menaces du temps, et même d'une courte, mais grosse averse, une foule considérable s'était rendue à La Flotte, où l'avait précédée la ronflante batterie du Patrochage Bazadais.

A mi-côte entre la chapelle et les bassins, dans une pittoresque allée de verdure, un magnifique autel avait été dressé. C'est là qu'à dix heures, M. l'abbé Martour, ancien professeur au Collège, célébra l'office divin devant une assistance aussi nombreuse que recueillie. Toujours dévouée, notre

excellente harmonie interpréta durant la messe une jolie page religieuse sous les ordres du maître Lapierre. Les fidèles furent un peu troublés dans leur recueillement par la belle voix du docteur Bert — un ténor à l'organe clair et caressant — qui sut donner un cachet artistique à des morceaux tout de circonstance.

Un peu plus tard, un brillant allegro joué par la musique et le « garde-à-vous » sonné militairement par la clique du Patro, préludèrent à l'inauguration du marbre commémoratif. Placé au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle, il perpétuera le souvenir des 59 braves tombés à l'ennemi pour la défense du droit.

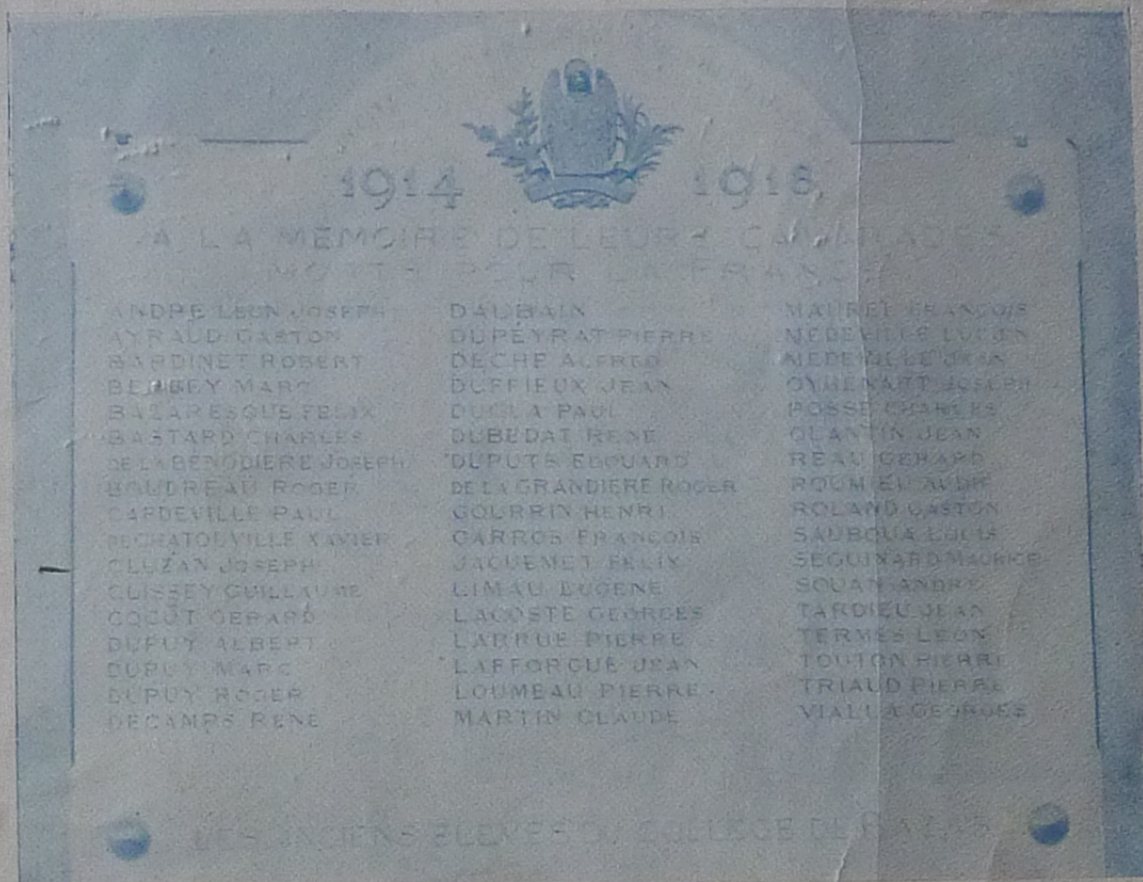
M. l'abbé Pléneau, curé de Pauillac, ancien préfet de discipline, dans un discours complet et d'une rare élévation de pensée, dit ce que furent ces jeunes hommes, leur héroïsme et leurs vertus. L'Association des Anciens de Bazas peut s'enorgueillir à bon droit d'un pareil héritage de gloire.

La cloche de midi appela les convives autour de tables magnifiquement servies par l'hôtel Beaumont. Une centaine s'y rendirent et ne manquèrent pas d'évoquer bien des souvenirs de jeunesse. Au dessert, l'apparition de M. le chanoine Esterlin, que les Anciens de Bazas tiennent plus que jamais en vénération, et qui s'était, d'ailleurs, prodigué durant la matinée, souleva des tempêtes d'enthousiasme.

Il restait enfin à saluer la statue de la grande sainte française rendue aux Bazadais. Un poète aimé de tous, et particulièrement de notre cité, M. l'abbé Travoyat, retenu par son ministère à Gujan-Mestras, fit interpréter par M. Blanchet les sentiments de la bonne Lorraine en des strophes qui obtinrent le succès le plus vif.

P. D.

Conservateur Bazadais, le 15 juillet 1922.



LA PLAQUE COMMÉMORATIVE

Au-dessus de la porte de la Chapelle à La Flotte.

Aux noms déjà gravés sur le marbre, il convient d'ajouter ceux qui sont ultérieurement parvenus à la connaissance du Comité et qui feront l'objet d'une inscription supplémentaire :

BOURGOINT (André).

BARADAT (Jean).

CURUTCHET (Jean).

DUMAS (Maurice).

DROUHOUT (André).

DEMPLOS (Paul).

DELORT (Roger).

LESTRADÉ (Abel).

1914



1918

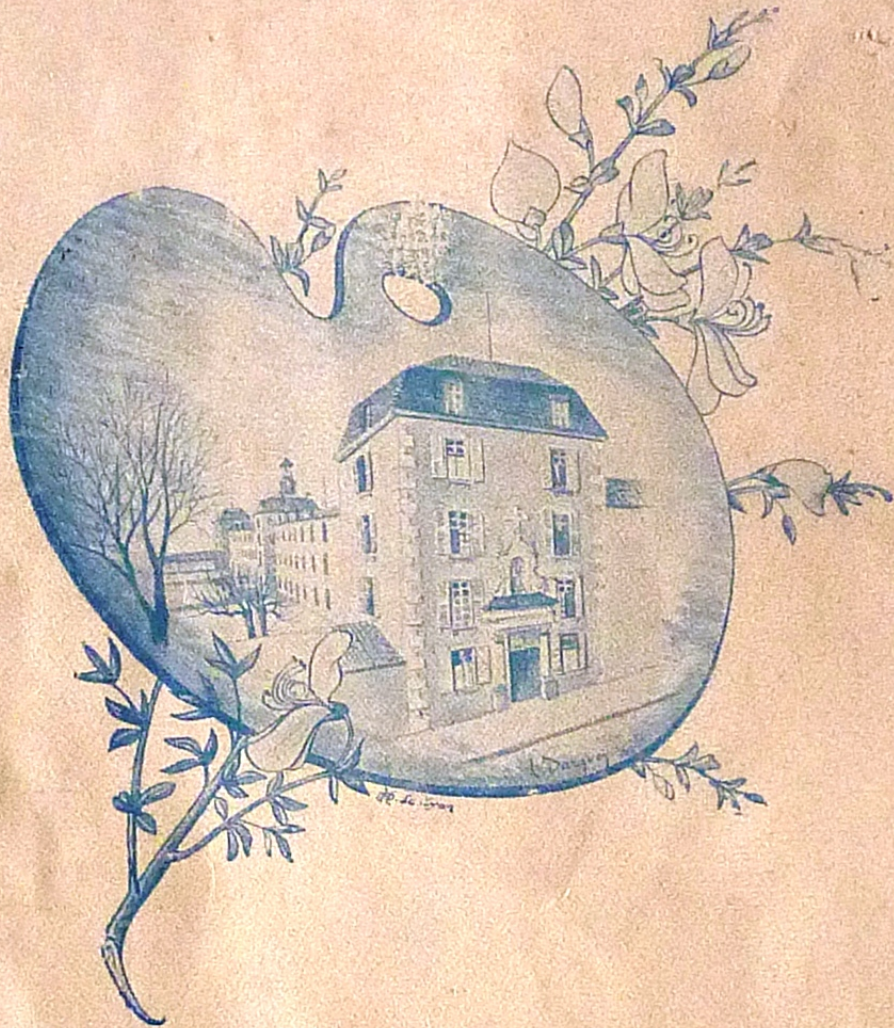
A LA MEMOIRE DE LEURS CAMARADES
MORTS POUR LA FRANCE

ANDRE LEON JOSEPH
AYRAUD GASTON
BARDINET ROBERT
BERGEY MARC
BALARESQUE FELIX
BASTARD CHARLES
DE LABENODIERE JOSEPH
BOUDREAU ROGER
CAPDEVILLE PAUL
DECHATOUVILLE XAVIER
CLUZAN JOSEPH
CLISSEY GUILLAUME
COCUT GERARD
DUPUY ALBERT
DUPUY MARC
DUPUY ROGER
DECAMPS RENE

DAUBAIN
DUPEYRAT PIERRE
DECHE ALFRED
DUFFIEUX JEAN
DUCLA PAUL
DUBEDAT RENE
DUPUIS EDOUARD
DE LA GRANDIERE ROGER
GOURRIN HENRI
GARROS FRANCOIS
JACQUENET FELIX
LIMAU EUGENE
LACOSTE GEORGES
LARRUE PIERRE
LAFFORQUE JEAN
LOUMEAU PIERRE
MARTIN CLAUDE

MAURET FRANCOIS
MEDEVILLE EUGENE
MEDEVILLE JEAN
OYHENART JOSEPH
POSSE CHARLES
QUANTIN JEAN
REAU GERARD
ROUMIEU AUBRY
ROLAND GASTON
SAUBOUA LOUIS
SEGUINARD MARCE
SOUAN ANDRE
TARDIEU JEAN
TERMES LEON
TOUTON PIERRE
TRIAUD PIERRE
VIALLA GEORGES

LES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE DE BATON



Fiche d'affectation créée le 06 JUIN 1900

Rectification opérée sur la production de l'acte de naissance de l'individu
 Jedis: nom patronymique: André - Prénoms: Leon Joseph

Nom: André

Prénoms: Leon Joseph Surnom: _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 Octobre 1881 à Bordeaux, canton de St-Jean, département de la Gironde, résidant à Bordeaux, canton d' St-Jean, département de la Gironde, profession de menuisier

fils de N... et de N..., domiciliés à _____, canton d _____, département d _____

N° 151 de tirage dans le canton de Bordeaux

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(à figurer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Intégration au 2^e R. de Zouaves à compter du 19 Novembre 1902
Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 22 du dit 9^e M^e 10051
Composé dans la division de St-Jean de P. E. - accordé Campagne
en Algérie du 20 Novembre 1902 au 6 Octobre 1904

LOCALITES SUCCESSIVES DESITUEES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE RESIDENCE OU DE RESERVE.

Dates	Communes	Partitions de région
3-2-07	Cauderan	1 ^{re} Région
23 9 ^e 1907	St-Jean de P. E.	2 ^e Région
21 04 09	Médoc	3 ^e Région
18 Juin 1911	St-Jean de P. E.	2 ^e Région
11-7-12	Cauderan	1 ^{re} Région
28 déc 13	Médoc	3 ^e Région

Numero matricule du recrutement: 1884

Classe de mobilisation: _____

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns
 yeux bruns, front travaillé
 nez droit, bouche normale
 menton normal, visage ovale
 Taille: 1 m. 69 cent. Taille rectifiée: 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES: _____

Degré d'instruction: générale (1) 3, militaire (2) _____

DANS L'ARMÉE ACTIVE.

Dans l'armée active: _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active: Régiment d'Infanterie BORDEAUX

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve: _____

DANS L'ARMÉE ACTIVE.

Rappelé à l'activité (Decret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914) à compter du 1.1.1914 au 11^{er} Infanterie
arrivé au corps le 20 décembre 1914 à Meuil
à Meuil (arr. eff. du 1-1-11)
Recevé l'arme le 20 X 1914 par jugement
du tribunal de Bordeaux le 6-10-1914

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' 11^e d'Inf du 17 Avril au 8 sept 09

A accompli une 2^e période d'exercices dans l' 144^e REG d'Infanterie du 27 Mars au 12 Avril 1913

Passé dans l'armée territoriale le _____

DANS L'ARMÉE TERRITORIALE ET DANS SA RÉSERVE.

En Algérie à 20 novembre 1902 au 6 octobre 1904

CAMPAGNES ARMÉES 1914

Contre l'Allemagne: du 1^{er} Août 1914 au 20 déc 1914

A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

DATE de la LIBÉRATION du service militaire
1907
1908
1908

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 1^{re} partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 2^e partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 3^e partie de la liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)



Nom : Balaresque
Prénoms : Pierre Félix **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : 1481
Classe de mobilisation : 1878

ÉTAT CIVIL.
 Né le 10 Mai 1860, à Bordeaux, canton de Bordeaux, département de la Gironde, résidant à Bordeaux, canton de Bordeaux, département de la Gironde.
 Profession d'ouvrier en drap.
 fils de Joseph Jean Charles et d'Anne Bathilde Delbos, domiciliés à Bordeaux, allée Charviat 3, département de la Gironde.

SIGNALEMENT.
 Cheveux, sourcils, yeux, nez, menton, visage, Taille: 1 m. 73 cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.
 Marques particulières:

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
 Engagé conditionnel.
 Compris dans la 3. partie de la liste du recrutement cantonal. (... portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Candidat conditionnel au 21^e régiment d'artillerie le 28 Mars 1881 à Bordeaux le 28 Mars 1881 pour le 21^e régiment d'artillerie. Parti le 11 Mars 1881 au 21^e régiment d'artillerie à Metz le 11 Mars 1881. Participation à l'expédition de Tunisie le 11 Mars 1881. Blessé au combat de Mactar le 14 Mars 1881. A accompli une période d'instruction (stages obligatoires) au 21^e régiment d'artillerie du 1^{er} au 31^{er} Mars 1882 - du 1^{er} au 20^{er} Juin 1885. Réintégration au 21^e régiment d'artillerie du 1^{er} au 14^{er} Mars 1887 - du 15^{er} Juin au 13^{er} Juillet 1890 - du 20^{er} Juillet au 13^{er} Août 1892 - du 31^{er} Mars au 23^{er} Juin 1894.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicilié ou R résidant.
3 Juin 1890	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Mars 1891	Voyage en Belgique, dans le pays de Sambre et Meuse, et en Allemagne.		R
1 ^{er} Juin 1891	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Mars 1891	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Mars 1891	Voyage en Allemagne.		R
1 ^{er} Mars 1891	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
16 Août 1892	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Août 94	Voyage en France 1894		R
1 ^{er} Juin 1894	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Mars 94	Voyage en Allemagne.		R
1 ^{er} Mars 1894	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Octobre 1894	Voyage en Allemagne.		R
1 ^{er} Mars 1894	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Mars 1902	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
1 ^{er} Septembre 1902	Voyage en Allemagne.		R
8 Octobre 1902	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R
9 Août 1902	Hambourg de passage		R
Février 04	Rue de la Courbe 74	Bordeaux	R

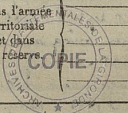
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans l'armée active.
 Numéro au contrôle spécial du recrutement: 1481

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Nommé sous lieutenant de réserve au 21^e Régiment d'artillerie le 19 Avril 1882.
 Passé au 24^e Régiment d'artillerie D^{re} le 19 Juin 1883.
 Élevé au grade de lieutenant de réserve au 21^e Régiment d'artillerie et affecté à la 2^e Batterie (Pontréve) du 23^e Régiment d'artillerie le 1^{er} Mars 1886. Mariage dans son grade et son emploi (D^{re} du Général Clé) le 1^{er} Mars 1887.
 Promu lieutenant en 2^e main dans le dit corps le 14 Mars 1895.
 Promu lieutenant au 21^e Régiment d'artillerie le 1^{er} Mars 1894.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.



Baradat

Nom : <u>Baradat</u> Prénoms : <u>Jean & Gabriel</u> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <u>3158</u> Classe de mobilisation :
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.
Né le <u>30 Mars 1890</u> à <u>Tenarez</u> canton <u>Gemauc</u> département des <u>Landes</u> , résidant à <u>Bordeaux</u> canton du <u>dix</u> département <u>Gironde</u> profession de <u>Chaudronnier</u> Fils de <u>Jean François</u> et de <u>Dorothée Eugénie</u> domiciliés à <u>Bordeaux</u> canton de <u>Chaprais St.</u> département de <u>Gironde</u> Marié à		Cheveux <u>Châtain</u> Visage <u>ovale</u> Yeux <u>Châtain</u> Front. Incision Hauteur <u>moj</u> Largeur Dos Nez Base Hauteur <u>rect.</u> Taille : 1 m. <u>62</u> centim. Saillie Taille rectifiée : 1 m. cent. Largeur Marques particulières.
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.		NUMÉROS
Inscrit sous le n° <u>6</u> de la liste du canton de <u>Bordeaux</u> Classé dans la <u>1.</u> partie de la liste en 19 <u>15</u> Classé dans la <u> </u> partie de la liste en 19 <u> </u>		CORPS D'AFFECTATION. Armée active. <u>107^e Rég. d'Infanterie</u> 8493 <u>110^e Rég. d'Infanterie</u> 2375 Disponibilité et réserve de l'armée active. <u>DCD</u> Armée territoriale et sa réserve.
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
Mission à compter du 9 Avril 1915. Arrivé au corps le dit jour. <u>110^e Régiment d'Infanterie le 14 Octobre 1916.</u> <u>Envoyé en dépôt le 11 Août 1917 à Crocnes (Aisne). Mort pour la France - Inhumé N. G. du Bannet Persan - Acte officiel du 29 Mars 1917 G.P. n° 1673 P.</u>		PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. Dates. Communes. Subdivisions de région. D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		
CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.	
Contre l'Allemagne du 9 Avril 1915 au 18 Août 1917.		
Réserves : 1 ^{re} dans l'Armée territoriale. 2 ^e dans l'Armée territoriale. Supplémentaires : dans l'Armée territoriale. Supplémentaires : dans l'Armée territoriale.		ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au		la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).		

Fiche d'affectation créée le 24.11.1919
Fiche matricule créée le

Bardiner

Noms : *Robert, Emile, Paul* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le 25 Janvier 1895 à 4 h 1/2, à *Limoges* canton
du dit, département de *H. & Nièvre*, résidant
à *St Eulalie*, canton du *Carbon Blanc*, département
de *Gironde*, profession de *Emp. de commerce*
fils de *Mais, Joseph, Edouard* et de *Lequerie, Paul*, Nais domiciliés
à *St Eulalie*, canton de *Carbon Blanc*, département de *Gironde*

Marié à

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *7* de la liste du canton de *Carbon Blanc*
Classé dans la *1^o* partie de la liste en 1914.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre au Bourdeaux le 30 septembre 1914 pour le 5^o Régiment de cuirassiers. Arrivé au corps le 7 décembre 1914. Passé au 3^o Régiment de cuirassiers le 8 novembre 1915. Arrivé au Corps le dit jour - Passé au 3^o Régiment de cuirassiers le 4 novembre 1915. Arrivé au Corps le dit jour - Profane. Feu la Belgique n° 4 avec grad. provisoire de 1^o classe par la Comm. 9^o p. région d'Angers du 20 septembre 1915. Pas bacellaire. Arrivé à la réforme n° 1 avec grad. de 1^o de 2^o de 3^o de 4^o de 5^o de 6^o par le 1917 n° 1906 S.P.F.

*Cédé à Saint Eulalie le 5 septembre 1918
Aut de la Maire*

N° matricule du recrutement: *566*

Classe de mobilisation: *1914*

SIGNALEMENT.

Cheveux *Blonds*, Yeux *maron*
Front *moyen*, Nez *long rectiligne*
Visage *long*, Renseignements physiologiques
complémentaires: *menton rond*

Taille: 1 mètre *77* centimètres.
Taille rectifiée: 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

Degré d'instruction: *3*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>5^o Régiment de cuirassiers</i>		<i>2744</i>
<i>3^o Rég. de cuirassiers</i>		<i>3179</i>
<i>5^o mnd</i>		<i>3379</i>

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domicile. R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>du 7 décembre 1914 à Villeneuve au 8 mars 1915</i>	<i>Cité 1^o du 3^o Régiment de cuirassiers le 18 mars 1915. Excellent soldat qui a prouvé sa valeur à plusieurs reprises, à la Bataille d'Arras.</i>

PÉRIODES D'EXERCICES.	ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :		DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	
1 ^o dans 1, du au			
Réserve... 2 ^o dans 1, du au			
Supplémentaires dans 1, du au			
Armée territoriale. 1 ^o dans 1, du au			
Supplémentaires dans 1, du au			
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au			

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

BASTARD

Joseph Marie Charles Serron

RELEVÉ
 22 Juin 1914 (Bastard)
 Canton de ... département de la Gironde ...
 commune de ...
 profession de ...
 adresse de ...

Année militaire du service : 211
 Classe de mobilisation : 1914

SIGNEMENT

Classe ...
 Taille : 1 m. 72 cm. Taille vestue : 1 m.
 Marque particulière :

do être dans le casus de

Dirige :
 Classification :

DECISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Supprimer les numéros d'ordonnance, etc.)
 Exempté en 1900

211 Bastard
 11^e ...
 Dans l'armée active ...
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active ...
 Dans l'armée territoriale et dans la réserve ...

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES
 (Génie, ...)
 ...
 ...
 Mort pour la France à la bataille de ...

Passé dans la ... de l'armée active le ...

LOCALITES SOUSCRIPTIONS MILITAIRES
 ...

Année	Mois	Quota

A ... dans la 1^{re} période d'exercice dans 1 ...

A ... dans la 2^e période d'exercice dans 1 ...

... dans l'armée territoriale le ...

Commune	Canton	Nombre

A ... dans la ...
 ...

TABLEAU DE LA ...

Année	Mois	Quota

Les renseignements généraux ont été fournis conformément aux prescriptions de l'instruction ...
 Les numéros inscrits dans la 2^e partie de la liste, l'indication à porter sur : ...
 ...

Fiche d'Affectation créée le 14-4-20
Fiche Matriculaire créée le 14-4-20

N° 100 de la Nomenclature générale.

COPIE

Nom : Bergey

Prénoms : Monsieur Gabriel Joseph Thomas Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 2 Mars 1898 à Ambarès canton _____
d. Carbont Blanc département d. Garonne résidant
à Ambarès canton d. Carbont Blanc département
d. Garonne profession d. Étudiant à l'Ét.
Fils de Pierre et de Thérèse Marie domiciliés
à Ambarès canton d. _____ département d. _____

Marié le 20 Mars 1921

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 15 de la liste du canton d. Carbont Blanc
Classé dans la 1° partie de la liste en 19 14.
Classé dans la _____° partie de la liste en 19 _____.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 17 Août 1917 Arrivé au corps le 17 Août
Chemin Caporal le 13 Juin 1918
Disparu le 2 Septembre 1918 Décédé
genre de mort inconnu. Décès constaté le
8 Septembre 1918 sur le Champ de bataille
de Boucy Lesaux Côte 29. Mort pour
la France. (Ann. Off. P. 1918 du 12.11)
Décès fait au 15 Septembre 1918 à Bouy (Somme) par
procès verbal de constat du Tribunal de Bouy rendu le
26 Octobre 1921

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne des 14 Août 1914
au 7 Septembre 1918

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

7 blessures et 2 citations. 1918. Jeune
soldat qui a fait preuve d'une grande
vaillance pendant les durs combats
et assuré son service d'agent de liaison
dans des circonstances particulièrement douloureuses
soit le 14 Août en première ligne au combat
immédiat de l'ennemi, soit dans les
tranchées avec un dévouement admirable en
tranchées dans des tranchées enterrées
d'artillerie et de mitrailleuses

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns Visage ovale
Yeux châtain clair Renseignements physiologiques compléments _____
Front. { Inclinaison _____
Hauteur ordinaire _____
Largeur _____
Dos _____
Base ordinaire Taille : 1 m. 78 centim.
Nez. { Hauteur _____ Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
Saillie _____
Largeur _____
Marques _____
particulières _____

Degré d'instruction : _____

CORPS D'AFFECTATION.	NUMEROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<u>57° Rég't d'Infanterie</u>		<u>1430</u>
Armée active.		
Armée territoriale et réserve.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habitation ou de résidence.

EPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes d'un décompte spécial (engagés, cond. _____)

Registre matricule. — 789-103-1015.

COPIE

P Boudreau

Fiche d'affectation créée le 10 nov. 19

Fiche matriculaire créée le

Nom : *paratiste, Roger* Surnoms :

N° matricule du recrutement : **2521**

Classe de mobilisation : **1909**

ÉTAT CIVIL.

Né le *22 avril 1887* à *Bordeaux*, canton de *Bordeaux*, département de *la Gironde*, résidant à *Bordeaux*, canton de *la Cité*, département de *la Gironde*, profession d' *étudiant en médecine*

fil d' *Jean Baptiste Gustave* et d' *Bonneton Jeanne*, domiciliés à *Bordeaux* canton de *la Cité*, département de *la Gironde*

Marié le

SIGNALLEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*, yeux *bruns*, front *ordinaire*, nez *droit*, bouche *normale*, menton *plat*, visage *ovale*

Taille : *1 m 69* cent. Taille rectifiée : *1 m 69* cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : *5*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la *4* partie de la liste en 19 *08* - *1909*

Classé dans la *4* partie de la liste en 19 *10*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *12* de la liste dirigée le *9 octobre 1910* sur le *6^{ème} Regt* d' *Infanterie* Arrivé au corps le *3 octobre 1910*

Rappelé à l'activité (Decret de mobilisation générale du *1^{er} Août 1914*) à compter du *11 Août 1914* au *15 Août* d' *Infanterie* Service au *Compte de Réserve*

Médaille d' *Industrie* Nommé *major* le *21 avril 1914* (*1^{er} du 4*) Appelé à la place d' *1^{er} du 4* au *9^{ème} d'Infanterie* des armées Nommé *premier* au *1^{er} mai 1915* par décret du *13 février 1915* du *1^{er} pour prendre rang du 1^{er} août 1914*

Mort pour la France le 2 mai 1918

ARMÉE ACTIVE

Armée active. *6^{ème} Regt d'Inf*

Disponibilité et réserve de l'armée active. *1^{er} Régiment d'Infanterie BORDEAUX*

Armée territoriale et sa réserve. *1^{re} Section d'Infirmiers*

NUMÉROS

CORPS D'AFFECTATION.	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>6^{ème} Regt d'Inf</i>		<i>1686</i>
<i>1^{er} Régiment d'Infanterie BORDEAUX</i>		
<i>1^{re} Section d'Infirmiers</i>	<i>4</i>	<i>01505</i>

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE.

CAMPAGNES.

CONTRE L'ALLEMAGNE du 1^{er} Août 1914 au 2 mai 1918.

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

pas de blessure

PÉRIODES D'EXERCICES.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
La réserve de l'armée active.	
L'armée territoriale.	
La réserve de l'armée territoriale.	
<i>1^{er} Oct 1912</i>	<i>1^{er} Oct 1923</i>
	<i>10^{er} Oct 1930</i>
	<i>10^{er} Oct 1936</i>

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Bourgoins

Nom : *Bourgoins*

Prénoms : *Emiel Louis* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le *13 mai 1892* , à *Pian* , canton
 d *SAINT-MACAIRE* , département de *la Gironde* , résidant
 à *Pian* , canton d *SAINT-MACAIRE* , département
 de *la Gironde* , profession d *agriculteur*
 fils de *Gaston* et de *Wolber Claire Germaine* , domiciliés
 à *Pian* , canton d *SAINT-MACAIRE* , département de *la Gironde*

Marié le

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *9* de la liste du canton d *SAINT-MACAIRE*
 Classé dans la *1* partie de la liste en *1913*
 Classé dans la partie de la liste en *19*

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

*Incorporé à compter du 9 Octobre 1913. Arrivé au Corps, le 9 Octobre 1913. Soldat
 de 3^e classe ledit jour. Tué à l'ennemi à Marchais le 8
 Septembre 1914.*

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. résidence.

CAMPAGNES.

*Contre l'Allemagne du 2 août 1914
 l'Allemagne le 8 Septembre 1914.*

**BLESSURES, CITATIONS,
 DÉCORATIONS, ETC.**

ÉPOQUE
A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

NUMÉROS

CORPS D'AFFECTATION.	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>49^e Régiment d'Infanterie Dépêché</i>		<i>4838</i> <i>B 10</i>

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve...	1 ^{re} dans l	, du	au
	2 ^e dans l	, du	au
Supplémentaires	dans l	, du	au
	1 ^{re} dans l	, du	au
Armée territoriale.	dans l	, du	au
	Supplémentaires	dans l	, du
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	(Du	au	
	(Du	au	

Numéro matricule du recrutement : 1443

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux : *châtain clair*
 Yeux : *châtain clair*

Front : { Inclinaison :
 Hauteur : *mojen*
 Largeur : }
 Dos :
 Nez... : { Hauteur : *can*
 Saillie :
 Largeur : }

Visage :
 Degré d'instruction : *3*

Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : *1 mètre 79* centimètres.
 Taille rectifiée : *1 m.* cent.
 Marques particulières :

Paris et Limoges — Imprimerie et Librairie militaires Henri Charlier-Lavaurs — N. 1001 Int.

manque objet

Nom : Candeville
Prénoms : Paul, Jean, Jérôme Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 224

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

SIGNALEMENT

Né le 20 juillet 1888, à Buzet
canton de Damazan, département de Lot-et-Garonne
résidant à Bordeaux rue de la Gironde, 17^e Domicanton de
département de la Gironde, profession d'étudiant en médecine
fils d'Etienne Jean Vincent et de Suquet Marie Sydney
domiciliés à Fargues, canton de Damazan
département de Lot-et-Garonne
Marié le

Cheveux noirs; yeux noirs;
front reculé; nez moyen;
visage ovale; renseignements physiologiques
complémentaires :
taille : 1 m. 55 cent.; taille rectifiée : 1 m. cent.
Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS

DEGRÉ D'INSTRUCTION

Inscrit sous le n° 27 de la liste du canton de Damazan
Ajourné
Ajourné
Ajourné
Ajourné
Classé dans la 6^e partie de la liste en 1905
Classé dans la 6^e partie de la liste en 19

5
Maurice

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉRO MATRICULE ou au répertoire

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Appelé de la classe 1908. Obtenu un sursis en 1909
et obtenu un sursis en 1910. Affecté au 18^e R. Artillerie
au corps et 2^e compagnie commandant le dit corps (28^e 1910)
Médecin auxiliaire. Employé dans la responsabilité de l'armée
active et affecté au 23^e R. Artillerie
Rapporté à l'indigence par décret de mobilisation générale
du 2 Août 1914 et affecté comme médecin auxiliaire
au 1^{er} Groupe de l'Artillerie du 23^e Régiment Artillerie
à Compiègne. Méd. aux. Major de 2^e cl. le 7.8.1914 affecté le
3.9.1914 au 8^e R. Artillerie au front sur la 24^e Région
le 20.9.1915 et affecté à H.C.I. Fuso - affecté le 2 Janvier
1916 à la B. P.S. de la 1^{re} Armée à la guerre. Tille 27 au 23.1.1916
1915 à 18.9.14 - affecté au 18^e R. Artillerie (2^e cl.)
pour le service du général et affecté le 4^e 9.9.14 au date du
30 Janvier 1916. Affecté au Corps le 24.1.1916. Par décision
du 30.1.1916 au 5.7.1916 au 9.9.16 affecté à l'Armée d'Orient
affecté au Groupe de montagne 1^{er} Régiment d'Artillerie
de montagne. Méd. aux. du Colonel Chef de bataillon des Armées Alliées
du 15.9.1916 (4^e B. du 1^{er} R.A.) - France Méd. aux. et
pour le service du corps du 4^e et 1916 (4^e B. du 23^e 1916) Revenu
à la disposition du Ministère pour le 20.11.1916 (4^e 1916) du 9.9.16
du 30.1.1916

Table with columns for service status: Armée active, Disponibilité, 1^{re} réserve, 2^e réserve. Includes handwritten entries: 18^e R. Artillerie, 23^e R. Artillerie, 87^e R. Artillerie, 131^e R. Artillerie, 1^{er} R. Artillerie.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE ou de résidence.

Affecté à l'hôpital Comp. 4^e par décision du Direct. des 1^{ers} de santé
de la 17^e Région du 6.12.1917 au 15 Février 1918 - affecté à l'hôpital
d'Armée 4^e (poste fixe de radiologie 4^e 1918) par décision de
Méd. Imp. Chef de 2^e cl. Armée en exécution de la D.M.
4^e 441274 du 11.2.1918 le 19 février 1918 - dirigé sur la Direction des
1^{ers} de santé à Troyes avec personnel poste radio 4^e 1918 dans la
nuit du 18 au 19 juillet 1918 de médecin chef Armée 4^e 4571 du 18-
7-1918
Décidé le 13-11-1918 à l'Hôpital Militaire de Camp-
de Mailly (suite de radiologie)

Table with columns: Dates, Communes, Subdivisions de région, D Domicile, R Résidence.

du 2.8.1914 au 4.16.1916 du 10.7.1916 au 10.10.1916
au
En Orient
du 7.10.1916 au octobre 1917

Table with columns: Périodes d'exercices (Disponibilité, 1^{re} réserve, Exercices spéciaux, 2^e réserve) and corresponding dates.

Table with columns: ÉPOQUE LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER (dans la disponibilité, dans la 1^{re} réserve, dans la 2^e réserve) and DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Lissou

Nom : *Lissou*

Prénoms : *Jean Marie Ferdinand Guillaume*

ÉTAT CIVIL.

Né le *10 août 1888*, à *Bieujac*, canton de *Sangon*, département de *la Gironde*, résidant à *Bieujac*, canton de *Sangon*, département de *la Gironde*, profession d' *étudiant*

fil de *Jean Marie Pierre* et de *Parronaz Marie*, domiciliés à *Bieujac*, canton de *Sangon*, département de *la Gironde*

N° *3* de tirage dans le canton de *Sangon*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Non

Dispensé art. 23: aspirant au doctorat en droit

Compris dans la *3*° partie de la liste du recrutement cantonal (° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 26 Régiment d'Infanterie à Compiègne le 14 Novembre 1906. Cheuix au Corps de Soldat de 2^e Classe le dit jour 14 Nov 06. Arrivé dans la dit le 23 Septembre 1907. Sorti de P.C. accordé

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DÉPARTS OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
<i>1888-1910</i>	<i>B. Sauvignani 33</i>	<i>Bordeaux</i>	<i>R</i>

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>Nov 1905</i>	<i>Nov 1907</i>	<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1914</i>	<i>Nov 1914</i>
<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>

Numéro matricule du recrutement : *1121*

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *bruns*
yeux *bruns*, front *ordinaire*
nez *moyen*, bouche *moyenne*
menton *roulé*, visage *ovale*

Taille : 1 m. *63* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). *5*
militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):

Dans l'armée active. *26 Régiment d'Infanterie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'Infanterie Mirande*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DÉPARTS OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
<i>1910-1914</i>	<i>B. Sauvignani 33</i>	<i>Bordeaux</i>	<i>R</i>

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>Nov 1905</i>	<i>Nov 1907</i>	<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1914</i>	<i>Nov 1914</i>
<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(3) Pour les hommes compris dans la 3° partie de la liste, l'indication à porter est : *Auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 6° partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7° partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi)

Adm. M. N. a insc. N. le 9-11-19.

COPIE
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE

COPIE
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE

Nom : Cuzan
Prénoms : Bernard Marie Joseph Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 815
Classe de mobilisation : 1905

ÉTAT CIVIL.
Né le 29 mai 1887 à Villandry canton
d' La Rivière département de la Gironde
à La Rivière canton d' dit département
de la Gironde profession d' étudiant
fils d' Albaine Firmin et d' Sacrix Marguerite domiciliés
à La Rivière canton du dit département de la Gironde
Marié le

SIGNALEMENT.
Cheveux et sourcils noirs
yeux bruns front couvert
nez petit bouche moyenne
menton court visage ovale
Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :
Degré d'instruction générale : 5

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
Classé dans la 3° partie de la liste en 1908.
Classé dans la ° partie de la liste en 19 .

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <u>111^e Rég^t d'infanterie</u>		<u>9430</u>
<u>144^e - do</u>		<u>8861</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active. <u>Rég^t d'infanterie de Vilpoux</u>	<u>222</u>	<u>0122</u>
<u>57^e Rég^t d'Inf. Coloniale</u>	<u>87</u>	<u>0627</u>
Armée territoriale et sa réserve.		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit sous le n° 45 de la liste de La Rivière.
Engagé volontaire pour trois ans le 2 octobre 1906 à la
mairie de La Rivière (Gironde) pour le 141^e régiment
d'infanterie, assés pour servir en Alsace après son
an de service, en vertu de l'arrêt d'armistice du 11
11 de la loi du 15 juillet 1889, fut déclaré en 13 août 1906 et de
l'arrêt ministériel du 7 mars 1906, comme libéré au cours
d'absence pour l'obtention du diplôme de bachelier en droit.
Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 12 octobre 1906. Passé
au 144^e régiment d'infanterie à Paris le 9 mai 1906.
Passé au 57^e Régiment d'infanterie en date du 6 décembre 1906.
Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 13 du dit. Engagé
pour la disponibilité le 2 sept 1907. Certificat de libération
accordé le 22 août 1907. A accompli dans le 57^e Régiment d'infanterie
un an de service spécial aux dépens art. 23. Passé dans la
réserve le 2 octobre 1909. A justifié du droit à la dispense d'indemnité de part. Est 59 de la loi du 11 juillet
1882 ayant été déclaré titulaire du diplôme de Docteur en droit le 28 juin 1912. A été libéré le 11 août
1914. Arrivé au 7^e Régiment d'infanterie Coloniale le dit jour. Caporal le 21 octobre 1914
Caporal fourrier le 11^e 1914. Cité à l'ennemi à la Chapelle, le 28 février 1915

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
<u>9 septembre 1912</u>	<u>Bordeaux 52 cours de l'Intendance</u>	<u>Bordeaux</u>	<u>R.</u>

CAMPAGNES.
contre l'Allemagne du Haut 1914
28 février 1915

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

57^e Régiment d'Infanterie du 26 août au 17 septembre 1914

PÉRIODES D'ÉNERGIES.	RÉSERVE ...		ARMÉE TERRITORIALE.	
	2 ^e dans 1	du	1 ^{er} dans 1	du
	Supplémentaire dans 1	du	Supplémentaire dans 1	du
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au

EPOQUE LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
<u>2 oct. 1909</u>	<u>14 oct. 1919</u>	<u>15 oct. 1917</u>	<u>1935</u>

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ems, etc.).

Gironde. — Registre matricule. — 85-86-1007. [8591]

Cocult

Nom : *Cocult*

Prénoms : *Fouid* Surnoms :

ETAT CIVIL.

Né le *22 février 1886* à *Bleyrac*, canton de *Sauveterre*, département de *la Gironde*, résidant à *Bleyrac*, canton de *Sauveterre*, département de *la Gironde*, profession de *propriétaire cultivateur*, fils de *Jean* et de *Desmérie Marie*, domiciliés à *Bleyrac*, canton de *Sauveterre*, département de *la Gironde*.

Marié le

DECISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1907*.

Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *19*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *10* de la liste de *Sauveterre*.

Dirigé le *7 octobre 1907* sur le *123^e Régiment d'Infanterie*. Arrivé au corps et classé de *1^{re}* classe le dit jour. Soldat de *1^{er}* classe le *16 août 1908*.

Envoyé dans la dispo militaire le 25 septembre 1909.

Certificat de bonne conduite accordé.

PASSE DANS LA RÉSERVE, LE 1er Octobre 1909

Rappelé à l'active par décret de mobilisation générale du *1^{er} août 1914*. Arrivé au *1^{er} Régiment d'Infanterie coloniale* le dit jour. Lui a été nommé le *6 octobre 1915* au camp d'Elberfel Champagne, avis n° *E.C. 1577* du *1^{er} Décembre 1915*. Avis du Corps *20881 R. des C. le 7 Oct. 1916*.

Numéro matricule du recrutement : *451*

Classe de mobilisation :

SIGNALLEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *châtains*, yeux *bleus*, front *découvert*, nez *moyen*, bouche *moyenne*, menton *à fossette*, visage *ovale*.

Taille : *1* m. *66* cent. Taille rectifiée : m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : *3*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMEROS	
	au cadastre spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>123^e Rég^t d'Infanterie</i>	<i>10</i>	<i>8460</i>
<i>Rég^t d'Inf^{an} de la Rochelle</i>	<i>49</i>	<i>444</i>
<i>1^{er} Rég^t d'Inf^{an} Coloniale</i>	<i>53</i>	<i>4784</i>
<i>Decidé</i>		

Armée active. Armée territoriale et sa réserve. Disponibilité et réserve de l'armée active.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile. R. résidence.

CAMPAGNES. BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

Contre l'Allemagne du 1^{er} août 1914 au 6 Octobre 1915.

Médaille de la Victoire d'Commémorative

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Curutchet

Non : Curutchet

Prénoms : Jean André Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 23 février 1891, à Bordeaux, canton _____, département de la Gironde, résidant à Bordeaux, canton de la Gironde, département de la Gironde, profession de instituteur, fils de Jean Givre et de Duprat Thérèse, domiciliés à Bordeaux, canton d'Archi, département de la Gironde.

Marié à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 59 de la liste du canton de Bordeaux.
Classé dans la 1 partie de la liste en 1912.
Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 8 octobre 1912. Versé au corps le 8 octobre 1912. Soldat de 2^e classe le dit jour. Soldat de 1^{re} classe le 11 février 1913. Caporal le 30 août 1913. Sergent le 29 mars 1914. Promu sous-lieutenant au corps à dater du 12 octobre 1914 (Dernière du 4 novembre 1914) par application du Décret du 26 août 1914. Replacé dans son grade à l'emploi de sergent par D. N. n° 1734 du 10 mars 1915. Replacé au 5^e R. Infanterie le 23 mars 1915. Passé au 20^e R. Inf. le 21 août 1916. Parti en renfort au Régiment le 13 septembre 1917. Diffusé dans le secteur de la tête de Vache face à Apremont le 16-9-17. Prisonnier à Soltau, nord de Gienon le 20 janvier 1918. Décédé au lazaret au camp de Soltau le 22 sept. 1918. A. M. G. B. P. F. 1918 du 30-13-1918. Inhumé à Soltau (Hannovre) au cimetière du Camp des P. G. n. de la Forêt : 1079 Ais M. du 11-1-1921.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 2 septembre 1918

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé le 6 novembre 1915 à Soltau
Blessé le 30-4-1917 - incapacité par fracture à l'ordre du G. A. n° 63 du 4 mars 1917
Cité à l'ordre de la brigade n° 63 au 2.5.17
Croix de Guerre (sol. G. A.)

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domicile. R. résidence.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).



Daubain

Nom : *Daubain*

Prénoms : *Jean, Paul, Georges* **Surnoms :** _____

Numéro matricule du recrutement : *1471*

Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *16 Novembre 1894*, à *P. Macaire*, canton du dit *P. Macaire*, département de *la Gironde*, résidant à *P. Macaire*, canton du dit *P. Macaire*, département de *la Gironde*, profession d' *étudiant en lettres*

fils de *Jean* et de *Marie Saville*, domiciliés à *P. Macaire*, canton du dit *P. Macaire*, département de *la Gironde*

Marié à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *39* de la liste du canton de *P. Macaire*

Classé dans la *7^e* partie de la liste en 1914. *et obtenu un surclassement (études) art. 21 de la loi.*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 1^{er} sept. 1914. Arrivé au Corps, le 12 sept. 1914 soldat de 2^e cl. 3^e rég. d'artillerie lourde. Caroral le 21 Mars 1915. A été nommé le 24 Juin 1915 surclassement de blessures à la redoute Bouchet (Gallipoli). Avis ministériel n° CR 8158 du 8 Août 1915. Rase des contrôles le 22 Juin 1915.

Armée active. *3^e rég. de Zouaves (Orléans)*

Disponibilité et réserve de l'armée active.

Armée territoriale et sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

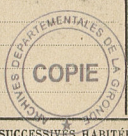
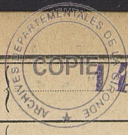
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D domicile. R résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>Contre l'Allema. du 12 septembre 1914 que (en France) au 20 Mai 1915</i> <i>Contre l'Allema. du 21 Mai 1915 que (en Orient) au 31 Juin 1915</i>	

PÉRIODES D'EXERCICES.	EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
Réserve. ... 1 ^{re} dans l. _____, du _____ au _____ 2 ^e dans l. _____, du _____ au _____ Supplémentaires (dans l. _____, du _____ au _____)				
Armée territoriale. 1 ^{re} dans l. _____, du _____ au _____ Supplémentaires (dans l. _____, du _____ au _____)				
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du _____ au _____				

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).



Paris et Limoges. — Imp. et libr. milit. Hart Orlans-Lavaurica. — N° 1001 int. — 225.

de la Grandière

Nom : *de la Grandière*

Prénoms : *Marie Rogier* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le *4 Août 1895*, à *Bordeaux*, canton
du dit, département de *Gironde*, résidant
à *Bordeaux*, canton de *la Gironde*, département
de *la Gironde*, profession de *étudiant*,
fils de *M. Marie François Arthur et de M. Margite de Lavanacq* jamm. domiciliés
à *Bordeaux*, canton de *l'Égl. St. Martin* département de *Gironde*

Marié à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *191* de la liste du canton de *Bordeaux*
Classé dans la *3^{ème}* partie de la liste en *1914*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engagé volontaire pour quatre ans, le 31 août 1914 à Bordeaux pour le 3^{ème} Régiment de Dragons. Arrive au corps le 1^{er} septembre 1914 et Cavalier de 2^e classe le 1^{er} jour. Prévoté le 31 Décembre 1914. Promu Aspirant à titre temporaire par décision ministérielle du 28 Juin 1915 à titre de 2^e au chef en date du 24 Juillet 1915 et affecté au 106^e Bataillon de Chasseurs à Pied. Parti de rattrapage Contrôle au corps le 3^{er} Juillet 1915. Tué à l'ennemi le 17 Juin 1916 et la côte 321 N.E. de Verdun. (avis officiel F.W. 3575 du 1^{er} Juillet 1915.)

Numéro matricule du recrutement : *3238*

Classe de mobilisation : *1914*

SIGNALEMENT.

Cheveux *bruns*, Yeux *châtain*,
Front *moyen*, Nez *ordinaire*,
Visage *ovale*, Renseignements physiologiques
complémentaires :

Taille : *1 mètre 66* centimètres.
Taille rectifiée : *1 mètre* centimètres.
Marques particulières :

Degré d'instruction : *5*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>3^{ème} Régiment de Dragons</i>		<i>3501</i>
<i>106^e Bataillon de Chasseurs</i>		<i>3601</i> (au 3 ^{ème} Dragons)

D.C.D

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domicile. R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>Contre l'Allemagne du 1^{er} septembre 1914 au 17 Juin 1916.</i>	

PÉRIODES D'EXERCICES.	ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
Réserve... 1 ^{re} dans l... du... au... 2 ^e dans l... du... au... Supplémentaires dans l... du... au...				
Armée territoriale. 1 ^{re} dans l... du... au... Supplémentaires dans l... du... au...				
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du... au... Du... au...				

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Aecamps

Nom : Aecamps

Prénoms : Jean Edmond René Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 9 Mars 1897 à Bordeaux canton _____
 département d' Gironde, résidant à Bordeaux, canton d' de la Gironde, département d' Gironde, profession d' Employé de Commerce

Fils d' Jean et de Marie Marie Babette domiciliés à Bordeaux, canton d' de la Gironde, département d' Gironde

Marié à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 116 de la liste du canton d' Bordeaux

Classé dans la 5^e partie de la liste en 1917 Après à un an

Classé dans la 4^e partie de la liste en 1915 17 Juin

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé au 415^e rég^t d'infanterie le 26 Octobre 1915. Décedé le 9 Janvier 1918 des suites de blessures de guerre à l'ambulance 7^e all^e part pour la France. (Ann. du m. de la guerre H. 15.949. du 30 Janvier 1918.)

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 8 Août 1914 au 9 Janvier 1918.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé le 9 Janvier 1918 aux quatorze heures (jambe droite, éclat de bois). Cité à l'Armée dans le Règlement n° 662 du 20/11/18. Très bon soldat d'un beau courage au feu. A été blessé gravement le 8/1/18. Son frère de guerre est allé être demeuré en dépôt d'un violent bombardement. Décorations: Médaille Militaire à dater du 8/1/18 Croix de guerre avec palmes.

COPIE

Numéro matricule du recrutement : 3534

Classe de mobilisation : _____

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns Visage _____

Yeux bleus Renseignements physiologiques complémentaires _____

Front : Inclinaison _____

Hauteur _____

Largeur _____

Dos _____

Base _____

Nez : Hauteur nez Taille : 1 m. 67 centim.

Saillie _____ Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

Largeur _____ Marques particulières _____

Degré d'instruction : 9

	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	<u>576 rég^t d'infanterie</u>	<u>22.818</u>
	<u>415^e reg^t d'infanterie</u>	<u>33.710</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. DOMICILE	D. RESIDENCE

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBERATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

24-10-17

Afm.-Aux.
A. R. T.
C.-P.-I.

Ord. _____
Mec. _____
Nom Drouhaud

Prénoms Audou'

Cap. ou Brig. 8.2.1912 S'-Lieut'

Serg. ou M^o 12.11.1913 Lieut'

Adjudant 12.7.1915 Capitaine

Recrutement La Rochelle N° M^o au Recrut^o 209

Classe 1911 N° M^o au 2° Groupe d'Aviation

Engagé } le 10.10.1912 au 123 Inf.
Appelé }

Passé à l'Aviation le 18.4.17 en qualité de élève pil

Emploi à l'Aviation P.16.6.17 Division V

Venu de CRP. (2^e 470) le 19.10.18-17¹⁴

Né le 17.8.1891

A Santiago (Chili) fils de } Jean Raymond
Angelino Pietri

Célibataire, marié, veuf, divorcé, père de _____ garçons et _____ filles

Profession avant la mobilisation voyageur

Mobilisé le 2.8.1914 au 123 Inf. Dijon

avant

Décorations { Chevalier
Officier Légion d'honneur, Médaille Militaire,
Croix de guerre, Coloniales.

Citations	REGIMENT	BRIGADE	DIVISION	CORPS D'ARMÉE	ARMÉE
	AÉRONAUTIQUE				
}	<u>16.7.16</u>				

Signature :

Drouhaud

COPIE

Dubedal
 Nom : *Dubedal*
 Prénoms : *Thomas*

Suraffection n° 31
 Fiche matricule n° 1221

Numéro matricule du recrutement : *1221*

Classe de mobilisation : *1*

ÉTAT CIVIL.

Né le *11 Mai 1885* à *Sauternes* canton de *Sauternes*, département de la *Gironde* résidant à *Sauternes*, canton de *Sauternes*, département de la *Gironde*, profession de *S. P.*
 fils de *Pierre* et de *Marie Marie*, domiciliés à *Sauternes*, canton de *Sauternes*, département de *Gironde*

N° de tirage dans le canton d' : _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer le nature des dispenses.)

Classe dans la 1^{re} partie de la liste pour l'Armée Active en 1917
Compris dans la 5^e partie de la liste du recrutement cantonal (2^e 1906 position)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscrit sous le n° 27 de la liste dirigée sur le 14^e R^e d'Infanterie
le 7 Octobre 1907. Arrivé au Corps le 7 Octobre 1907
Adopté de 2^e main appelé le 10^e jour de la 1^{re} ligne au 14^e R^e d'Infanterie par Décision N° 14 du 27 Mars 1909. Revenu au corps et soldat de 2^e main le 30 Avril 1909. Revenu dans la 1^{re} ligne le 27 Septembre 1909. Certificat de bonne conduite accordé.

Devisé pour le 9 Avril 1915 à Samonville (Maine), par jugement déclaratif de décès rendu le 2-6-1920 par le 1^{er} J^{ud} de Bazas

Dans l'armée active. *14^e R^e d'Infanterie*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'Infanterie BORDEAUX*
REGIMENT D'INFANTERIE
219231

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *14^e R^e d'Infanterie*
14^e R^e d'Infanterie

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.

Rappelé à l'activité (Décret de mobilisation générale).
Le 1^{er} AOUT 1914 à compter du 4 AOUT 1914 au 11^e Rég^{ts}
Appelé au Corps le 10^e jour
Appelé à l'act. parvenu aux archives de la guerre comme Desherm le 9 août 1914 à Samonville (Maine) R. d. d. du 11 oct 1914 n° 27 9674 R. du 6-9-1914
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' *14^e Régiment d'Inf^{ts}*
 du *20 Aout* au *17 Sept 1914*
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le *14^e Régiment d'Inf^{ts}*
 du *8 Juin* au *17 Juin 1914*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Passé dans l'armée active le _____

Passé dans l'armée territoriale le _____

CAMPAGNES

Contre l'Allemagne : du 4 Aout 1914 au 9 Aout 1914

Médaille de la Victoire
de Commémorative

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l' _____
 du _____ au _____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajouré*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)

COPIE

8869
10488

Guerre. — Registre matricule. — 17-89-1905. [1914]

COPIE

Duclà

COPIE 16

Nom : *Duclà*
 Prénoms : *Pierre Paul* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement :
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *8 juillet 1894*, à *Moizès*, canton de *La Rivole*, département de *la Gironde*, résidant à *Coupières*, canton de *La Rivole*, département de *la Gironde*, profession d' *agriculteur*, fils de *Jean* et de *Lucie Ballan Thérèse*, domiciliés à *Coupières*, canton de *La Rivole*, département de *la Gironde*.

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux *châtains*, Yeux *marbrés*
 Front *moqué*, Nez *rectiligne*
 Visage, Renseignements physiologiques complémentaires :
 Taille : 1 mètre *73* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

Degré d'instruction :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *52* de la liste du canton de *La Rivole*
 Classé dans la *3^e* partie de la liste en 1914.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engagé volontaire pour *trois ans*, le *22 octobre 1912*, à la Mairie de *La Rivole (Gironde)* pour le *57^e régiment d'infanterie*. Classé au corps et soldat de *2^e classe*, le *22 octobre 1912*. Fait prisonnier à *Libes* le *21 août 1914*. Interné à *Dobrovitz (Allemagne)* et libéré le *29 novembre 1918* au Lager de *Naum (A.B.)*.

	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	<i>57^e régiment d'infanterie</i>	<i>1444</i>
Armée territoriale et sa réserve.	<i>Décidé</i>	
Disponibilité et réserve de l'armée active.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

<p style="text-align: center;">CAMPAGNES.</p> <p>Contre <i>l'Allemagne</i> du <i>2 août 1914</i> au <i>29 novembre 1918</i></p>	<p style="text-align: center;">BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.</p>
--	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: 0.8em;">PÉRIODES D'EXERCICES.</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="2">Réserve...</td> <td>1^{re} dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^e dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Supplémentaires</td> <td>dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Armée territoriale.</td> <td>1^{re} dans l</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>Supplémentaires</td> <td>(dans l), du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.</td> <td>Du</td> <td></td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>Du</td> <td></td> <td>au</td> </tr> </table>	Réserve...	1 ^{re} dans l	, du	au	2 ^e dans l	, du	au	Supplémentaires	dans l	, du	au				Armée territoriale.	1 ^{re} dans l	, du	au	Supplémentaires	(dans l), du	au	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au	Du		au	<p style="text-align: center;">ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATES de LA LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><i>22 octobre 1915</i> <i>1^{er} octobre 1935</i> <i>1^{er} octobre 1932</i> <i>22 octobre 1935</i></td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: 0.8em;">Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, o.m.s., etc.).</p>	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATES de LA LIBÉRATION du service militaire.				<i>22 octobre 1915</i> <i>1^{er} octobre 1935</i> <i>1^{er} octobre 1932</i> <i>22 octobre 1935</i>
Réserve...		1 ^{re} dans l	, du	au																																	
	2 ^e dans l	, du	au																																		
Supplémentaires	dans l	, du	au																																		
Armée territoriale.	1 ^{re} dans l	, du	au																																		
	Supplémentaires	(dans l), du	au																																		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au																																		
	Du		au																																		
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATES de LA LIBÉRATION du service militaire.																																		
			<i>22 octobre 1915</i> <i>1^{er} octobre 1935</i> <i>1^{er} octobre 1932</i> <i>22 octobre 1935</i>																																		

Dufieux

Nom : *Dufieux*
 Prénoms : *Jean* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le *22 juin 1895* à *Villandraut*, canton
 de *dit*, département de *Gironde*, résidant
 à *Villandraut*, canton de *dit*, département
 de *Gironde*, profession de *chirurgien médecin*
 fils de *Jean Bernard* et de *Callen Marie* domiciliés
 à *Villandraut*, canton de *dit*, département de *Gironde*

Marié le

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *29* de la liste du canton de *Villandraut*
 Classé dans la *1^o* partie de la liste en *1914*.
Admis en sursis d'incorporation art 21 de la loi (séance du 27 février 1915)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 16 décembre 1914 - Arrivé au corps le 17 décembre 1914
Caraval le 1^{er} août 1916. sort le 5 septembre 1916
Décède le 13 septembre 1917 à l'ambulance 7/2 (blessures
de guerre. sort pour la France. cité au 25 sept. 1917 H 91386
W. d. C. le 14 septembre 1917

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre *l'Allemagne* du *17 décembre 1914*
 au *13 septembre 1917*

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Ordre de la division n° 330 du 26 Avril 1917
donne le plus bel exemple de courage et
d'empire au cours de l'attaque du 17 Avril
1917 entraînant plusieurs de ses hommes par
son élan a fait un certain nombre de prison-
niers qui opposaient la plus vive résistance
Person de guerre civile d'argent
W. d. C. de classe et bras d'acier.
Médaille Militaire à titre posthume de son
Maréchal de France G. en chef les armées de 1890
n° 7913 du 1-1-19. Officier d'élite d'un courage
allant jusqu'à la témérité, a toujours conduit
ses hommes avec calme et brio, leur demandant
sans cesse l'exemple de sa bravoure. A été blessé
au bras le 13.9.1917 à Malbécq, indépendamment
bravement sa branche contre un ennemi
supérieur en nombre (Citations)
Cité au 1/2 de la division n° 5451 du 18-7-19 par
le Maréchal de France G. en chef les armées de l'Est

Numéro matricule du recrutement : *8936*
 Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux *chat. foncé*, Yeux *chat. clair*
 Front *moyen*, Nez *rectiligne*
 Visage *ronde*, Renseignements physiologiques
 complémentaires : *Arrière épaulettes, bouche*
grande menton à fossette
 Taille : 1 mètre *57* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

Degré d'instruction : *4*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>126^o rég^t d'inf^{te}</i>		<i>8936</i>
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUIVE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. post. ou R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Nom : **Dumas**
 Prénoms : **Maurice** Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **1080**
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
 Né le **2 mars 1889**, à **Bourdeaux**, canton **du dit**, département de **la Gironde**, résidant à **Bordeaux**, canton **du dit**, département de **la Gironde**, profession de **serurier-mécanicien** fils de **et de Dumas Eugénie** domiciliée à **Bourdeaux**, canton **du dit**, département de **la Gironde**
 Marié le

SIGNALEMENT.
 Cheveux : **châtain clair**
 Yeux : **gris**
 Front : **large**
 Hauteur : **mojen**
 Largeur : **petit**
 Dos : **large**
 Base : **se lève**
 Nez : **large**
 Hauteur : **mojen**
 Saillie : **grand**
 Largeur : **grand**
 Visage : **ovale**
 Degré d'instruction générale : **3**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
 Classé dans la **1**° partie de la liste en 19 **10**.
 Classé dans la **1**° partie de la liste en 19 **10**.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE : ou au répertoire.
Armée active. 49^e rég'd Infie'		2428
Disponibilité et réserve de l'armée active. Rég'd Infie de Bayonne	13	06155
Armée territoriale et sa réserve. Décédé		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Inscrit sous le n° **15** de la liste de **Bourdeaux Gironde**
Dirigé le 5 octobre 1910 sur le 49^e régiment d'Infanterie. Arrivé au corps et Soldat de 2^e classe le dix jour Octobre le 26 septembre 1911
Certificat de bonne conduite accordé le 25 Septembre 1912
PASSE DANS LA RÉSERVE LE 1^{er} Octobre 1912
Rappelé à l'active par ordre de mobilisation général du 5 août 1914, lui a l'ancienneté à Craonne le 25 Septembre 1914

COPIE

COPIE

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE POSTE OU DE RÉSIDENCE.			D' DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	
28 Avril 1914	Bordeaux 26 rue Monadey	Bordeaux	1

CAMPAGNES.
Contre l'Allemagne du 3 août 1914
en guerre du 15 juillet 1914

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'AVANCES.
 Réserve ... 1^{er} dans 1 du au
 2^e dans 1 du au
 Supplémentaire dans 1 du au
 Armée territoriale. 1^{er} dans 1 du au
 Supplémentaire dans 1 du au
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au
 Du au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, conlammés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Dupeyrat

Nom : Dupeyrat

Prénoms : Pierre Louis Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 430

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 7 septembre 1888, à Bayon, canton de Bayon, département de la Gironde, résidant à Bayon, canton de Bayon, département de la Gironde. profession d'étudiant en médecine

fil(s) d'un et de Deluc Berthe, domiciliés à Bayon, canton de Bayon, département de la Gironde.

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils blonds, yeux bleus, front décoloré, nez moyen, bouche moyenne, menton ronde, visage ovale

Taille: 1 m. 69 cent. Taille rectifiée: m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 5

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1^e partie de la liste en 1909 (absent.)

Classé dans la partie de la liste en 19 .

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 46 de la liste de Bourq

Dirigé le 1^{er} octobre 1909 sur le 144^e Rég^t d'Infanterie. Arrivé au Corps et affecté à la 2^e classe le 27 jour à Caporal le 28 mai 1910. Sergent le 14 novembre 1910.

Convoqué dans la disponibilité le 24 septembre 1911

Passé dans la réserve le 1^{er} octobre 1911

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914. Arrivé au Régiment d'Infanterie de Bordeaux le 3 Août 1914. Promu Sous-Lieutenant le 25 septembre 1914. Promu au 2^e Régiment d'Infanterie le 25 février 1915. Promu adjudant le 5 septembre 1914. Promu sous-lieutenant le 27 septembre 1914. Passé au 1^{er} Régiment d'Infanterie le 27 septembre 1914. **DÉCORÉ** tue en action le 5 mai 1915 à Soc. St. Pierre pendant l'avis au 1^{er} B. W. S. 2^e division 2^e mar. 1915 et avis au 1^{er} B. W. S. 2^e division pour le 14^e Régiment du 28 novembre 1914

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Date.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile. R. résidence.
<u>21 Avril 1913</u>	<u>Bordeaux 3^e rue Frolois</u>	<u>Bordeaux</u>	<u>R.</u>
<u>3 septembre 1913</u>	<u>Bordeaux 14, 1^{er} boulevard</u>	<u>de</u>	<u>R.</u>
<u>8 Mai 1914</u>	<u>Bordeaux 23, 1^{er} boulevard</u>	<u>de</u>	<u>R.</u>

PÉRIODES D'ENGAGEMENTS.	ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :		DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	
Réserve ...	1 ^{er} dans le <u>144^e Rég^t d'Inf^{te}</u> , du <u>3</u> au <u>25</u> juin <u>1914</u> .		
	2 ^o dans l'....., du au		
	Supplémentaire dans l'....., du au		
Armée	1 ^{er} dans l'....., du au		
territoriale.	Supplémentaire dans l'....., du au		
	Spéciales aux. n°mes du service de garde des voies de communication. (Du au)		

COPIE

COPIE

Nom : Dupuy
Prénoms : Albert

Numéro matricule du recrutement : 675
Classe de mobilisation : 1895

ÉTAT CIVIL.
Né le 4 Janvier 1878 à Dax, canton de Dax, département des Landes, résident à Dax, canton de Dax, département des Landes.
Profession de **Commis**
Fils de **Bernard** et de **Anna Sentrey**, domiciliés à Dax, canton de Dax, département des Landes.

SIGNALEMENT.
Cheveux **et**, sourcils **châtains**
yeux **châtains**, front **écroulé**
nez **grand**, bouche **musquée**
menton **roux**, visage **ovale**
Taille : 1 m. **71** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
PROPRE AU SERVICE
Engagé volontaire pour quatre ans
Compris dans la **4^e** partie de la liste du recrutement cantonal (**1^{er}** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Engagé volontaire pour quatre ans le 28 février 1896 à la mairie de Dax, département des Landes. Arrivé au corps le 1^{er} Mars 1896. N° 675. Soldat mutilé le 10 Mars 1899. A reçu un certificat de bonne conduite.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Substitutions de région.	D domicile ou R résidence.
1 ^{er} Mars 1896	38 ^e Rég. Claufarnaud	Tarbes	P
1 ^{er} Avril 1896	me de Saint-Jacques	Bayonne	D
28. 1. 1913	32 ^e Corps de Bayonne	Bordeaux	R
15. 4. 14	1 ^{er} Rég. de Dax	Dax	A

CAMPAGNES
Contre l'Allemagne du 4 Août 1914 (en guerre) au 27 Mars 1915

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **38^e Régiment** (4 ans de service) du **1^{er}** an
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **142^e Régiment** d'infanterie du **1^{er}** Août au **17^e** Sept 1907
Passé dans l'armée territoriale le **1^{er}** Octobre 1907.

Rappelé à l'activité par suite de mobilisation
générale (Décret du 1^{er} Août 1914) Arrivé au corps le 4 août 1914. Décret le 27 Mai 1916 (Réserve à titre éclaireur) plus. Hospitalisé au **Bureau de Santé** de **Paris** du 15^e Mai 1916 F. 14^e la 13.

Citation
Ordonnance de la Division n° 50 en date du 28^e Décembre 1914 "Agent de liaison très digne et sûr a aidé un officier à conduire sous un feu violent, vers leur poste de combat des blessés refusant leurs services".

Blessure
Le 15 Juin 1915. Plaies multiples de la région lombaire et hanche droite par éclats d'obus.

Décorations
Brevet de la médaille militaire n° 2808 du 25 avril 1915
Croix de guerre avec palmes "Soldat d'un courage et d'un dévouement exemplaires. Cité à l'ordre pour sa belle conduite au cours des combats de Picardie 1914, a été blessé très grièvement le 15 Juin 1915 en accomplissant une mission dangereuse sous un violent bombardement".

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Substitutions de région.	D domicile ou R résidence.
1 ^{er} Mars 1896	38 ^e Rég. Claufarnaud	Tarbes	P
1 ^{er} Avril 1896	me de Saint-Jacques	Bayonne	D
28. 1. 1913	32 ^e Corps de Bayonne	Bordeaux	R
15. 4. 14	1 ^{er} Rég. de Dax	Dax	A

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	28 février 1900	15 octobre 1907	15 octobre 1907	28 février 1921
	1900	1909	1911	1921

so du 4 décembre 1830, comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

L'epoux Jean-Severin-Albert

au Greffe

N^o. 42

11-8

L'AN mil huit cent soixante-seize, et le *Seize* du mois d'Octobre

à midi heures de la nuit par devant nous *Jean Racque, Notaire*

en vertu de la délégation spéciale de Monsieur l'Officier de l'Etat civil de la commune de *Sore* Canton

de *Sore* départ des Landes, est comparu le Sr *Pierre Reyny* *Sore*

lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le *Sept* heures de la nuit à *Sore*

et de dame *Marie Bastagnac*, sans profession, demeurant avec elle, *et auquel il a déclaré*

donner le prénom de *Jean-Baptiste-Albert*.

les dites déclarations et présentations faites en présence des Sieurs *Jean-Baptiste Reyny, Notaire, et Pierre Reyny, Notaire, et* lesquels, après de circonspectes investigations, nous ont déclaré que le dit enfant est bien né et bien vivant.

et ont les déclarant et témoins signé avec nous le présent acte de Naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean-Baptiste Reyny
Pierre Reyny
Notaire

Nom **DUPUY**
 Prénoms **Jean Baptiste Marie Luc** Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **1505**
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
 Né le **26 Avril 1889**, à **Sore**, canton **du dit**, département de **Landes**, résidant à **Surembourg**, canton d **Allemagne**, profession de **commiss**
 fils de **Raymond Jean** et de **Collette Marie Anne** ^{unite d'ave}, domiciliés à **Sore**, canton d **du dit**, département des **Landes**
 Marié le

SIGNALEMENT.
 Cheveux **et**, sourcils **blat clair**, yeux **bruns**, front **ordinaire**, nez **busqué**, bouche **moyenne**, menton **ronde** visage **ovale**.
 Taille : **1 m 7** cent. Taille rectifiée : **...** m. cent.
 Marques particulières :
 Degré d'instruction générale : **S**
Surembourg

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
 Classé dans la **1**° partie de la liste en **1910**.
 Classé dans la **...**° partie de la liste en **19...**

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AU CONTROLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
49^e Régiment d'Infanterie		2517
49^e Régiment d'Infanterie	209	06151
49^e Régiment d'Infanterie	40	06151
49^e Régiment d'Infanterie	48	06151

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Inscrit sous le n° **20** de la liste **du Canton de Sore**.
 Dirigé le **10 Octobre 1910** sur le **49^e Régiment d'Infanterie**.
 Arrivé au corps le **dit jour** envoyé dans la disponibilité le **29 septembre 1912** certificat de bonne conduite accordé.
 Passé dans la Réserve de l'Armée Active le **1^{er} Octobre 1912**.
 Rappelé à l'activité en vertu du décret du **1^{er} Août 1914** (Mobilisation générale). Arrivé au Corps le **3 août 1914** - Nommé caporal dans la réserve le **28 septembre 1914** - Nommé sergent le **11 décembre 1915**.
 Promu à titre temporaire et pour la durée de la guerre au grade de sous lieutenant de réserve par D. M. du **8 Juin 1916** et par appl. des décrets du **12 novembre 1914** et du **2 Janvier 1915**. Maximium au **49^e d'Inf.** à dater du **11 Juin 1916** (L. O. du **14 Juin 1916**).
 Passé au **303^e R. I. d'Inf.** le **8 novembre 1917**. Passé au **311^e Régiment d'Infanterie** par D. M. du **6 mai 1918** (J. O. du **9 mai 1918**).
 Nommé lieutenant de réserve à T. D. par décret du **5 Juin 1918** (J. O. du **8 Juin 1918**) pour prendre rang du **20 avril 1918**.
 Disparu au combat de **Castel-Macilly** le **18 avril 1918**. Avis officiel du **18 Juin 1918** notifié le **6-7-18**.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes	Subdivision de région	D. DOMICILE R. RÉSIDENCE.
Avril 1913	Port-Cabot	Pays de Galles	R
Mars 1913	Port-Cabot du Lysberg	Pays de Galles	R

CAMPAGNES.
Allemagne du 3 août 1914
armées (D) au 18 avril 1918

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.
 Citation à l'ordre de l'armée n° **134-25-5-1916**
 Le **12 mai 1916** sous un bombardement des plus violents a montré le plus grand calme en organisant le sauvetage de plusieurs de ses hommes ensevelis par des obus de gros calibre et a soigné lui-même les blessés.
 "Croix de guerre. Étoile de bronze"

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve	1 ^{re} dans l	du	au
	2 ^e dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
	Armée territoriale	1 ^{re} dans l	du
	Supplémentaire dans l	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du	au	
	Du	au	

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Sinh

Jour de bataille

Fabre de la Benodiere

Nom : *Fabre de la Benodiere*

Prénoms : *Joseph* Surnom : _____

ÉTAT CIVIL

Né le *28 Avril 1874* à *Bordeaux* canton _____
 d' *Bordeaux* département de *La Gironde* résidant
 à *Portets* canton d' *Todemas* département
 d' *La Gironde* profession d' *étudiant*
 fils d' *Jean Charles* et d' *Verh Anna Louise* domiciliés
 à *Portets* canton d' *Todemas* département d' *La Gironde*

N° *11* de tirage dans le canton d' *Todemas*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Engagé volontaire

Compris dans la *4^e* partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Engagé volontaire pour trois ans à Bordeaux le 9 novembre 1901, pour le 114^e Rég^t d'Infanterie, dans les conditions de la loi du 11 juillet 1892. Arrivé au corps le 30 novembre 1901; 2^e M^o 1902. Soldat de 1^{er} d. le 29 Mai 1904. Promu dans la nuit du 23 septembre 1905. Lettre de G.C. accordée le 26 octobre 1906. A obtenu le bénéfice de la dispense art. 23 qu'il avait obtenue en qualité d'étudiant ecclésiastique, et a justifié le même jour des droits à la dispense art. 23 comme aspirant à la licence. Les lettres adressées le 23 mai 1908 à la supérieure ont été lues par son père.

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Passé en service à Paris le 8 Février 1901 (L^o 76).
 Passé en service à Riboume le 20 Août 1910 (L^o 178).
 Passé en service à Otan le 24 septembre 1911 (L^o 226).
 De passage en France à la mobilisation a été affecté provisoirement à la fin de la guerre à la 1^{re} 804^e d'infanterie à Bordeaux.

Appelé à l'activité (Décret de mobilisation du 1^{er} Août 1914) à compter du 2 Août 1914 au 18^o 304^e infanterie.
 M^o 1^{er} au corps le 01 jour.
 Passé au 174^e Régiment d'Infanterie comme brancardier soldat de 1^{er} cl. le 3 Mai 1916. Eni par éelat d'obis à la tête le 11 Août 1916 aux combats de Honnau (somme) **mort pour la France.**
 Rayé de la liste du corps le 11 Août 1916.

Campagne - Allemagne du 2 Août 1914 au 2 août 1916 au 11 Août 1916 3^{es} jours.

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

Numéro matricule du recrutement : *99*

Classe de mobilisation : *1903*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *châtain*, yeux *verts*, front *ordinaire*, nez *moyen*, bouche *moyenne*, menton *arrondi*, visage *oval*.
 Taille : 1 m. *70* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1). *3*
 militaire (2). _____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *114^e Rég^t d'Inf.*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *1^{er} Sect^r d'Imprimerie N^o 12*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *Libéré*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates	Communes	D'habitation en R. résidence.
<i>28 8 - 05</i>	<i>St-Martin d'Arènes</i>	<i>Paris</i>
<i>5 X 06</i>	<i>14^e Méridionale de la Chapelle Paris</i>	<i>R</i>
<i>28-3-07</i>	<i>Portets Bordeaux</i>	<i>R</i>
<i>24 Juin 1907</i>	<i>1^{er} Sect^r d'Imprimerie de la Chapelle Paris</i>	<i>R 51</i>
<i>8 Février 08</i>	<i>1^{er} Sect^r d'Imprimerie de la Chapelle Paris</i>	<i>Libéré</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>9 nov 1901</i>	<i>29 nov 1901</i>	<i>11 oct 1901</i>	<i>10 juil 1924</i>	<i>9 nov 1901</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1899.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé à l'apport.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Affecté.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)



Nom : GOURVIN

Prénoms : Jacques, Marie, Edouard **Surnoms :** Hanni

Numéro matricule du recrutement : 1404

Classe de mobilisation : { }

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 juin 1889 à Villeton, canton du Mas d'Agenais, département du Lot-et-Garonne, résidant à Marizès, canton de La Réole, département de la Gironde, profession d'édu. chant aëriennaire, fils de feu Marie Léon Albert et de Fraudez au téton domicile à Marizès, canton de La Réole, département de la Gironde

Marié le { }

SIGNALEMENT.

Cheveux ch, sourcils noirs, yeux bruns, front haut, nez moyen, bouche normale, menton rond, visage rond

Taille: 1 m 63 cent. Taille rectifiée: { } m. { } cent.

Marques particulières: { }

Degré d'instruction générale: 5

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 5° partie de la liste en 19 10.

Classé dans la { }° partie de la liste en 19 { } **Exempté en 1911**.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 50 de la liste de La Réole

Exempté en 1911 Recrue apte au service armé par la Commission conseil de Recrue de la Gironde au 1914. Officié à la 11^e Légion d'Infanterie militaire et mobilisé le 1^{er} Janvier 1915. Nomme commandant le 25 Janvier 1915 par le Directeur du Service de Santé de la 11^e Légion. Promu médecin ai de main de 2^e cl. a été temporaire pour la durée de la guerre. Démission Ministère du 12 décembre 1915. T.D. du 20 septembre 1915. Mort pour la France le 11 août 1916 près de Bérou (Grec) avec officier H. E. 2183 le 11 Octobre 1916 sur un avion par un 20 juillet 1916 de Langy le 11 août 1916.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile. R. résidence.
1914 1915	Bordeaux	53 R. V. St Gen	

CAMPAGNES. { }

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC. { }

PÉRIODES D'ÉNERGIES.

Réserve ...	1 ^{er} dans 1	du	au
	2 ^e dans 1	du	au
	Supplémentaire dans 1	du	au
	Armée territoriale	1 ^{er} dans 1	du
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{er} dans 1	du	au
	Supplémentaire dans 1	du	au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS :

La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, conlammés, omis, etc.).



Nom : **Jacquenet**
 Prénoms : **Louis Nicolas** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **3165**
 Classe de mobilisation : **1899**

ÉTAT CIVIL.
 Né le **11 mai 1881** à **Bordeaux**, canton de **du déb**, département de **la Gironde**, résidant à **Bordeaux**, canton de **du déb**, département de **la Gironde**, profession de **chauffeur**, fils de **Jean Pierre** et de **Geneviève Jeanne**, domiciliés à **Bordeaux**, canton de **du déb**, département de **la Gironde**
 N° **9** de tirage dans le canton de **Bordeaux**

SIGNELEMENT.
 Cheveux **bruns**, sourcils **bruns**, yeux **bruns**, front **ordinaire**, nez **droit**, bouche **petite**, menton **ronde**, visage **ovale**
 Taille : **1 m. 63** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :
 Degré d'instruction : générale (1), militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Engagé volontaire
 Compris dans la **4^e** partie de la liste du recrutement cantonal (**4^e** portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. **11^e Régiment d'Infanterie**
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **1^{er} Rég. art. coloniale à Rochefort**
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Engagé volontaire pour quatre ans à Bordeaux le 11 août 1900 pour le 11^e Régiment d'Infanterie arrivé au corps le 13 août 1900 n° m. 1900. Passé à la 5^e C^{ie} d'Artillerie le 16 octobre 1903 ayant contracté un engagement de deux ans le 13 du dit à compter du 11 août 1904 n° m. 1904. Arrivé au corps d'artillerie de 3^e classe le 16 oct. 1905. Passé le 1^{er} octobre 1904 au détachement de la 3^e C^{ie} d'Artillerie en Ville Calédonienne (D.M. en 13 août 1904) et canonnière n° m. de 3^e classe le 1^{er} décembre 1904. Passé à la 3^e C^{ie} d'Artillerie de l'armée le 21 mars 1906 (D.M. en 15 juillet 1904). Certificat de B.P. accordé. Compagnie n° 10 Calédonienne du 1^{er} octobre au 1^{er} mai 1906 à bord du 1^{er} p.m. 1906 au 1^{er} mars 1906, en 2^e classe le 1^{er} mai 1906 au 1^{er} mars 1906.
 Passé dans la **Même** de l'armée active le **11 août 1906**.

Don affecté des chemins de fer de l'État en qualité d'ouvrier d'entretien à Bordeaux du 7 mars 1907 au 11 août 1908. Rejoint le 11 mars 1909 au titre de la 1^{re} Compagnie d'Artillerie Coloniale. Arrivé au corps le 11 mars 1909. Passé le 11 mars 1909 à la 1^{re} C^{ie} d'Artillerie de l'Armée à Madagascar. Nommé canonnière n° m. de 1^{re} classe le 13 juin 1909. Passé à la 1^{re} Compagnie d'Artillerie de l'Armée à Madagascar le 13 juin 1909. Arrivé au corps le 13 juin 1909. Rejoint le 13 juin 1909 à bord du 1^{er} p.m. 1909 au 1^{er} mars 1909, en 1^{re} classe le 13 juin 1909.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **Disp. art. 207**
 du au
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **Disp. art. 207**
 du au
 Passé dans l'armée territoriale le

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES
 PAR SUITE DE CHANGEMENT DE COMPAGNIE OU DE RESIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	D. de l'Etat ou R. résidant.

Précédente le 21 mai 1916 des suites de **Présenté à Madagascar (Madagascar)** suivant D.M. 1087 du 27 5 16
Campagne
contre l'Allemagne du 1^{er} août 1914 jusqu'au 21 mai 16
 A accompli une période d'exercices dans l' **Disp. art. 207**
 du au
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le **Madagascar commémorative Madaille de la victoire**

ÉPOQUE
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 1 de la loi.)

COPIE

Lacoste

Nom : *Lacoste*
 Prénoms : *Serges Arsène* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **3257**

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
 Né le *26 Novembre 1895*, à *Caudisart*, canton de *Bordeaux*, département de *Gironde*, résidant à *Bordeaux*, canton de *dit*, département de *Gironde*, profession d'*employé de commerce*
 fils de *Jean Baptiste Marie Arnet de plain Jeanne Elisabeth*, domiciliés à *Bordeaux*, canton de *dit*, département de *Gironde*

Marié à :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° *140* de la liste du canton de *Bordeaux*
 Classé dans la *1* partie de la liste en 1914. *bon absent*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit à compter du 16 Décembre 1914 - Arrivé au camp de dit pour Soldat de 1^{re} classe le 1^{er} Juin 1915 - Partit le 13 Juin 1915 au 106^o Rég. d'Infanterie. Admis élève aspirant en exécution des prescriptions de la C^o M. n° 3213 En subsistance au Centre d'Instruction de Jaurville du 18 Mai au 9 Septembre 1916 - Caporal le 10 juillet 1916. Sergent le 10 Août 1916. Aspirant le 10 Septembre 1916 - J. Off. du 15 Septembre 1916. Décédé le 27 Mai 1917 à Cambalain 59^o - Blessé de guerre (avis n° 9739 A. N° du 7 Juin 1917)

Armée active : *114^o Rég. d'Inf. 106^o Rég. d'Infanterie*

Disponibilité et réserve de l'armée active : *D.C.D*

Armée territoriale et sa réserve :

NUMÉROS
 au contrôle spécial : *7940*
 MATRICULE ou au répertoire : *13813*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.
Campagne l'Allemagne du 16 Décembre 1914 au 27 Mai 1917

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
*Médaille militaire par décret du 11 Août 1915 pour prendre rang du 25 Mai 1914 (décret du 13 Août 1914) Croix 13-8-17 - Sous-officier d'élite modèle de calme et d'énergie a été blessé très grièvement de 17 blessures au moment où il se portait sous un violent bombardement fier de ses mérites - Etant en absence de service le 25 Mai 1917 en qualité de "Aspirant" Attribution de la Croix de guerre avec palmes
 Blessé le 17 Mai 1917 par une grenade hypocrite de gauche - Chemin de Dornay dans*

Réserve...
 1^{re} dans l'Armée territoriale
 2^e dans l'Armée territoriale
 Supplémentaires dans l'Armée territoriale

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication : Du au

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale.

DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

Nom : *Saforgue*

Prénoms : *Jean Marie Louis* Surnom :

N° *16* de tirage dans le canton de *Villandraut*

ÉTAT CIVIL.
 Né le *2 Septembre 1883*, à *Pécharé* canton de *Killandreaux*, département de *la Gironde*, résidant à *Pécharé*, canton de *Killandreaux*, département de *la Gironde*, profession de *élève conducteur*
 fils de *Jean Théodore* et de *Lasserre Marie*, domiciliés à *Pécharé*, canton de *Killandreaux*, département de *la Gironde*

SIGNALMENT.
 Cheveux *et* , sourcils *bruns*
 yeux *bruns* , front *découvert*
 nez *ordinaire* , bouche *moyenne*
 menton *normal* , visage *égal*
 Taille : 1 m. *67* cent. Taille rectifiée : 1 m. *67* cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1) : *5*
 militaire (2) :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon

Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal (*1* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
*Incorporé au 2^e Régiment du Génie à Compiègne le 16 Novembre 1903, arrivé au corps et passeur de 2^e Classe le dit jour 1903. 8966
 Caporal le 27 4^e 1905
 Envoyé dans la disponibilité le 12 Juillet 1906
 Certificat de bonne conduite "accordé"*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3) :

Dans l'armée active. *2^e Rég^t du Génie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég^t du Génie Montpellier*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *100*

LOCALITÉS SUCCESSIVEMENT HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
 (Indiquer les communes, cantons, départements, régions.)

Dates.	Communes.	Départements ou Régions.	D' domicile ou R. résidence.
<i>3 Mars 04</i>	<i>Rive-Salomon</i>	<i>Bordeaux</i>	<i>gagnant</i>
<i>22 Jan 10</i>	<i>Boulon</i>	<i>Paris</i>	<i>R</i>

Rappelé à l'activité (Décret de mobilisation générale) du *4^e Août 1914* à compter du *4 Août 1914* au *2^e Rég^t du Génie*

Arrivé au corps le dit jour *30*

mis à l'essai le 25 7^e 1915 *Major des pontons A.O. du 5-11-15. DV 2376*

Secours immédiat de 1500 francs le 10 Juin 1916
M. M. V. 2^e Rég^t du Génie mis à Pécharé (G. V.)

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' *2^e Rég^t du Génie*
 du *18 Août* au *19 Sept 1914*

A accompli une 2^e période d'exercices dans l' *2^e Rég^t du Génie*
 du *1^{er} Nov.* au *4^e Dec 1915*

Passé dans l'armée territoriale le

CAMPAGNES
 Contre l'Allemagne : du *1^{er} Oct 1914* au *2^e 7^e 1915*
 A accompli une période d'exercices dans l' *2^e Rég^t du Génie*
 du *1^{er} Oct* au *2^e 7^e 1915*

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>Nov 1914</i>	<i>Nov 1914</i>	<i>Nov 1914</i>	<i>Nov 1914</i>	<i>Nov 1914</i>
<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>	<i>1^{er} OCT</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)

COPIE

Guerre. — Registre matricule. — 2 — 89 — 1903.

Lestrade

COPIE

Nom : *Lestrade*

Prénoms : *Abel, Michel, Odile* Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le *24 Janvier 1895*, à *Bordeaux* canton *dit*, département de *la Gironde*, résidant à *Bordeaux*, canton d' *dit*, département de *la Gironde*, profession d' *employé de commerce* fils de *Jean François* et de *Suzette Marie Rose*, domiciliés à *Bordeaux*, canton d' *36 Rue de la République* département de *la Gironde* *Pelle*.

Marié le _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la _____ * partie de la liste en 19 _____.

Classé dans la *1* * partie de la liste en 19 *14*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *146* de la liste du *2^e canton de Bordeaux*
Incorporé le 17 décembre 1914, arrivé au camp et soldat de 2^e classe le 21 janvier, Révélé à l'hôpital mixte de Périgueux le 24 février 1915 suite de pneumonie

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 17 décembre 1914 au 24 février 1915

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

Numéro matricule du recrutement : *3011*

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux : *brun clair*
 Yeux : *bleus clairs*

Renseignements physiologiques complémentaires :

Inclinaison : _____
 Front. Hauteur : *naturel*
 Largeur : _____
 Dos : _____
 Nez... Hauteur : _____
 Saillie : _____
 Largeur : _____

Taille : 1 mètre *65* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

Marques particulières : _____

Visage : _____
 Degré d'instruction générale : *3*

CORPS D'AFFECTATION.

50^e Regt Infanterie

NUMÉROS

au contrôle spécial : _____
 MATRICULE ou au répertoire : *1764*

Armée active. _____
 Disponibilité et réserve de l'armée active. *D.C.D*
 Armée territoriale et sa réserve. _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DORTOIR OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivision de région.	D' domicile.	R résidence.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Linau

Nom : *Linau*

Prénoms : *Jean Charles, Antoine, Fernand*

ÉTAT CIVIL

Né le *9 Avril 1886* à *6^h mat.* à *Gontaut*, canton de *Moissac*, département de *Lot & Garonne*, résidant à *Moissac*, canton du dit, département de *la Gironde*, profession d' *étudiant*

Marqué le

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1907*.

Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1908*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *83* de la liste *Dirigé sur le 44^e Rég^t d'Infanterie* le *7 Octobre 1907* Arrivé au Corps le *7 Octobre 1908*

Solдат de 2^e classe le *7 octobre 1908*, Caporal le *9 avril 1909*, promu dans la dispo- nibilité le *22 septembre 1910*, certificat de bonne conduite en *Record*.

Rappelé à l'activité (Decret de mobilisation générale du *1^{er} Août 1914*) à compter du *4 Août 1914*, au *13^e Regt Inf^{te} La Rochelle*

Nommé Sergent par *bon droit* le *21.2.1915*

Parti au *6^e d'Inf^{te}* à *Saintes* le *21.2.1915* pour la constitution du bataillon de marche en application des dispositions des *decs* *2.12.14* et *4.1.15* par *decs* *23.2.1915*

Parti au *13^e Regt* de *La Rochelle* à *Saintes* le *28.2.1915*

Parti au *Regt* le *28.2.1915*

Parti à *Saintes* le *2 Mars 1915* aux *Bandouilles*

à *Ministère* n° *1.0.4429* du *16-7-15*.

CAMPAGNES.

CONTRE L'ALLEMAGNE DU *4-8-1914* au *2 Mai 1915*

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

Blessure de Guerre le *9 septembre 1914*, etant dans une tranchée avec sa compagnie, a été blessé à l'épaule droit par l'éclatement d'un obus à proximité (M. d. S.).

COPIE

Numéro matricule du recrutement : *1705*

Classe de mobilisation : *1907*

SIGNALEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *châtain*

yeux *bruns*, front *ordinaire*

nez *fort*, bouche *moquée*

menton *roux*, visage *ovale*

Taille : *1 m. 63* cent. Taille rectifiée : *m.* cent.

Marque particulière :

Degré d'instruction générale : *3*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>44^e Rég^t d'Infanterie</i>		<i>13130</i>
<i>Régiment d'Inf^{te} La Rochelle</i>	<i>61</i>	<i>01663</i>
<i>13^e Regt d'Inf^{te}</i>		<i>0173</i>

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile de résidence.
<i>6 mai 1912</i>	<i>64 Rue Buffard</i>	<i>Barde</i>	<i>R</i>

PÉRIODES D'EXERCICES.

PÉRIODES D'EXERCICES.	RÉSERVE		ARMÉE	
	1 ^{re} dans l	2 ^e dans l	1 ^{re} dans l	Supplémentaire dans l
Armée territoriale	<i>13^e Regt d'Infanterie</i>	<i>du 13 Juin 1912</i>		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.				

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
<i>1^{er} Oct 1910</i>	<i>1^{er} Oct 1912</i>	<i>10 Oct 1918</i>	<i>10 Oct 1935</i>

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services sont l'objet d'un compte spécial (engagés, combattants, omis, etc.)

COPIE

COPIE

Nom : Loumeau

Prénoms : Albert Marquise René Surnoms :

ÉTAT CIVIL.
 Né le 20 Septembre 1894, à Bordeaux, canton d dit, département d Gironde, résidant à Hambourg, canton d Allemagne, profession de Commerçant, fils de Nicolas et de Dubord Catherine Jeanne, domiciliés à Bordeaux, canton d St. Pierre, département d Gironde.

Marié à :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° 229 de la liste du canton d Bordeaux.
 Classé dans la 1 partie de la liste en 1914.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Incorporé à compter du 4 Septembre 1914. Arrivé au Corps ledit pour Solдат de 2^e classe. Nommé caporal le 16 décembre 1914. Caporal-fourrier le 18 février 1915. Passé au 3^e Rég^t d'Inf^{te} coloniale le 1^{er} mai 1915. Sergent le 28 mai 1915 (ordre du Rég^t n° 1). Sergent-fourrier le 11 juin 1915. Sergent le 20 juillet 1915. Le Régiment devient le 5^e Rég^t d'Infanterie Coloniale à compter du 16 août 1915. Promu au grade de bous Lieutenant le 13 octobre 1915 (ordre 25 du 5^e Rég^t d'Inf^{te} col.). Mort pour la France entre les 14 & 15 octobre 1916.

ARMÉE ACTIVE. 3^e Rég^t d'Inf^{te} Coloniale
 5^e Rég^t d'Inf^{te} Coloniale

DISPONIBILITÉ ET RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

ARMÉE TERRITORIALE ET SA RÉSERVE. P. D. C. D.

NUMÉROS
 au CONTRÔLE spécial. MATRICULE ou au répertoire.
 " 10531
 " "
 " "

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONdamnATIONS.

CAMPAIGNES. Contre l'Allemagne du 4 septembre 1914 au 14 octobre 1916.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
 Cité à l'honneur du 2^e corps d'Armée Coloniale (ordre 13/R du 5 décembre 1915) : Action méritoire sa réaction à l'assaut avec une citation honorable sous les officiers de sa compagnie étant hors de combat a redoublé d'énergie et de vaillance et a maintenu 3 jours sa position à l'extrême avant-bras sous un feu meurtrier.
 Croix de guerre.

EXERCICES.
 Réserve... 1^{re} dans 1, du au
 2^e dans 1, du au
 Supplémentaires dans 1, du au
 Armée territoriale. 1^{re} dans 1, du au
 Supplémentaires dans 1, du au
 Des aux hommes du service de Du au
 Des voies de communication. Du au

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.

DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Nom : Martin

Prénoms : Claude François Surnom :

ÉTAT CIVIL.

Né le 25 Octobre 1873, à Bordeaux, canton _____, département de la Gironde, résidant à Bordeaux, canton d' auit, département de la Gironde, profession d' Étudiant en médecine fils d' Jean et d' Basille Marguerite, domiciliés à Bordeaux, canton d' R. Demant, département de la Gironde

N° 381 de tirage dans le canton d' Bordeaux

DÉCISION. DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Ajoournement en 1894 (1 an)
Dispense art 21 frère au service

Compris dans la 2° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES MILITAIRES ET AUTRES DIVERS.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Appelé à l'activité le 12 septembre 1893 et incorporé le dit jour au 144^e régiment d'infanterie n° mat 5755/84 basé de la disp. art 21 de la loi de 1896. Certificat de bonne conduite accordé

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Nov 1897

1^{er} Nomme médecin aux^{res} de réserve et affecté à la suite de la 18^e Bn d'Infanterie de^{re} à Bordeaux (50^e de^{re} de service du Service de Santé du 18^e Corps em^{re} du 15 Octobre 1896.) Nomme Médecin adjoint au 2^e et de réserve et placé à la disposition de M. le G^{ral} et le 18^e Corps ser son mat^{re} du 12 juillet 1901 - Nomme médecin aide-major de 1^{er} classe de réserve par son ord^{re} du 21 Juin 1906.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans la 11^e section d'Infanterie du 17th au 14th Juin 1900

A accompli une 2^e période d'exercices dans l'Hôpital militaire de Bordeaux du 2 au 19 Juin 1902

Passé dans l'armée territoriale le _____

Appelé à l'activité (Décret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914) à compter du 3th Août 1914 comme Major à M. 140th Cav dans la 4^e région
Tue le 11 Mai 1915.

A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

Numéro matricule du recrutement : 1903

Classe de mobilisation : {

SIGNALLEMENT.

Cheveux et, sourcils chauss
yeux chauss, front haut
nez gro, bouche moyenne
menton rand, visage ovale
Taille : 1 m. 71 cent. Taille rectifiée : 1 m. 74 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). 5
militaire (2). _____

Indication des corps armés (3).

Dans l'armée active. 144^e Rég^t d'Inf^{an}
19^e Rég^t artil^{lerie}

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rég^t d'artillerie n^o 4
à Bordeaux

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE, DU 1^{er} JANVIER 1894.

Dates.	Communes.	Subdivisions (région).	D domicile ou R. résidence.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<u>17th 1897</u>	<u>14th 1900</u>	<u>19th 1902</u>	<u>11th 1915</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajoourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

CAMPAGNES
Contre l'Allemagne : du 2.8.14 au 11 mai 1916

Gironde. — Registre matricule.

Maurel

Noms : *Marc Joseph François*

Numéro matricule du recrutement : **3211**

Classe de mobilisation : **1901**

ÉTAT CIVIL

Né le *21 Mars 1874* à *Bordeaux* canton *Bordeaux*
 département de *la Gironde*
 résidant à *Bordeaux* canton d'au dit département
 de *la Gironde* profession d' *étudiant*
 et de *Deputé Maire* domiciliés
 à *Bordeaux* canton de *Deputé Maire* département de *la Gironde*
 de tirage dans le canton de *Bordeaux* n° *316*

SIGNALEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *châtain*,
 yeux *châtain*, front *arrondi*,
 nez *droit*, bouche *normale*,
 menton *droit*, visage *ovale*.
 Taille : 1 m. *70* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

DEGRÉ D'INSTRUCTION :

générale (1). *5*
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
*Approuvé en 1901 (sursis) Classé dans les services
 auxiliaires en 1906*
 Compris dans la *6^e* partie de la liste du recrutement cantonal (*6^e* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
*PCF-19
 6-10-1911*

Decidé le 12 Août 1918

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

1/ Rappel à l'activité (Décret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914) à compter du 4 Août 1914

Arrivé au Corps ledit jour - à appartenir à la *50^e* de *Artillerie* à *Bordeaux* du *14* au *12* Août 1918 comme *sergent* *575*
Classé à la classe 1901 comme père de 4 enfants
renvoyé le 15 Août 1916 (art. 48 de la loi du 21 Mars 1915)
renvoyé service auxiliaire par Com
de la 1^{re} Médicinal de la 6^e Mars 1915
 à compter une période d'exercices dans _____
 du _____ au _____
 A accompli une 2^e période d'exercices dans _____
 du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le *15 Août 1916*.

2/ LOCALITES SUCCEDES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE RESIDENCE

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou de destination.
<i>3 Mars 1907</i>	<i>Paris au Senegal</i>		<i>D</i> <i>5487</i>
<i>2 Avril 1908</i>	<i>5^e Suffren Dullugier Bordeaux</i>		<i>D</i>
<i>19-12-1912</i>	<i>Caudéran</i>		<i>R</i> <i>90</i>

3/ CAMPAGNES

Contre l'Allemagne : du 4 Août 1914 au 12 Août 1918
Mobilisé
 Aucune indubitable n'a été relevée dans les documents fournis du 1^{er} Août 1914.

A accompli une période d'exercices dans _____
 du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE A LAQUELLE L'INDOUBLE EST PASSE DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBERATION du service militaire.
	<i>1^{er} Oct 1901</i>	<i>1^{er} Oct 1916</i>	<i>1^{er} Oct 1918</i>	<i>1^{er} Oct 1932</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1884.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé ou non exercé*. On comprendra comme non exercé tous les hommes qui n'ont pas passé au dépôt.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Approuvé*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi 1915.)

COPIE

N° 100 de la Nomenclature générale.

Mèdeville

Nom : Mèdeville

Prénoms : Jean Michel Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 Septembre 1904, à Bordeaux, canton d'... département d'... résidant à Bordeaux, canton d'... département d'... profession d'...
 Fils de Monsieur René et de Mme Marguerite Nérot, domiciliés à Bordeaux, canton d'... département d'...

Marié à Mlle Jeanne à J... le 11/11/1928

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 223 de la liste du canton d'...
 Classé dans la 3 partie de la liste en 19...
 Classé dans la ... partie de la liste en 19...

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre à Bordeaux le 29 Juin 1915 sous le n° 223 au Régiment de Chasseurs à cheval. Arrivé au dépôt le 23 Juin 1915 et Chasseur de 2^e classe le 1^{er} Juillet 1915. Décédé le 12 novembre 1915 à l'hôpital complémentaire 63 Neuville aux Bois (Loiret) Maladie: Jambes effrénées des troupes de la Guerre. H.M. 729 du 1^{er} Décembre 1915. Affecté au 6^e Bataillon cantonné à Neussaint sur l'Orne le 21 Décembre 1915. Entré sur un hôpital de l'intérieur le 21 juillet 1916.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

compte rendu au corps classe avec dispense n° 629 k 30
rappel envoyé à Monsieur Perronn le 29 k 30

CAMPAGNES.

Contre (du 23 Juin 1915)
Stallennague (du 16 novembre 1915)
du 23.6.15 au 21.12.15
du 2.12.15 au 10.11.16

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Numéro matricule du recrutement : 3015

Classe de mobilisation : 1915

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns Visage _____
 Yeux noirs Renseignements physiologiques complémentaires _____
 Front { Inclinaison _____
 Hauteur 1m50
 Largeur _____
 Dos _____
 Nez { Base rectiligne Taille : 1 m. 57 centim.
 Hauteur _____ Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 Saillie _____ Marques _____
 Largeur _____ particulières _____

Degré d'instruction : 3

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>1^{er} Régiment de Chasseurs</i>		<u>3146</u>
Armée gâtive.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine. Il s'agit de :

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, conlammés, ouïs, etc.).

DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

Gyres. — Registre matricule. — 9-463-1914.

1 R 1587 — 28

Archives départementales de la Gironde, tout droit réservé pour tout pays — 3 Août 2018

COPIE

1001 de la Nomenclature générale.

COPIE

Medeville

Nom : Medeville

Prénoms : Lucien Pierre Antoine Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : 3045

Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 13 juin 1896 à 2 h, à Bordeaux, canton de dit, département de Gironde, résidant à Bordeaux, canton de dit, département de Gironde, profession de Casimirien

Fils de M. Pierre René et de Mme Marie Marguerite domiciliés à Bordeaux, canton de dit, département de Gironde

Marié à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 218 de la liste du canton de Bordeaux

Classé dans la 2^e partie de la liste en 1915

Classé dans la _____ partie de la liste en 19____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Ensigne : ci-compte du 9 avril 1915. Ordonné au corps le dit jour et soldat de 1^{re} classe. Passe au 11^e d'infanterie en vertu de la 2^e P. 1001 du 6 juin 1915. Passe au 16^e d'infanterie le 19 août 1916. Don du 9^e au 14^e du 14 août 1916. Passe au 36^e le 10 septembre 1916. Non affecté au 1^{er} D.I. n° 201 du 7 septembre 1916. Passe au 26^e d'infanterie le 21 janvier 1917 après dissolution du 36^e d'infanterie. Nommé caporal le 25 septembre 1917. Sergent le 23 janvier 1918. Révisé le 23 août 1918 à Comblance 715. S.P. 1037. Avis officiel n° 6. P. 577. Avis du 9. 1918. Parting le 24 août 1918 (Bordeaux) n° 11. P. 1001 du 24 août 1918.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Septembre 1915 du 9 avril 1915

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé par balles le 29. 12. 1915. Blessé par balles le 13. 11. 1918. Cité à l'ordre de l'armée n° 46 du 17. 8. 1918. Cité à l'ordre de l'armée n° 46 du 17. 8. 1918.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile. A. A. A. A. A.

PÉRIODES D'EXERCICES.	Rserve...		ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	1 ^{er} dans 1	2 ^e dans 1	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
Supplémentaires	dans 1	du	au			
Armée territoriale.	1 ^{er} dans 1	du	au			
Supplémentaires	dans 1	du	au			
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au			
	Du		au			

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, emés, etc.).

Gironde. — Registre matricule. — 9-103-1014.

Oyhénart

Nom : Oyhénart

Prénoms : Joseph Jean Baptiste Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le 24 mars 1892, à St Paul les Bas, canton
Bas, département d Landes, résidant
à Cérons, canton d Poesezac, département
d Gironde, profession d étudiant
fils d Jean Baptiste et d Gabriele Anna, domiciliés
à Cérons, canton d Poesezac, département d Gironde

Marié à

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 90 de la liste du canton de Poesezac
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1913.
ADJURÉ À UN AN POUR : faiblesse
Classé dans la 2^e partie de la liste en 1914 faiblesse au tour ouquin
CLASSE DANS LE SERVICE AUXILIAIRE POUR :

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorpore à compter du 16 novembre 1914 arrivé au corps le dit jour
et soldat de 3^e classe. Classé sergent brimé par décision de M. le général Comte
le 3^e et 4^e du 4 décembre 1914 sur proposition de la Commission de Réforme
de Bordeaux du 28 novembre 1914. Passé au 144^e Rég. d'Infanterie le 4
janvier 1915 par décision du Général C. E. de la 18^e Région du 30 décembre 1914
Arrivé au corps le 4 janvier 1915 et soldat de 3^e classe le dit jour. Passé
au 287^e Rég. d'Infanterie le 11 novembre 1915. Arrivé au corps et soldat
de 3^e classe le dit jour. Décédé le 4 mai 1916 à l'ambulance 10/6
(copie) (Extrait d'un avis ministériel F.M. 3930 du 11 mai 1916)

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Centre du 16 novembre 1914
d'Allemagne au 4 mai 1916.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

Numéro matricule du recrutement : 881

Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux : châtains Renseignements physiologiques complémentaires :
Yeux : bleus

Inclinaison : large
Front. Hauteur : large
Largeur :
Dos : Taille : 1 m 74 centimètres.
Base : Taille rectifiée : 1 m. cent.
Nez... Hauteur : rectil.
Saillie :
Largeur : Marques particulières : cicatrice au gauche

Visage : long

Degré d'instruction : 5

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <u>11^e Section de P. S. A.</u>		<u>1121</u>
<u>144^e Rég. d'Infanterie</u>		<u>9119</u>
<u>287^e Rég. d'Infanterie</u>		<u>12014</u>
Armée territoriale et sa réserve. <u>D. E. D.</u>		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domicile.	R. résidence.

COPIE

Paris et Limoges. — Imp. et libr. milit. Henri Ouzouls-Lavergne. — N. 1001 (11).

COPIE

COPIE

Posse

Fiche d'affectation créée le 29 MAI 1922
 Fiche matriculaire créée le

N° 5077 de la Nomenclature générale.

Nom: **Posse**
 Prénoms: **Marie, Charles** Surnoms:

Numéro matricule du recrutement: **5077**
 Classe de mobilisation:

ÉTAT CIVIL.
 Né le **19 septembre 1896** à **Lormont**, canton de **Carbon-Blanc**, département de **Gironde**, résidant à, canton d'....., département d'.....
 Profession de **É. Médicinal**
 Fils de **Edouard et de la Mercier** et de **Rodrigue et Marie Thérèse** domiciliés à **Bordeaux**, canton d'**St-Jean**, département de **Gironde**
 Marié à

SIGNALEMENT.
 Cheveux:
 Yeux:
 Front: Inclinaison Hauteur Largeur
 Dos:
 Nez: Base Hauteur Saillie Largeur
 Visage: Renseignements physiologiques compléments
 Taille: 1 m. centim. Taille rectifiée: 1 m. cent. Marques particulières:
 Degré d'instruction: **5**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° **250** de la liste du canton de **Bordeaux**
 Classé dans la **3^e** partie de la liste en 1915
 Classé dans la partie de la liste en 19.....

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	DU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	44^e Rég^t d'artillerie	4858
	53^e Rég^t d'artillerie	9349
	18^e brigade de	
Disponibilité et réserve de l'armée active.	208	
Armée territoriale et sa réserve.		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Engagé volontaire pour la durée de la guerre au Bassin le 30 novembre 1914 pour le **44^e Rég^t d'artillerie**. Arrive au corps le 1^{er} décembre 1914. Passé au **53^e d'artillerie** le 3 mars 1915. Brigadier le 14 avril 1915. Marichal des Logis le 28 octobre 1915. Promu 4^e lieutenant à la 1^{re} compagnie le 23 mai 1917 et passé au **18^e d'artillerie** par B.M. le 17 mai 1917. G. Edu. 20 mai 1917.
 Muté à **Lormont** le 9 Mars 1918 à **Vainville** en **Mayenne** (Meuse)

Mis en congé de remobilisation à compter de **23 septembre 1919** par le conseil de remob. du **18^e échelon n° 661** et retiré à **Bordeaux** le **10 octobre 1919**.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou de résidence

CAMPAGNES.
 Combats: du **8 décembre 1914** à **1^{er} janvier 1915** à **St-Amand** (Mayenne)

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.
 Réserve... 1^{er} dans l..... du..... au.....
 2^e dans l..... du..... au.....
 Supplémentaires dans l..... du..... au.....
 Armée territoriale. 1^{er} dans l..... du..... au.....
 Supplémentaires dans l..... du..... au.....
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du..... au.....
 Du..... au.....

EPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans :


la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un contrôle spécial (engagés, conscrits, etc.).


COPIE

COPIE

Guerre. — Registre matricule. — 0-03-1014.



Quantin



Nom : *Quantin*

Prénoms : *Jean Louis* Surnom :

Numéro matricule du recensement : *11*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *11 mai 1883*, à *Bordeaux* canton
du dit département de *la Gironde*, résidant
à *Bordeaux*, canton de *du dit*, département
de *la Gironde*, profession d'*employé d'assurance*
fils de *Jean Louis Gargery* et de *Pillod Anne Auguste* domiciliés
à *Bordeaux*, canton *St. Marie*, département de *la Gironde*

N° *176* de tirage dans le canton de *Bordeaux*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Non

Dispensé art. 21 : fils unique de veuve
Compris dans la *2* partie de la liste du recrutement cantonal (*1* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 52^e Régiment d'Infanterie à Compiègne le 14 novembre 1904. Promu au Corps et soldat de 2^e Classe le 21 pour N° M^o 56 de Remplacement dans la disp. le 23 septembre 1911. Art. de B.C. Accordé !!

*Decédé le 29 décembre 1914 à Bray 1^{er} Somme
Blessures de Guerre Américaines 1914
de la 53^e (Algeriens)*

Ret. dans la 1^{re} de l'armée active le 13

**Rappel à l'activité (Décret de mobilisation générale
du 1^{er} Août 1914) à compter du 4 Août 1914. Au 1^{er} recrutement
Infanterie coloniale Art. de corps le 21/10/1914
Parti au 9^e B^{on} du Maroc le 19 Août 1914.**

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' *7^e Régiment d'Infanterie Coloniale*
du *25 Août* au *110 Sept 1911*

A accompli une 2^e période d'exercices dans l' *9^e B^{on} du Maroc*
du *1914* au *1915*

Passé dans l'armée territoriale le

*Médailles de la Victoire
- 2^e Commémorative*

CAMPAGNES

Contre l'Allemagne : du 1^{er} août 1914 au 29.12.14. Auvergne

A accompli une période d'exercices dans l' *9^e B^{on} du Maroc*
du *1914* au *1915*

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *bruns*
yeux *bruns*, front *ordinaire*
nez *croisé*, bouche *ordinaire*
menton *ronde*; visage *ovale*
Taille : 1 m. *40* cent. Taille rectifiée : 1 m. *cent.*

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). *3*
militaire (2).

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.


Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou R. résidence.
<i>8 Mars 06</i>	<i>St Louis</i>	<i>Dakar</i>	<i>D</i>
<i>1^{er} Juin 1908</i>	<i>Roaldyria</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>R</i>
<i>1^{er} Juin 1908</i>	<i>Roaldyria</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>D</i>
<i>1^{er} Juin 1908</i>	<i>Roaldyria</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>D</i>
<i>29 7^e 09</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>R</i>
<i>16-2-1911</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>R</i>
<i>28-2-1912</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>R</i>
<i>28 Mai 1914</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>Wola Leslys</i>	<i>R</i>

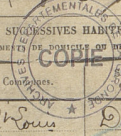
ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1 nov 1905</i>	<i>nov 1907</i>	<i>nov 1911</i>	<i>nov 1914</i>	<i>1 nov 1914</i>
<i>1 octobre</i>	<i>1 octobre</i>	<i>1 octobre</i>	<i>1 octobre</i>	<i>1 octobre</i>

*Libéré M. le 31/12/1913
Départ des Indes Néerlandaises*

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)





Neau

Nom : *Neau*
 Prénoms : *Jean* Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *2 octobre 1894* à *Bazas*, canton de *Bazas*, département de *Gironde*, résidant à *Bazas*, canton de *Bazas*, département de *Gironde*, profession de *mercier*
 fils de *Jean Maurice* et de *Louise Sacampagny*, domiciliés à *Bazas*, canton de *Bazas*, département de *Gironde*

Marié le _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *57* de la liste du canton de *Bazas*
 Classé dans la *1*° partie de la liste en *1914*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 14 sept^r 1914. Arrivé au Corps ledit jour, et soldat de 2^e classe. Présent aux armées le 29 novembre 1914. Evacué blessé le 24 décembre 1914. Revenu directement au front le 10 mars 1915. Caporal le 21 mai 1915. Evacué blessé le 7 mai 1916, sur l'hôpital de Grenoble. Revenu au dépôt le 31 juillet 1916, après congé de 11 jours. Déclare apte par Con. Libourne du 18 août 1916. Passe au 276^e d'infanterie le 25 septembre 1916. 5⁰⁴ du G. O. Com. la 18^e Région du 24 septembre 1916. Passé 7^e le 24.5.17. Passé au 95^e d'infanterie le 21 Juin 1918.

Gravé le 6.9.18 à Bayonne (Ardennes) sur l'ennemi avis n. 6 P. 55156 du 2/10.18. C. O. le 28.10.1918.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

Condanné à un an de prison par le conseil de guerre de la Direction des troupes de groupe des armées, au centre dans la chambre du 24.9.17 comme coupable de provocation de militaires à la désobéissance. Croisé prison C. O. de Bourges. Poursuivies le 21 Juin 1918.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 26.10.1918

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé à Vernueil le 24 décembre 1914, plaie en sillon de l'avant-bras droit sans éclat d'obus. Blessé au fort de Vaux, le 7 mai 1915. Blessure face dorsale du poignet droit. Blessure superficielle région rotulienne droite, gêne poignet.

Cité à l'Ordre du Rég^t n° 666 du 11⁰⁴ 1918 pour avoir - Fusiller mitrailleur d'une grande bravoure au cours de l'attaque du 25 octobre 1918 à toujours marché l'avant-pied au telé de sa section tirant des rafales sur les groupes ennemis qui résistaient - Blessé mortellement par balle au abdomen la 2^e ligne ennemie. Croix de guerre étoile de bronze brite à N. 10 du Rég^t n. 636 du 22 Juillet 1918. Soldat courageux et courageux lors de l'attaque du 17 juillet à contribué activement à la victoire.

Numéro matricule du recrutement : _____

Classe de mobilisation : _____

SIGNALEMENT.

Cheveux *chât four*, Yeux *chât clair*
 Front *vertical*, Nez *rect.*
 Visage _____, Renseignements physiologiques complémentaires : _____

Taille : 1 mètre *72* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.
 Marques particulières : _____

Degré d'instruction : *3.*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôleur spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>57^e Reg^t d'Ar. fant. active.</i>		<i>6172</i>
<i>240^e mm d'Ar. active.</i>		<i>13046.</i>
<i>79^e mm d'Ar. active.</i>		<i>18226</i>
<i>87^e mm d'Ar. active.</i>		<i>25126</i>
Armée territoriale et sa réserve.	<i>P. d'armes</i>	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
			<i>Est liquidé à Bazas le 1-9-24</i>

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Roland

Nom : Roland

Prénoms : Yves, Louis, Gaston Surnoms :

ÉTAT CIVIL

Né le 4 Juin 1889 à 9^h m., à Ledrans, canton du dét, département de la Gironde, résidant à Cauderan, canton de Bordeaux, département de la Gironde, profession d' étudiant, fils de Pierre, Paul c. de Carbantou, Marie, domiciliés à Cauderan, canton de Bordeaux, département de la Gironde

Marié le

Numéro matricule du recrutement : 2059

Classe de mobilisation : 1905

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils noir, yeux brun, front net, nez fin, bouche petite, menton proéminent, visage ovale.
Taille : 1 m. 84 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 5

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 3° partie de la liste en 1907.
Classé dans la partie de la liste en 19

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 132 de la liste Engage volontaire pour trois ans à compter du 1^{er} juillet 1889 à Bordeaux le 9 octobre 1906 pour le 144^e Régiment d'Infanterie.
Arrivé au camp le 11 octobre 1906 dans la disponibilité le 9 septembre 1907 Certificat de bonne conduite & records
Rappels & motifs (Décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914) à compter du 4 août 1914 au 144^e Regt d'Inf
Arrivé au camp le dix jours Diognan le 20 Août 1914 à base Tortery avec un fr de la guerre en date du 18 juin 1915
Jugement déclaratif rendu le 6-4-1922 par le 2^e de Pontcaud Eccès fire au 20 Août 14 honorif le 2 Juin 1921 à la Mairie de Cauderan

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <u>144^e Regt d'Infanterie</u>		<u>8746</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active. <u>Régiment d'Infanterie 144^e Bordeaux</u>		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'inscr. R. militaire.

CAMPAGNES.

CONTRE L'ALLEMAGNE DU 14 Août 14
aux armées Co. 8. 14

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

144^e Régiment d'Inf. 26 Août 17 Sept 1911

PÉRIODES D'ÉTAT-CIVIL.	ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :	DATE de LA LIBÉRATION ou de services militaires.
1 ^{er} dans l'Armée territoriale. Supplémentaire dans l'Armée territoriale.		
2 ^e dans l'Armée territoriale. Supplémentaire dans l'Armée territoriale.		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).

Haute

ROUMIEU

Nom : *Roumieu*
 Prénoms : *André Jean Joseph* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **1786**
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *23 Janvier 1896*, à *Bazas* canton
 d *dit*, département d *la Gironde*, résidant
 à *Bazas*, canton d *dit*, département
 d *la Gironde*, profession d *étudiant en médecine*
 Fils d *François Joseph* et de *Marius Marie Jeanne*, domiciliés
 à *Bazas*, canton d *dit*, département d *la Gironde*

Marrié à

SIGNALEMENT.

Cheveux *chât. moy.* Visage *ovale*
 Yeux *chât. ferd.* Renseignements
 Inclinaison physiologiques
 Front. Hauteur *moyen* compléments
 L'angle des taires.
 Nez. Taille : *1 m. 82* centim.
 Hauteur *rectif.* Taille rectifiés : *1 m.* cent.
 Saillie Marques
 Largeur particulières.

Degré d'instruction :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *83* de la liste du canton d *Bazas*
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1914*
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1915*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 9 avril 1915. Arrive au corps le 04 mai. Poste au 90^e d'infanterie le 20 février 1917. Passe au 161^e d'infanterie le 24 avril 1917. Réaffecté le 11 août 1917. Sergent le 11 septembre 1917. Adjoint au chef de section le 17 octobre 1917. Passé au 241^e d'infanterie le 22 décembre 1917. Aspirant le 4 octobre 1918. Décédé le 22 décembre 1918. Blessures de guerre à l'ambulance le 24 et 25 mai 1918. Blessures de guerre n° H 15 431 au 2-1-1918. Inhumé au cimetière militaire de Basella d'Asola Haute

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	<i>18^e Section Inf. Mat.</i>	<i>2698</i>
	<i>90^e Rgt d'Infanterie</i>	<i>12728</i>
	<i>161^e d'</i>	<i>18066</i>
	<i>241^e d'</i>	<i>20602</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine. R. républicain.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Centre. du 9 avril 1915
l'Allemagne le 23 décembre 1917

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Inséré le 16-6-20 à 14^e d'art

PÉRIODES D'EXERCICES.

PÉRIODES D'EXERCICES.	ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
Réserve ...	1 ^{er} dans l. du au	2 ^e dans l. du au	Supplémentaires dans l. du au	
Armée territoriale.	1 ^{er} dans l. du au	Supplémentaires dans l. du au		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du au	Du au		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un d'ordre spécial (engagements, condamnations, etc.).

Sauboua

Numéro matricule du recrutement : **4103**

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 21 août 1883, à Puybarbay, canton de Auros, département de la Gironde, résidant à Puybarbay, canton de Auros, département de la Gironde, profession d' étudiant en droit fils de Pierre et de Dumercq, Claire, domiciliés à Puybarbay, canton de Auros, département de la Gironde

N° 48 de tirage dans le canton de Auros

SIGNALEMENT.

Cheveux et sourcils bruns
 yeux bruns, front ordinaire
 nez moyen, bouche moyenne
 menton ronde, visage ovale
 Taille : 1 m. 59 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). 5)
 (militaire (2).)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Dispense art. 23 : étudiant au doctorat en droit
 Compris dans la 3° partie de la liste du recrutement cantonal (3° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 144^e Régiment d'Infanterie à Compiègne le 14 Novembre 1904. Arrivé au Camp et soldat de 2^e Classe le 15 Janvier 1905. Promu dans la dispo le 20 Septembre 1905. Partit de P.C. "accordé"

Libéré

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE POSTES OU DE RÉSIDENCE.

Dats.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile au R. recrutement.
16 - 18 - 1905	Bazas, Baillede, Bond X		C
17 - 11 - 1905	St-Jean, Juvignac, Bond 17		C
27 - Juin 1907	St-Jean, Agen		D

Ch. 250
5^e 193.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
nov 1905	nov 1907	nov 1910	nov 1912	nov 1912
1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT

Dans la disponibilité (Décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914) à compter du 1^{er} août 1914 au 144^e Régiment d'Infanterie à Agen arrivé au camp le 15 Janvier 1915. Partit à Compiègne le 17 Janvier 1915. Révisé au camp le 3^e mai 1915 sur le champ de bataille de Terlinch. Huit. (avis officiel du 5 juillet 1915)

Recours immédiat de R.P. accordé à M. Sauboua, veuve du décès, à la date du 10 Décembre 1915

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans le 144^e Régiment d'Inf. du 9 Mai au 31 Mai 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

CAMPAGNES
 Contre l'Allemagne : du 1^{er} Août 1914 au 1^{er} Février 1915

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 3^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Saubouia

Nom : **Saubouia**
 Prénoms : **Louis Jean Arnaud** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **4103**
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le **21 août 1883**, à **Puybarban**, canton de **Auros**, département de **la Gironde**, résidant à **Puybarban**, canton de **Auros**, département de **la Gironde**, profession d' **étudiant en droit** fils de **Pierre** et de **Dumercq, Claire**, domiciliés à **Puybarban**, canton de **Auros**, département de **la Gironde**

SIGNALEMENT.

Cheveux **et**, sourcils **bruns**
 yeux **bruns**, front **ordinaire**
 nez **moyen**, bouche **moyenne**
 menton **ronde**, visage **ovale**
 Taille : **1 m. 59** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.

MARKES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). **5**)
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

BON
 Dispense art. 23 : **étudiant au doctorat en droit**
 Compris dans la **3^e** partie de la liste du recrutement cantonal (... portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au **144^e Régiment d'Infanterie** à Compiègne le **14 Septembre 1908**
 Reçu d'arriver au Corps et soldat de **2^e Classe** le **21 Mars 1909**
 Convoqué dans la division le **28 Septembre 1911**. **Service de P.C. "accordé"**

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **144^e Régiment d'Infanterie Bordeaux**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **144^e Régiment d'Infanterie**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE POINT DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	Identifié ou R. (Révision).
16-9-1908	Bazas, Gaillette, Bord x	Bordeaux	B
17-11-1908	St Paul, Juvignac	Tarbes	B
24-juin-1910	Moerac, Bords de Bordeaux	Agen	D

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Numéro spécial du recrutement.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une période d'exercices dans l' **144^e Régiment d'Infanterie** du **17 août** au **15 Sept. 1908**

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **144^e Régiment d'Infanterie** du **9 Mai** au **31 Mai 1911**

A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **144^e Régiment d'Infanterie** du **24 Mars** au **12 avril 1913**

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l' **144^e Régiment d'Infanterie** du **9 Mai** au **31 Mai 1911**

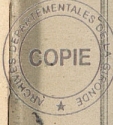
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération du service militaire.
nov 1905	nov 1907	nov 1907	nov 1907	nov 1907
	1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT	1 ^{er} OCT

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 3^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Ajourner**.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Service auxiliaire**.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : **Mis à la disposition du Ministre de la Marine.** (Art. 4 de la loi.)



CAMPAGNES
 Contre l'Allemagne : du **17 Mars 1915** au **17 Mars 1915**

Nom :

Seguirard

Prénoms : *Jean Maurice*

Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *400 11*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le *20 juillet 1891*, à *Meilhay*,
 canton de *Le Lude et Grouse*, département de *Mayenne*,
 résidant à *Bardoux 29 rue St Quat*, canton de *dit*,
 département de *la Mayenne*, profession de *Notaire*,
 fils de *Jean* et de *Pauline*,
 domiciliés à *Meilhay*, canton de *dit*,
 département de *la Mayenne*.
 Marié le

SIGNALEMENT

Cheveux *châtain*; yeux *noir clair*;
 front *large*; nez *convexe*;
 visage *plein*; renseignements physionomiques
 complémentaires :
 taille : 1 m. *68* cent.; taille rectifiée : 1 m. cent.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS

Inscrit sous le n° *39* de la liste du canton de *Meilhay*
 Ajourné
 Ajourné
 Ajourné
 Ajourné
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en 19 *11*
 Classé dans la partie de la liste en 19

DEGRÉ D'INSTRUCTION

3

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉRO
MATHI-
CULE
ou au
répertoire

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Quartier au 9.15.16 à 10.10.16 services comptant du 1.10.12
Passé au 9.22.16 à 1.7.16
Classe du 1^{er} trimestre 1916 à l'expiration le 10 septembre 1916
Classe du 1^{er} trimestre 1916 à l'expiration le 30.9.16

Armée active.

Disponi-
bilité.

1^{re} réserve.

2^e réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE
 ou de résidence.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D Domicile. R Résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS

CAMPAGNES

Campagne d'Allemans
2.8.16 au 10.9.16

BLESSURES, CITATIONS,
 DÉCORATIONS, ETC.

"Mort pour la France" le 10.9.16

Périodes d'exercices.	Disponibilité	du	au
		du	au
	1 ^{re} réserve.	du	au
		du	au
	Exercices spéciaux.	du	au
	2 ^e réserve.	du	au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
dans la disponibilité	dans la 1 ^{re} réserve	dans la 2 ^e réserve	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Louran

Nom : Louran
 Prénoms : Jean André Surnoms :

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 octobre 1891, à MONSÉGUR canton MONSÉGUR, département de la GIRONDE, résidant à MONSÉGUR, canton de MONSÉGUR, département de la GIRONDE, profession de Étudiant en droit
 fils de Jean Éluise et de Jeanne Bercou Marguerite domiciliés à Monsegur, canton de dit, département de la Gironde
 Marié à :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION. ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 48 de la liste du canton de MONSÉGUR
 Classé dans la 7 partie de la liste en 19 17. A obtenu une suris d'incorporation art. 2 (études), renouvelé en 1914. Suris annulé (art. 17 de l'inst. du 20 Juin 1910)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Admis à compter du 12 Août 1914. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 12 Août 1914. Admis au titre de candidat le 13 Août 1914. Homme caporal le 15 novembre 1914. Serv. au 66^e régiment d'infanterie du 1^{er} juillet 1915. Disparu le 25 septembre 1915 à Alger (Cas de Calais) Avis du Ministère de la Guerre du 13 janvier 1916 n° 573 ad. R. De ces avis au 25^{oct} 1915 pour jugement déclaratif de Décès rendu par le Tribunal civil de la Réunion en date du 11 Sept^{br} 1920. avis du Ministère de la Guerre du 13 janvier 1921

ARMÉE ACTIVE
 57³ Régiment d'infanterie
 144² de
 166² de

DISPONIBILITÉ ET RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE
Delede

ARMÉE TERRITORIALE ET SA RÉSERVE

NUMÉROS

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS
	AU CONTRÔLE spécial. MATRICULES ou répertoire.
	6082
	8255
	9879

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D domicile. R résidence.

ANTECÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Cocher du 12 août 1914
Playaque au 25 septembre 1915
Subervieux du 2. 8. 1914
 au 8. 7. 1915
Arnières du 9. 7. 1915
 du 25. 9. 1915

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Titre à l'Ordre de la D^{ne} du 23 octobre 1915 sa seconde son chef de demi-section au cours de l'attaque du 25 septembre. Blessé grièvement à l'attaque de son escouade a continué de montrer le plus bel exemple de sang froid et de patriotisme. Croix de guerre avec étoile en argent.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve... 1^{re} dans l. du au
 2^e dans l. du au
 Supplémentaires (dans l. du au

Armée territoriale. 1^{re} dans l. du au
 Supplémentaires (dans l. du au

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication (Du au
 (Du au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
12 août 1917	4 sept 1920	15 sept 1925	12 août 1919

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Paris et Limoges. — Imprimerie et Librairie militaires Henri CHARLES-LAVALLÉE — N. 1001 LIT.

Nom : Ouison Lardice
 Prénoms : Blaise Jean Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 4020M
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le 5 novembre 1883, à Joussy-sur-Ros,
 canton de Sainte-Luxade, département de Loiret,
 résidant à Saint-Louis, canton de ...,
 département de Loiret, profession de particulier,
 fils de Jusquin Marie Hubert et de Suzanne Sophie Poisson,
 domiciliés à Joussy-sur-Ros, canton de Sainte-Luxade,
 département de Loiret.
 Marié le

SIGNALEMENT
 Cheveux châtains; yeux châtains;
 front d'égalité; nez droit;
 visage long; renseignements physiologiques
 complémentaires :
 taille : 1 m. 17 cent.; taille rectifiée : 1 m. cent.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS

Inscrit sous le n° 3 de la liste du canton de Sainte-Luxade
 Ajourné pour faiblesse en 06 et 1917
 Ajourné
 Ajourné
 Classé dans la 2 partie de la liste en 19 04
 Classé dans la 0 partie de la liste en 19

DEGRÉ D'INSTRUCTION

4
11

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

A contracté le 6-11-05 à La queue du 2e régiment
 de Fusils à tir réglementaire pendant 26 1/2 ans
 jusqu'en 1907 inclus à la 1re Compagnie
 du 1er Bataillon de Fusils à tir réglementaire
 du 1er Régiment de Fusils à tir réglementaire
 au 1er Bataillon de Fusils à tir réglementaire
 du 1er Régiment de Fusils à tir réglementaire
 de réserve pour 10 ans à partir du 18-8-09
 (Mort le 10-1-1917 à Combray (Marne) le 10-1-1917)
 par suite de blessures reçues au combat d'octobre de 1914
 à la Marne au Bataillon de Fusils à tir réglementaire
 du 1er Régiment de Fusils à tir réglementaire
 le 10-1-1917.

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉRO
 MATRI-
 CULE
 ou au
 répertoire

Armée active. }
 Disponibilité. }
 1re réserve. }
 2e réserve. }

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE
 ou de résidence.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D Domicile. R Résidence.

CAMPAGNES

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire
dans la disponibilité	dans la 1re réserve	dans la 2e réserve	

Périodes d'exercices.	Disponibilité	du	au
		du	au
	1re réserve.	du	au
		du	au
		du	au
Exercices spéciaux. 2e réserve.	du	au	
	du	au	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

J. Perrier
23-5-57

Nom : Formes
Prénoms : Lion Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 210 M.

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le 21 Décembre 1889, à Casteljaloux,
canton d est, département d S&T et G,
résidant à Casteljaloux, canton d
département d, profession d Journalier en droit,
fils d Joseph Henri et d Léon Marie Jeanne,
domiciliés à Casteljaloux, canton d
département d
Marié le

SIGNALEMENT

Cheveux noirs; yeux noirs;
front courant; nez moderne;
visage ovale; renseignements physiologiques
complémentaires :

taille : 1 m. 66 cent.; taille rectifiée : 1 m. cent.
Marques particulières : Cicatrices au front

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS

Inscrit sous le n° 77 de la liste du canton d Casteljaloux
Ajourné
Ajourné
Ajourné
Classé dans la 7° partie de la liste en 19 09
Classé dans la 7° partie de la liste en 19

DEGRÉ D'INSTRUCTION

4
Certificat bonne conduite Accordé

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Murais Art. 21 Accordé en 1910 renouvelé en 11-12-13
Ce renouveau accordé est qu'il avait obtenu le 22 Nov. 13
Médaille 17° Escadron du Train à compter du 28/11/13
Réformé temporairement 1^{re} Catégorie par son état de
Réformé de Montauban le 9 Juin 1914 pour blessure
réelle rebelle. Bénéficiaire du Contrôle le 11 Juin 1914 Réformé
temporaire par le Conseil de B^{re} S&T et G en 1914. Réformé
définitif sur sa demande. A obtenu appel au service armé
par son Réformé de Bordeaux dans sa séance du 13 Janvier
1915. Rappelé à l'activité sur sa demande au 17° Escadron
du Train le 24 Janvier 1915. Brigadier le 2/2/15. Passé à
la 4^e C^{ie} le 9 Février et arrivé au corps le 8 Février 1915.
Passé au 17° Artillerie le 19/1/16. Passé au 14^e Artillerie
le 29/1/16. Tenu à l'ennemi le 23/5/17 aux Yperes
même

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉRO
MATRI-
CULE
OU AU
répertoire

Armée active.	17° Escadron du Train 17/10	6273
	14° Rég ^{nt} Artillerie	7449
	11 ^e B ^{ce}	2486
Déposité.		
1 ^{re} réserve.		
2 ^e réserve.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE
ou de résidence.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D Domicile.	R Résidence.

CAMPAGNES

Contre Allemands 24-1-15 au 23-5-17
intérieurs s/b gal bat la Région
CS du 27-1-15 au 7-2-15
aux armées s/b gal cat en chef
CD du 8-2-15 au 23-5-17
Mont pour la France
CD del 24-5-17 au 22-5-18-

BLESSURES, CITATIONS,
DÉCORATIONS, ETC.

Cite à 9, Régale 23-5-17. H/pt. d'un grand service
pour avoir été un aide aux instructions. Réformé
au début de la guerre à sa demande à Paris de l'Artillerie
française. Il a tenu sa place dans sa compagnie lors de
la bataille de Verdun et a rendu d'excellents services
comme observateur. Tombe glorieusement à
le combat le 23-5-17

Périodes d'exercices.	Disponibilité	du	au
		du	au
	1 ^{re} réserve.	du	au
		du	au
	Exercices spéciaux. 2 ^e réserve.		

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
dans la disponibilité	dans la 1 ^{re} réserve	dans la 2 ^e réserve	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font
l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

COPIE

COPIE

Foulon

Nom : Foulon
 Prénoms : Charles Pierre Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 3130
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 7 juillet 1892 à Bordeaux canton Bordeaux
 de la Gironde département de la Gironde résidant
 à Bordeaux canton de la Gironde département
 de la Gironde profession de licencié en droit
 fils de Pierre Paul et de Marie Marguerite Jeanne domiciliés
 à Bordeaux canton de R. de Breuil 31 département de la Gironde

SIGNALLEMENT.

Cheveux châtain, yeux noir, nez droit
 Front moyen, Nez rectiligne
 Visage ordinaire, Renseignements physiologiques
 complémentaires :
 Taille : 1 mètre 69 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 936 de la liste du canton de Bordeaux
 Classé dans la 1 partie de la liste en 1912.
 Admis à un an pour : faiblesse
 exempté en 1914 pour : déformation thoracique et hypertrophie au cœur

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Maintenu dans l'ensemble après conseil de révision de Bordeaux de la Gironde dans la séance du 5 Octobre 1914. Engagé volontaire pour la durée de la guerre à Bordeaux le 3 Janvier 1916 pour le 144^e Rég. Inf.^{rieur}. Arrivé au corps le 4 Janvier 1916 et soldat de 2^e Cl. Le dit jour. Autorisation au Général C. de la 18^e Région d'homme d'élite le 10.8.16 d'homme d'élite le 10.9.16 d'homme d'élite le 10.10.16. Le 16 Avril 1918. Parti à l'ennemi le 20 Octobre 1918 au combat de la côte 120 (Aisne) Mort pour la France (Avis de décès C.P. n° 35348 du 3.12.18)

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. 144 ^e Rég. d'Inf. ^{rieur}		14095
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de Région	D. départ. R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Combat d'Allemagne du 3 Janvier 1916 au 20 Octobre 1918.	Blessé le 31 Mai 1914 à Givions par balle à la main côté gauche.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.	
	la réserve de l'armée active.	la réserve de l'armée territoriale.
1 ^{re} dans l'année territoriale		
2 ^e dans l'année territoriale		
Supplémentaires		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Nom : **Graud**
 Prénoms : **Pierre-François-Joseph** Surnom :
ÉTAT CIVIL.
 Né le **10 Janvier 1868**, à **Pauluyennont**, canton
 de **Saint**, département de **la Moselle**, résidant
 à **Borghaux**, canton de **dit**, département
 de **la Moselle**, profession de **Etudiant**
 fils de **Jean Cassille** et de **Joséphine Marie Bernette Lecomte**, domiciliés
 à **Grenoble**, canton **du Tabaret**, département de **l'Isère**

N° **18** de tirage dans le canton de **Grenoble Est**

Numéro matricule
 du recrutement : **621**
 Classe
 de mobilisation : **1887**

SIGNALLEMENT.
 Cheveux **ch**, sourcils **lignes**
 yeux **bruns**, front **ordinaire**
 nez **modéré**, bouche **modérée**
 menton **plat**, visage **oval**
 Taille : 1 m. **65** cent. Taille rectifiée : 1 m. **65** cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré
 d'instruction : générale (1). **1.2.3**
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon : mariage volontaire

Compris dans la **3**° partie de la liste du recrutement cantonal. (___° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscrit à l'école spéciale M^e de **l'Isère** à compter du
16 octobre 1888 comme engagé volontaire pour cinq ans le dit
 jour à la mairie de **Borghaux** Département de la Moselle
 Arrivé au corps le **30 octobre 1888** N^o M^e **8567**
 Nommé sous Lieutenant au **9^e Régiment d'Infanterie**
 le **1^{er} octobre 1890** par décret du **2 septembre 1890**
 Lieutenant le **1^{er} octobre 1892** N^o de mérite obtenu
 aux examens de sortie de l'école **259** sur **425**
 et c. - Promu capitaine au **81^e Régiment d'Infanterie** le **12 juillet 1901**
 par le Cap^e adj^{te} major le **3 juin 1906**. Parti
 au **54^e Régiment d'Infanterie** par décret du
9 février 1907. Promu Chef de Bataillon à **6^e C.** le **9**
24 septembre 1914. Cité au combat de **Ville au Bois** le **16**

Passé dans la ___ de l'armée active le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. **Ecole spéciale M^e de l'Isère / 9^e Rég^t d'Inf^{an}**
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

N^o matricule au répertoire du corps.

Dans l'armée active.

1914 avis M^e du **27 novembre 1914**.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l
 du au
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l
 du au
 Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l
 du au
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D'après la R. résidence.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} Juil.	1 ^{er} Juil.	1 ^{er} Juil.	1 ^{er} Juil.	
19	18	19	19	
19	26	26	26	
1914	1918	1906	1913	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4° partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

Nom : **Graud**
 Prénoms : **Pierre, François, Joseph** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **621**
 Classe de mobilisation : **1887**

ÉTAT CIVIL.

Né le **10 Janvier 1868**, à **Paulsmeyrieux**, canton de **Saint**, département de **la Savoie**, résidant à **Bourgoin**, canton de **dit**, département de **la Savoie**, profession de **Etudiant**, fils de **Jean Cassille** et de **Josephine, née Berninetti**, domiciliés à **Grenoble**, canton de **la Gare**, département de **l'Isère**.

N° **18** de tirage dans le canton de **Grenoble Est**

SIGNALEMENT.

Cheveux **ch**, sourcils **bruns**, yeux **bruns**, front **ordinaire**, nez **moyen**, bouche **moyenne**, menton **brun**, visage **oval**.
 Taille : 1 m. **65** cent. Taille rectifiée : 1 m. **65** cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). **1.2.3**
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon: mariage volontaire

Compris dans la **3**° partie de la liste du recrutement cantonal. (**3**° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscrit à l'école spéciale M^e de l'Isère à compter du **16 Octobre 1888** comme engagé volontaire pour cinq ans le dit jour à la mairie de Bourgoin Département de la Savoie. Arrivé au Corps le **30 Octobre 1888** le N° **8567**.
 Nommé sous Lieutenant au **9^e Régiment d'Infanterie** le **1^{er} Octobre 1890** par décret du **28 Septembre 1890**.
 Lieutenant le **1^{er} Octobre 1892**. N° de mérite obtenu **aux examens de sortie de l'école 259 sur 425**.
 Elevé et promu capitaine au **81^e Régiment d'Infanterie** le **12 Juillet 1901** par décret du **1^{er} Juin 1906**.
 Nommé Chef de Bataillon à **B.C.** le **9 Février 1907**. Promu Chef de Bataillon à **B.C.** le **24 Septembre 1914**. Cité au combat de **Ville au Bois** le **16**.

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.	Ecole spéciale M^e de l'Isère	NUMÉRO au répertoire du corps.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	9^e Rég^t d'Inf^{an}	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou R. résidence.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} Juil.	1 ^{er} Juil.	1 ^{er} Juil.	1 ^{er} Juil.	
19	18	19	19	
1907	26 1^{er}	26 1^{er}	26 1^{er}	
1891	1898	1901	1913	

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l _____ du _____ au _____
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l _____ du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le _____

A accompli une période d'exercices dans l _____ du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

COPIE

Fiatta

N° 100 de la Nomenclature générale.

Nom : *Fiatta*
 Prénoms : *Georges* Surnoms : _____
 Numéro matricule du recrutement : *5869*
 Classe de mobilisation : *1915*

ÉTAT CIVIL.
 Né le *7 novembre 1895*, à *Bordeaux*, canton
 de *la Cité*, département de *Gironde*, résidant
 à *Bordeaux*, canton de *la Cité*, département
 de *Gironde*, profession de *étudiant*
 Fils de *Philippe Georges* et de *Marguerite Croissant*, domiciliés
 à *Bordeaux*, canton de *cos rue neuve*, département de *Gironde*
 Marié à _____

SIGNALEMENT.
 Cheveux *châtain foncé*, Visage *ovale*
 Yeux *bleus*
 Front { Inclinaison, Hauteur *vertical*, Largeur }
 Dos { Dos }
 Nez { Hauteur *vertical*, Saillie, Largeur }
 Taille : *1 m. 76* centim.
 Taille rectifiée : *1 m.* cent.
 Marques *particulières*.
 Degré d'instruction : *3*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° *459* de la liste du canton de *Bordeaux*
 Classé dans la *3^e* partie de la liste en *1914*.
 Classé dans la _____ partie de la liste en *19*.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	DU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou de répartition.
<i>1^{er} Régiment de Cavalerie</i>		<i>2870</i>
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

Décédé

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Engagé volontaire pour la durée de la guerre à Bordeaux le 15/11/15. Affecté au 1^{er} Régiment de Cavalerie au bataillon 15 au dépôt le 15/11/15. Affecté au corps et 3^e esc. le 15/11/15. Affecté de 1^{re} classe le 3/1/16. Promu aspirant pour prendre rang le 1/9/16 et affecté à la 1^{re} esc. le 1/9/16. Promu officier à titre temporaire le 3/3/17. Affecté par décret du général au chef de bataillon le 24/1/17. Décédé le 7 Mars 1917 à Valenciennes (France). Révision de la matricule marquée au recteur.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou résidence.

CAMPAGNES.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'ÉNERGIES.
 Réserve... { 1^{er} dans 1 _____ du _____ au _____
 { 2^e dans 1 _____ du _____ au _____
 Supplémentaires } dans 1 _____ du _____ au _____
 Armée territoriale { 1^{er} dans 1 _____ du _____ au _____
 { Supplémentaires } dans 1 _____ du _____ au _____
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication { Du _____ au _____
 { Du _____ au _____

EPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale la réserve de l'armée territoriale
 DATE de la libération du service militaire.
 Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).

Guerre. — Registre matricule. — 9-463-1014.